

Dossier documentaire réalisé par Centre Inffo



# Insertion professionnelle des jeunes : quelles approches régionales pour quelles actions ?

Judi 4 et vendredi 5 décembre 2014

Journées d'information et d'échanges de pratiques

# DOSSIER DOCUMENTAIRE

Insertion professionnelle des jeunes :  
quelles approches régionales pour quelles actions ?

Département Documentation  
Catherine Quentric  
[c.quentric@centre-info.fr](mailto:c.quentric@centre-info.fr)



Nous remercions l'ensemble des rédactions et des auteurs pour leur aimable autorisation de reproduction des articles de ce dossier.

## Sélection d'articles

- Un nouveau cadre institutionnel pour l'insertion professionnelle des jeunes** p. 5  
Dimitra Pallantza  
*Droit social, n° 5, mai 2013*
- Enquête 2013 auprès de la génération 2010 : face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme** p. 16  
*Bref du Céreq, n° 319, mars 2014*
- L'activité des missions locales en 2012 et 2013 : l'accès à l'emploi des jeunes suivis se dégrade malgré un fort recours aux contrats aidés** p. 24  
*Dares Analyses, n° 48, juin 2014*
- Eviter que les jeunes quittent prématurément le système d'éducation (et de formation) : les solutions qui marchent** p. 32  
*Note d'information Cedefop, décembre 2013*
- La France, premier pays à mettre en place la "garantie jeunesse" européenne** p. 36  
*Localtis.info, 4 juin 2013*
- Emploi, activité [des jeunes]** p. 38  
In : *Les chiffres-clés de la jeunesse*, octobre 2013
- Les Régions se positionnent comme lieu de mise en cohérence des stratégies d'éducation et de formation (congrès ARF)** p. 40  
*Le Quotidien de la formation, 10 octobre 2014*
- Comment "sécuriser les parcours" en emplois d'avenir ?** p. 41  
*Le Quotidien de la formation, 29 septembre 2014*
- Une charte pour une stratégie régionale de l'orientation alsacienne** p. 43  
*Le Quotidien de la formation, 14 octobre 2014*
- L'Alsace lance un projet régional pour la jeunesse : 15 mesures sont au programme** p. 44  
*L'Inffo formation, n° 780, 16 - 31 décembre 2010*
- Limousin : un "sas" d'orientation active pour l'emploi des jeunes** p. 46  
*L'Inffo formation, n° 851, 1<sup>er</sup> - 14 mars 2014*
- Qu'est-ce que LOR'Jeunes ?** p. 48  
*Lorjeunes.lorraine.eu, [2014]*
- Le dispositif Avenir Jeunes** p. 50  
*Conseil régional Ile-de-France, 11 avril 2013*
- L'Ile-de-France a adopté une série de mesures pour les jeunes en insertion** p. 54  
*L'Inffo formation, n° 772, 1<sup>er</sup> - 31 août 2010*
- Présentation du dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP)** p. 56  
*Conseil régional Bretagne, septembre 2014*
- La Bretagne expérimente les coopératives jeunesse de service** p. 57  
*Avise, 17 décembre 2013*
- Repères bibliographiques** p. 59



## Études

## Emploi

## Un nouveau cadre institutionnel pour l'insertion professionnelle des jeunes

### L'essentiel

*Selon les derniers chiffres de l'INSEE, le chômage des jeunes s'établit à l'heure actuelle à 25,7 %, avec un taux d'emploi très faible à 29,3 %. Ces chiffres témoignent de l'ampleur de la crise de l'emploi qui frappe la jeunesse, une crise qui menace le tissu même de la société. Devenue priorité majeure du gouvernement, la promotion de l'emploi décent et durable des jeunes s'est déjà traduite par la mise en place de nouveaux dispositifs : contrat emploi d'avenir, contrat de génération, garantie jeunesse. Cependant, la hausse constante du taux de chômage révèle l'incapacité de la gouvernance actuelle à assurer l'insertion professionnelle des jeunes et appelle d'urgence la construction d'un nouveau cadre institutionnel dynamique.*



par Dimitra Pallantza  
Docteur en droit

Avec un chiffre du chômage des jeunes qui s'établit à 22,7 % et un taux d'emploi très faible à 29,3 %<sup>1</sup>, la France entame le premier semestre 2013 sur un bilan catastrophique. Parallèlement, plus de 5 millions de jeunes (soit un taux de chômage supérieur à 22,7 % en août 2012) dans l'Union européenne<sup>2</sup> et près de 75 millions de jeunes (12,7 % en 2012) dans le monde<sup>3</sup> sont aujourd'hui sans emploi. Ces chiffres témoignent d'une réalité inquiétante : la crise de l'emploi des jeunes constitue un phénomène désormais pathologique et généralisé, reflétant l'ampleur de la crise pluridimensionnelle qui s'étend au-delà même des frontières du territoire national. Le chômage et le sous-emploi persistants des jeunes entraînent des coûts économiques et sociaux très élevés qui menacent le tissu de nos sociétés<sup>4</sup>. Or, les jeunes gens incarnent la promesse d'une société meilleure. Investir

dans la jeunesse, c'est investir dans le présent et l'avenir de nos sociétés.

Mais, qu'entend-on par « jeunesse » ? Selon un auteur, « la jeunesse n'est pas, en droit de l'emploi, une notion juridiquement définie, mais un ensemble de données reposant sur le mécanisme de la présomption d'incapacité au travail »<sup>5</sup>. De façon générale, on entend par « jeunes » les personnes âgées de 16 à 25 ans révolus. Or, il s'agit d'une population qui est loin d'être homogène et dont la composition ressemble à une mosaïque bigarrée<sup>6</sup> : jeunes scolarisés, jeunes non scolarisés issus de milieux socio-économiques difficiles, jeunes poursuivant des études universitaires, jeunes diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur, jeunes surqualifiés, jeunes peu qualifiés diplômés d'un établissement d'enseignement secondaire, jeunes handicapés... La majorité de ces personnes n'a jamais exercé un emploi ; par conséquent, elles entrent sur le marché de travail en tant que demandeurs d'em-

1 Les chiffres concernent le taux du chômage et de l'emploi des jeunes en France (source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

2 5 458 millions de jeunes exactement sont à la recherche d'emploi. Le taux du chômage est à 22,8 % dans la zone euro.

3 Source : Rapport du BIT, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012 ; site Internet de l'OIT : [www.ilo.org](http://www.ilo.org)

4 À l'heure actuelle les jeunes souffrent de façon disproportionnée, par rapport au reste de la population active, du manque de travail décent et de la qualité inférieure des emplois auxquels ils ont accès. Des millions d'entre eux risquent l'exclusion sociale.

5 C. Willmann, Une jeunesse en droit de l'emploi (à propos des emplois-jeunes, loi du 16 oct. 1997 et des contrats jeunes en entreprises, loi du 29 août 2002), Dr. soc. 2003. 1, n° 3.

6 En effet, on peut observer que l'hétérogénéité de la population jeune dépend d'une série de facteurs, à l'instar de son origine sociale et culturelle, de ses conditions d'habitat, de sa situation familiale ou encore de ses handicaps.

ploi<sup>7</sup>. Ce démarrage professionnel est sans doute bien difficile si l'on prend en considération la « présomption d'inemployabilité pesant sur les jeunes »<sup>8</sup>, c'est-à-dire leur difficulté à s'insérer sur le marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Il existe, pourtant, sur ce point, un paradoxe : « Les jeunes sont en moyenne plus vulnérables que les autres catégories compte tenu de la plus grande précarité de leur emploi et de leur moindre expérience, mais bénéficient d'une meilleure employabilité que leurs aînés. Ainsi, les jeunes de moins de 25 ans sont les premiers à bénéficier de la reprise économique mais ils ont aussi les premiers à être touchés par la hausse du chômage »<sup>9</sup>. Or, à l'heure actuelle, nous assistons à une explosion du chômage face à la conjoncture économique et financière, qui s'explique surtout par la faiblesse de la croissance<sup>10</sup>. Le chômage des jeunes, qui a bondi à 25,7 %, est de plus en plus sensible aux impacts de ce ralentissement économique, marginalisant ainsi cette tranche d'âge par rapport au reste de la population active. Devenue au demeurant endémique en France, la crise de l'emploi des jeunes reste un défi mondial, mais ses caractéristiques sociales et économiques varient considérablement, en ampleur et en nature, d'un pays à l'autre.

D'origine conjoncturelle, le chômage des jeunes est devenu progressivement structurel<sup>11</sup>. Selon un rapport très récent de la Cour des comptes sur les politiques en faveur du marché du travail, le chômage structurel reflète « la situation dans laquelle les demandeurs d'emploi ne peuvent occuper les postes disponibles parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues, n'habitent pas là où les postes sont offerts ou ne sont pas prêts à travailler au salaire offert »<sup>12</sup>. Ce diagnostic peut aisément se comprendre, dans la mesure où, fragilisé par les évolutions économiques, le public jeune est également desservi par le ciblage des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle<sup>13</sup>, ainsi que par les méthodes inadéquates de lutte contre le décrochage scolaire et de développement des compétences dont le marché de travail a besoin (compétences linguistiques, compétences satisfaisantes en TIC, compétences entrepreneuriales).

Il semble que les mesures d'ordre conjoncturel mises en œuvre par les pouvoirs publics ne suffisent pas en elles-mêmes à combattre la hausse constante et durable du chômage des jeunes. En revanche, les résultats des études comparées mettent en évidence la nécessité de construire un cadre institutionnel solide et dynamique en matière d'emploi des jeunes, dans le but de renforcer leurs chances d'accéder à l'emploi et de faciliter leur passage de l'école au monde du travail, ainsi que leur mobilité sur le marché du travail<sup>14</sup>.

La réforme législative, initiée par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 sur la programmation pour la cohésion sociale<sup>15</sup> et qui s'est achevée par celle n° 2008-126 du 13 février 2008<sup>16</sup>, a marqué la légalisation d'un Service public de l'emploi (SPE) consacré désormais dans le code du travail (art. L. 5311-1), avec pour mission « l'accueil, l'orientation, la formation et l'insertion ; il comprend le placement, le versement d'un revenu de remplacement, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'aide à la sécurisation des parcours professionnels de tous les salariés ». Vis-à-vis de la population jeune, qui se caractérise par une certaine hétérogénéité (v. *supra*), le SPE œuvre pour faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification et pour lutter contre les exclusions professionnelles, notamment celles dont sont victimes les jeunes en difficulté. À cette fin, les principaux réseaux en charge de cette responsabilité sont, outre les acteurs généraux décrits dans les

7 Après la refonte du cadre institutionnel des politiques d'emploi, en particulier par la loi n° 2008-126 du 13 févr. et celle n° 2008-758 du 1<sup>er</sup> août 2008, le code du travail opte – dans son 4<sup>e</sup> livre intitulé « Le demandeur d'emploi » – pour la notion plus extensive de demandeurs d'emploi qui englobe également celle de chômeurs, c'est-à-dire les travailleurs involontairement privés d'emploi qui sont susceptibles de prétendre aux prestations du régime d'assurance-chômage.

8 C. Willmann, *op. cit.*

9 P. Pourcel, *Le chômage*, Bréal, 2009. 17.

10 Selon les chiffres de l'INSEE publiés le 26 mars 2013, la France compte 3 187 700 demandeurs d'emploi fin février. Un résultat qui frôle le pic de 1997 (3 195 000), sans le dépasser. Cependant, d'après les prévisions des économistes, ce record pourrait être battu d'ici fin 2013.

11 Le taux de chômage structurel d'une économie est celui qui est atteint lorsque l'économie croît à un rythme égal à la croissance potentielle soit, pour la France, un niveau proche de 1,5 %.

12 Cour des comptes, janv. 2013, *Le marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques*, p. 12 ; v. [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

13 *Idem*, chap. 4, p. 90 s. Dans son rapport, la Cour des comptes a relevé cette difficulté de ciblage et surtout la répartition inégale de la formation professionnelle qui exclut certains publics, à l'instar de jeunes en difficultés. À titre d'exemple, les contrats aidés et les contrats de professionnalisation qui prévoient une formation en alternance ont été insuffisamment orientés vers les moins diplômés, en contradiction avec les objectifs poursuivis par le gouvernement et les partenaires sociaux. En revanche les grands bénéficiaires de ces mesures étaient les diplômés de l'enseignement supérieur.

14 Alors que la tendance générale était à une augmentation du taux de chômage des 16-25 ans pendant la crise (de 2007 à 2011), le taux de chômage des jeunes a reculé de près de 2 points en Allemagne (- 0,5 %) et a enregistré une légère baisse en Autriche (- 0,2 %) et en Belgique (0 %). Ces pays disposent des institutions permettant une bonne transition entre la formation et l'emploi. Source : Rapport de la Cour des comptes, *Le marché du travail...*, *op. cit.*, p. 27-28.

15 Cette loi est connue comme la loi symbole de l'organisation du Service public de l'emploi (SPE). D'une part, elle a libéré le service de placement, en supprimant le monopole public existant jusqu'en 2005 et en ouvrant le marché d'intermédiation à l'initiative privée, voire à la concurrence. D'autre part, elle a réformé le SPE, par la mise en place de nouveaux acteurs de gestion et de pilotage des politiques d'emploi et par la prévision de nouvelles mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi. La loi n° 2010-853 du 23 juill. 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services constitue le dernier feuillet législatif de la réforme du cadre institutionnel en matière d'emploi, en portant notamment libéralisation totale du placement privé Sur la réforme du cadre institutionnel du SPE, v. Y. Rousseau, *Du monopole public du placement à un nouveau service public de l'emploi*, Dr. soc. 2005. 456 s. ; D. Balmay, *Un nouveau service public de l'emploi ?*, Dr. soc. 2006. 594 s. ; D. Soldini, *Le service public de l'emploi et le droit de la concurrence*, Dr. soc. 2006. 599 s. ; M. Vericel, *Après la loi du 23 juillet 2010 : la libéralisation du marché du placement des demandeurs d'emploi*, Dr. soc. 2010. 1176 s.

16 M. Vericel, *La loi du 13 février 2008 et la nouvelle réforme de l'organisation du service de l'emploi*, Dr. soc. 2008. 406 s. ; *Restructuration du marché du travail et ouverture à la concurrence du service public de l'emploi*, Dr. ouvrier 2008. 209 s.

articles L. 5311-2 et suivants du code de travail, des organismes spécifiques chargés de construire avec les jeunes un projet professionnel déterminé.

Ainsi, le champ d'action en matière d'insertion professionnelle des jeunes recouvre à l'heure actuelle une gouvernance conduite par l'État ou décentralisée, à laquelle participent de nombreux acteurs. Cette gouvernance étant, toutefois, insuffisamment coordonnée (I), le fonctionnement pratique du cadre institutionnel s'avère en réalité problématique et comporte une série de failles, à la fois structurelles et politiques, qu'il est nécessaire de dépasser pour améliorer l'efficacité du système et atteindre l'objectif de l'insertion des jeunes sur le marché du travail (II).

## I. — UNE GOUVERNANCE INSUFFISAMMENT COORDONNÉE POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Si la politique de l'emploi concernant les jeunes est conçue sur le plan politique par le Parlement et le pouvoir réglementaire, elle est mise en œuvre par une action insuffisamment coordonnée de deux principaux réseaux : le premier, « généraliste », est animé par un établissement public national à caractère administratif, à savoir Pôle emploi, qui constitue l'opérateur unique de pilotage et de gestion du service public de l'emploi actuel, organisé en une direction générale et en directions régionales décentralisées. Son action s'adresse en principe à toutes les catégories des demandeurs d'emploi, y compris les jeunes (A). Le second, plus spécialisé, car il s'adresse avant tout aux jeunes en difficulté, est formé par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation, qui sont le plus souvent des associations ou des groupements d'intérêt public. Créées par l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982 et intégrées au SPE depuis la loi du 18 janvier 2005, ces instances se développent sur le plan local (B). Contrairement à la faiblesse de l'accompagnement des jeunes par Pôle emploi, le développement progressif des missions locales manifeste leur montée en puissance dans l'insertion professionnelle de ce public jeune.

### A — LA FAIBLESSE DU SUIVI PERSONNALISÉ DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR PÔLE EMPLOI, OPÉRATEUR CENTRAL DU SPE

Depuis la réforme de 2008 (L. n° 2008-126, 13 févr. 2008) le législateur confie au Pôle emploi – placé sous la tutelle étatique – l'exercice de deux activités principales : l'une, d'intérêt général, destinée exclusivement aux chômeurs : le versement des allocations du régime d'assurance-chômage et celui de la solidarité ; l'autre, d'intérêt privé et, donc ouverte à la concurrence, destinée à tous les demandeurs d'emploi inscrits sur ses listes. Il s'agit, en particulier, du placement, à savoir l'ensemble des opérations « visant à rapprocher les offres et les demandes d'emploi, sans que la personne assurant cette activité ne devienne partie aux relations de travail susceptibles d'en découler »<sup>17</sup>. Il s'agit, par exemple, de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi et de la souscription de

toutes les actions utiles pour développer leurs compétences, améliorer leur employabilité, favoriser leur reclassement et leur formation professionnelle.

À cet égard, Pôle emploi, qui dispose dans chaque bassin d'emploi de sites dotés d'équipes bien formées, assure un socle de services pour l'ensemble des usagers, aussi bien les entreprises que les demandeurs d'emploi inscrits sur ses listes. Précisément, en ce qui concerne le public jeune de moins de 26 ans, un « espace jeunes », destiné surtout à l'accompagnement des jeunes diplômés, leur est dédié au sein de Pôle emploi. Cet accompagnement repose avant tout sur un traitement personnalisé de leur situation, à travers la construction du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)<sup>18</sup>. Force est de constater que le renforcement de l'accompagnement personnalisé, qui était l'objectif principal lors de la création de cet opérateur, a été récemment réitéré par la nouvelle convention pluriannuelle signée le 28 novembre 2011 entre l'État, l'UNEDIC et Pôle emploi qui donne le coup d'envoi du plan stratégique « Pôle emploi 2015 »<sup>19</sup>. Ardemment défendu par le gouvernement, ce dernier dispositif constitue une « réforme d'ampleur pour le service public d'emploi avec l'objectif de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin »<sup>20</sup>.

### 1. L'externalisation du placement des jeunes diplômés aux opérateurs privés de placement (OPP)

Pour être pris en charge par Pôle emploi, tout jeune intéressé doit obligatoirement s'inscrire sur ses listes. Très simplifiées, toutes les démarches d'inscription peuvent désormais être effectuées en ligne, avant le premier entretien avec un « conseiller » qui l'accompagnera jusqu'à son insertion ou réinsertion professionnelle. Pour sa part, le jeune demandeur d'emploi est tenu de participer à l'élaboration et à l'actualisation de son PPAE, qui comporte également un programme d'actions adaptées. Des offres d'emploi sont ensuite proposées au demandeur en fonction des critères définis dans le PPAE. Dans ce registre, il convient de souligner que, grâce à l'avancée des nouvelles technologies, Pôle emploi permet non seulement une utilisation simplifiée de ses services par les usagers, mais éga-

17 C. trav., art. L. 5321-1, al. 1<sup>er</sup>.

18 Issu de la loi n° 2008-758 du 1<sup>er</sup> août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi, le projet personnalisé d'accès à l'emploi s'inscrit dans la continuité politique et intellectuelle de la loi du 13 févr. 2008. Élaboré et actualisé conjointement par le demandeur d'emploi et Pôle emploi, il a pour objectif primordial de responsabiliser le premier en allourdissant ses obligations en matière d'insertion ou de réinsertion professionnelle. V. C. trav., art. L. 5411-6 s.

19 C. trav., art. L. 5312-3. Cette nouvelle convention entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janv. 2012 définit les objectifs du Pôle emploi pour les trois années à venir, à savoir jusqu'au 31 déc. 2014.

20 Lors de sa visite à l'agence Pôle emploi Paris-Bercy le 14 févr. 2013, M. Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a eu l'occasion de rappeler le déploiement de la nouvelle offre de services « Pôle emploi 2015 », au cœur de laquelle figure un « suivi différencié » qui succède au « suivi mensuel personnalisé ».

lement leur information rapide sur les opportunités de nouveaux emplois <sup>21</sup>.

### Annexe | Les niveaux de formation

- Niveau I et II : diplômés des premier, deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieur.
- Niveau III : diplômés d'une formation de niveau bac + 2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical et social.
- Niveau IV : sorties de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieur.
- Niveau V : sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou de BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de seconde ou de première.
- Niveau V bis : sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de troisième générale ou une classe de quatrième ou de troisième d'enseignement non général.
- Niveau VI : sorties du système éducatif avant une classe de troisième générale ou avant une classe de quatrième non générale.

Les jeunes dits « sans qualification » sont les jeunes de niveau VI ou V bis. Les jeunes dits « peu ou pas qualifiés » sont les jeunes de niveau VI, V et V bis sans diplôme. Les jeunes dits « peu ou pas diplômés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V.

Source : Dossier Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner, France, portrait social, Insee références, 2011.

Cependant, en raison du nombre important de dossiers et afin de rendre l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi la plus efficace possible, Pôle emploi externalise les activités de placement à des opérateurs privés de placement (associations, entreprises de travail temporaire, agences d'intérim), en concluant avec eux des contrats de sous-traitance donnant lieu à un paiement en fonction du résultat obtenu (la finalité étant la disparition du demandeur d'emploi de la liste) <sup>22</sup>. Mais, bien que l'ouverture du marché du placement à la concurrence soit réellement justifiée par une gestion souple des offres et des demandes d'emploi volumineuses, par l'émergence de bonnes pratiques de la concurrence et, surtout, par un

souci d'efficacité et de qualité des services, elle présente des risques vis-à-vis de certains demandeurs d'emploi.

Plus précisément, entre mi-2007 et fin 2008, une prestation d'insertion dans l'emploi des jeunes diplômés demandeurs d'emploi et fortement touchés par le chômage a été expérimentée par des opérateurs privés de placement (OPP) <sup>23</sup>. L'expérimentation avait pour but principal de mesurer l'efficacité comparée d'un accompagnement renforcé par des OPP et de l'accompagnement de « droit commun » (Pôle emploi), en termes d'insertion dans l'emploi durable. Les résultats de cette expérimentation ont démontré qu'à l'horizon de huit mois, l'accompagnement par les OPP augmentait la proportion des jeunes occupant un CDD (de six mois ou plus). En revanche, cet avantage disparaissait à un horizon plus lointain (seize à vingt mois). Par ailleurs, l'impact de cet accompagnement a été hétérogène : il était supérieur pour les hommes les plus diplômés (par rapport aux femmes) et pour ceux pris en charge par les opérateurs du secteur marchand.

Si cette expérimentation nous laisse penser, dans un premier temps, que l'intervention des OPP a principalement pour effet d'accélérer l'accès à l'emploi des bénéficiaires, elle témoigne, dans un second temps, de l'importante fragmentation de la jeunesse et des risques d'« écremage » à l'égard de jeunes peu ou pas diplômés. En effet, pour augmenter leur chiffre d'affaires, notamment dans le contexte actuel de la crise économique morose, les opérateurs privés manifestent une préférence pour les jeunes les plus facilement employables au détriment des autres.

## 2. La lutte contre les discriminations à l'embauche ciblée en direction des jeunes diplômés

Dans le but de lutter contre toutes les formes de discriminations à l'embauche à l'égard des jeunes, Pôle emploi contribue à une action antidiscriminatoire, notamment en développant des collaborations avec certaines associations. À titre d'exemple, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ), les agences de Pôle emploi orientent les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur vers l'AFIJ qui leur proposera un accompagnement spécifique et la possibilité de rencontrer des recruteurs <sup>24</sup>. Pour lutter en particulier contre les discriminations à l'égard de jeunes diplômés (bac +4) originaires de quartiers « difficiles », une agence dite « agence 3D » a été conçue afin d'offrir un service supplémentaire favori-

<sup>21</sup> Grâce au service « *smartphone* », les usagers ont la possibilité d'actualiser leur situation tous les mois, s'ils sont toujours à la recherche d'un emploi. De plus, Pôle emploi a récemment lancé la campagne « jeune et mobile », permettant aux jeunes de découvrir sur leur mobile les opportunités des contrats en alternance. Pour plus d'informations, v. : [m.pole-emploi-jeune.fr](http://m.pole-emploi-jeune.fr)

<sup>22</sup> Sur la pratique d'externalisation de l'activité de placement : N. Georges, L'externalisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : modalités d'un marché en plein essor, Centre d'études de l'emploi, Doc. de travail n° 81, 2007.

<sup>23</sup> Sur cette expérimentation, v. : B. Crépon, E. Duflo, M. Gurgand, R. Rathelot et P. Zamora, L'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par les opérateurs privés de placement : les enseignements d'une évaluation, Dares Analyses déc. 2011, n° 094 ; R. Aeberhardt, L. Crusson et P. Pommier, Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner, France, portrait social, INSEE, 2011. 166.

<sup>24</sup> L'AFIJ développe depuis 1994 des actions collectives et individuelles en faveur de l'emploi des jeunes : formation aux stratégies de recherche d'emploi, recueil et diffusion d'offres d'emploi et intermédiation, mobilisation des professionnels pour le parrainage. Pôle emploi soutient financièrement son action. Pour plus d'informations, v. : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) et [www.afij.org](http://www.afij.org)

sant l'accès à l'emploi de ce public qui rencontre des difficultés à entrer en contact avec certaines entreprises. Le travail de l'agence se trouve renforcé par l'action très active de l'association « Nos quartiers ont des talents »<sup>25</sup>, dont la mission principale est de faciliter les échanges entre jeunes diplômés, cadres supérieurs et chefs d'entreprise, tout en proposant un service d'accompagnement au quotidien des jeunes dans leurs recherches.

Pôle emploi intervient également à l'international, par le biais d'une gamme de services aux jeunes candidats à la mobilité européenne et internationale et aux entreprises qui les recrutent. En coopération avec le portail européen EURES sur la mobilité à l'emploi<sup>26</sup>, Pôle emploi propose aux jeunes de 30 000 à 40 000 offres par an, en Europe et à l'international. Bien entendu, les jeunes principalement visés sont les jeunes diplômés ayant de fortes compétences linguistiques.

### 3. Un accompagnement faible des jeunes en difficulté

En raison du nombre considérable de demandeurs d'emploi, il semble que l'« espace jeunes » de Pôle emploi favorise quasi exclusivement l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, en excluant de leur intervention les jeunes dits « en difficulté ». Sont concernés, d'une part, les jeunes peu ou pas qualifiés ou diplômés (v. annexe) et, d'autre part, les jeunes résidant dans les zones d'habitat social, ciblées par la politique de la ville et caractérisées par la faiblesse économique des familles qui y vivent (jeunes issus des zones urbaines sensibles).

En ce qui concerne cette catégorie des jeunes demandeurs d'emploi, Pôle emploi ne joue qu'un rôle faible et indirect. Dans le cadre, en particulier, de son action de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, l'opérateur central du SPE oriente ces jeunes vers l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et contribue au financement de son action. Cette association d'utilité publique a lancé en 2007 le programme « Créa'jeunes », qui vise à faciliter l'accès au microcrédit professionnel pour les personnes défavorisées<sup>27</sup>. Cependant, faute de suivi par Pôle emploi des orientations des jeunes vers Créa'jeunes, il appartient essentiellement à l'ADIE de repérer le flux des jeunes accompagnés dans ce cadre<sup>28</sup>.

Avec le nouveau dispositif des emplois d'avenir adopté par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012<sup>29</sup>, le gouvernement ambitionne non seulement de permettre aux jeunes en difficulté d'acquérir une première expérience professionnelle, mais surtout de renforcer le rôle de Pôle emploi dans l'insertion professionnelle de ce public. Reste, dans un second temps, à examiner l'efficacité de ce dispositif partagé entre les deux réseaux compétents pour l'emploi des jeunes (v. *infra*).

La forte « segmentation de la jeunesse » et le souci de favoriser la qualité de l'offre de services destinée aux jeunes ayant besoin d'un dispositif d'accompagnement spécifique en raison de leur distance à l'emploi ont donc amené Pôle emploi à développer historiquement une complémentarité d'action avec les missions locales<sup>30</sup>. Cette complémentarité s'est principalement traduite par la conclusion d'accords-cadres de « cotraitance » entre l'État, Pôle emploi et les missions locales, par lesquels Pôle emploi délègue à ces dernières, pour le public spécifique jeune dont il a légalement la charge, l'exécution de tout ou partie de ses missions de mise en œuvre jusqu'au terme des PPAE et en contrepartie desquelles il verse à celles-ci une participation financière<sup>31</sup>. Le dernier accord-cadre 2010-2014 affiche de nouvelles ambitions dans le développement d'une cotraitance rénovée qui s'appuie sur un pilotage régional renforcé et sur une augmentation des moyens en faveur des missions locales, à hauteur de 34,5 M €<sup>32</sup>.

Cependant, étant donné les flux des jeunes orientés vers les missions locales et le sous-financement du suivi délégué des jeunes par le Pôle emploi, les premières sont obligées d'utiliser leur propre budget au détriment des jeunes non inscrits comme demandeurs d'emploi, ce qui a un impact direct sur l'efficacité de leur mission. En effet, dans son rapport réalisé en 2010, l'Inspection générale des affaires sociales a mis l'accent sur la faiblesse du financement de la cotraitance qui vient manifestement en contradiction avec le niveau théorique d'accompagnement renforcé qui justifie le dispositif<sup>33</sup>.

25 Cette association qui a vu le jour dans le département de Seine-Saint-Denis et qui était initialement limitée à ce dernier couvre aujourd'hui l'ensemble des régions. Pour plus d'informations, v. : [www.nosquartiers-talents.com](http://www.nosquartiers-talents.com)

26 Fondé en 1993, EURES est un réseau de coopération entre la Commission européenne et les services publics d'emploi des États membres et d'autres organisations partenaires. EURES offre, grâce à un réseau de conseillers, des informations, des conseils et des services de recrutement (placement) aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes.

27 Entre 2009 et 2011, plus de 2 000 jeunes ont été formés par l'ADIE. V. : <http://www.povertyactionlab.org>

28 Rapport IGAS 2010, n° 764, p. 159.

29 À propos de ce nouveau dispositif, v. C. Willmann, Le contrat « emploi jeune d'avenir », *Dr. soc.* 2013. 24 s.

30 Selon la disposition n° 5.1 de l'accord-cadre de cotraitance signé le 26 janv. 2010 entre l'État (DGEFP), Pôle emploi et les missions locales, les critères permettant à un agent de Pôle emploi d'affecter un jeune à une mission locale sont les suivants : un projet professionnel mal défini ou en inadéquation avec le marché du travail ; une situation personnelle susceptible d'être un frein à l'accès ou au maintien à l'emploi ; une absence de repères ou de réseau dans la recherche d'emploi, ou un découragement à la suite d'échecs successifs ; un niveau de qualification insuffisant au regard du projet professionnel. Pour l'année 2010, les missions locales ont eu vocation à accueillir un effectif total de 150 000 jeunes dans le cadre de la cotraitance.

31 Initié en 2001 avec le programme « Nouveau départ » ce partenariat a été renouvelé en 2004, 2006 et 2010, avec le nouvel accord-cadre conclu pour 5 ans. La contractualisation se décline sur le plan régional entre les directions régionales de Pôle emploi et les ARML, et sur le plan local entre les directions territoriales de Pôle emploi et chaque mission locale.

32 V. Circ. DGEFP n° 2010-12, 25 mars 2010, relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre de cotraitance entre l'État (DGEFP), Pôle emploi et les missions locales, § 1 et 2.

33 A. Jeannet, L. Caillot et Y. Calvez, L'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, *op. cit.*, p. 24 s., § 55 s.

## B — LA MONTÉE EN PUISSANCE DES MISSIONS LOCALES ET PAIO, OPÉRATEURS DÉCENTRALISÉS D'UN RÉSEAU SPÉCIALISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

En 1981, Bernard Schwartz remet au gouvernement Mauroy un rapport sur la capacité des structures existantes à répondre au problème d'insertion des jeunes dans la vie active. En réponse à ce rapport, l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982 a créé les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) avec la volonté de décentraliser les questions d'insertion. Ainsi, l'idée initiale apparente était de mettre en place un réseau spécialisé dans le suivi global des jeunes en difficulté. Cependant, l'idée sous-jacente est que les difficultés d'insertion dans l'emploi peuvent s'expliquer pour partie par des freins à l'emploi, tels que les problèmes de mobilité, de santé, d'insertion dans la vie sociale et de logement. Étant donné leur rôle fondamental dans l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, et leur rôle grandissant dans celle des jeunes « ordinaires », les missions locales et les PAIO se sont transformées progressivement en opérateurs principaux du service public d'emploi<sup>34</sup>. Si la loi du 18 janvier 2005 les a intégrées officiellement dans le SPE actuel, la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, vise à conforter leur mission dans la politique de l'emploi en faveur des jeunes<sup>35</sup>. On pourrait même voir dans le dispositif des emplois d'avenir l'amorce d'une nouvelle gouvernance en matière de lutte contre le chômage et d'emploi des jeunes, qui se traduit notamment par la promotion du rôle de placement des missions locales vis-à-vis de ce public (v. *infra*).

### 1. Le renforcement de l'accompagnement des jeunes par les missions locales : l'exemple de la « garantie jeunes »

Depuis leur création, les missions locales assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, jusqu'à leur intégration complète, conçue comme l'articulation entre l'indépendance économique et l'autonomie sociale<sup>36</sup>. Le programme contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) constitue le principal cadre d'accompagnement qu'elles mettent en

œuvre pour organiser leurs actions<sup>37</sup>. Ainsi, chaque jeune<sup>38</sup> qui le conclut est reçu en entretien par un interlocuteur principal au sein de la mission locale, qui devient son « référent » et l'accompagne tout au long de son parcours d'insertion en l'aidant dans ses démarches pour accéder à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à une citoyenneté responsable<sup>39</sup>. Par ailleurs, l'idée qui anime ce cadre d'accompagnement est de « pouvoir instituer un système de tutorat permettant un suivi du jeune dès qu'il aura accédé à l'emploi »<sup>40</sup>. À cet égard, dès lors que ce dernier accède à l'emploi, son accompagnement peut se poursuivre pendant un an. Selon le professeur Franck Petit, cet accompagnement, qui comporte bien entendu une aide matérielle, financière ou morale, ainsi qu'un mécanisme de contrôle, a pour principal objectif « de responsabiliser la personne dans une démarche dynamique, d'être à ses côtés en continu pour l'aider à trouver sa voie et à conserver intacte sa capacité de réflexion dans les difficultés qui l'atteignent : l'objectif est de l'aider à retrouver son autonomie ou à la préserver »<sup>41</sup>.

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, annoncé en mars 2012 par le Premier ministre, les missions locales se présentent encore plus renforcées sur le terrain de l'accompagnement des jeunes – surtout ceux en difficulté –, notamment par le lancement du dispositif novateur « garantie jeunes » dès la rentrée de septembre 2013. Cette garantie s'appuiera techniquement sur un dispositif existant, le CIVIS, permettant aux jeunes sortant du système éducatif sans qualification de signer un contrat d'un an renouvelable avec le service public de l'emploi<sup>42</sup>. Pendant ses périodes d'inactivité, le jeune bénéficiera d'une garantie de ressources d'un niveau équivalent au revenu de solidarité active (RSA) lui permettant de vivre dignement durant son parcours d'insertion professionnelle<sup>43</sup>. Le gouvernement lancera le dispositif « garantie jeunes » dans dix territoires pilotes, dès septembre 2013, et vise 100 000 jeunes par an « en rythme de croisière ».

<sup>34</sup> Le rôle crucial des missions locales dans l'insertion professionnelle des jeunes a été évoqué par les acteurs politiques à l'occasion de leur 30<sup>e</sup> anniversaire (cette manifestation a été accueillie au Grand Palais à Lille les 17 et 18 déc. 2012). Pour plus d'informations, v. La lettre du CNML déc. 2012, n° 14.

<sup>35</sup> Dans un effort pour délimiter la nature juridique des missions locales, on pourrait dire qu'il s'agit d'associations dont le projet s'articule autour de l'action publique (gestion d'une mission de service public) et qui sont fortement dépendantes des subventions des pouvoirs publics. D'ailleurs, le recours des pouvoirs publics aux associations afin de mener des actions de lien social est bien connu. Cette « instrumentalisation » du fait associatif s'explique surtout par le mode de gestion souple des associations, qui permet de déroger aux règles strictes du fonctionnement public, comme l'application de la comptabilité publique ou le recours à un personnel statutaire pour des missions de services publics administratifs.

<sup>36</sup> C. trav., art. L. 5314-2.

<sup>37</sup> La circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janv. 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, précise les modalités de contractualisation avec les structures pour la période 2011-2013 et les contours du CIVIS rénové.

<sup>38</sup> L'article D. 5131-12 du code du travail précise les catégories des jeunes bénéficiaires du CIVIS.

<sup>39</sup> La durée du contrat est d'un an renouvelable. Force est de constater que le CIVIS n'est pas un contrat de travail, mais un dispositif destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Ces derniers, ayant le statut social de stagiaires de la formation professionnelle, peuvent également bénéficier d'une allocation versée par l'État (C. trav., art. L. 5131-6 et D. 5131-22 et s.).

<sup>40</sup> Sem. soc. Lamy 2012, n° 1023, p. 493.

<sup>41</sup> F. Petit, *Le droit à l'accompagnement*, Dr. soc. 2008. 413.

<sup>42</sup> Sur le modèle de CIVIS, le jeune concerné signera un contrat – qui n'est pas juridiquement un contrat de travail – d'un an renouvelable avec la mission locale. Il sera suivi par un travailleur social identifié qui devra construire avec lui un projet d'insertion et lui proposer des formations ou des emplois.

<sup>43</sup> Après sa revalorisation le 1<sup>er</sup> janv. 2013, le montant du RSA est de 483,24 € par mois.

## 2. La souplesse du statut associatif du réseau spécial : le développement des partenariats avec des acteurs locaux, économiques, sociaux et politiques

Constitué entre l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organisations professionnelles et syndicales, ainsi que les associations, et composé de 466 structures (458 missions locales et 8 PAIO)<sup>44</sup>, ce réseau a dû faire face, de 2008 à 2010, à un afflux des jeunes sans précédent : le nombre de jeunes en contact est ainsi passé de 1 213 000 à 1 323 000 et le nombre des premiers accueils a augmenté de 10 % pour franchir le cap historique du demi-million de jeunes qui s'adressent chaque année pour la première fois au réseau<sup>45</sup>. Si ces derniers chiffres ont connu une certaine diminution entre janvier 2011 et septembre 2012, le nombre des jeunes orientés vers les missions locales reste considérable<sup>46</sup>. Ainsi, dans le but de répondre le plus efficacement possible aux besoins de ce public spécifique, les missions locales et les PAIO développent des partenariats locaux étroits et contractualisés avec une série d'acteurs économiques, sociaux et politiques. Ce « mode de partenariat permettant d'associer des collectivités publiques et des personnes privées dans une même finalité »<sup>47</sup> fait preuve de la souplesse de gestion liée à leur statut associatif.

Le projet de ces associations s'articule autour de trois séries d'acteurs : tout d'abord, des entreprises locales et des agences d'intérim (par exemple : ADECCO, Manpower et Randstad) ; ensuite, de nombreuses institutions, telles que les établissements scolaires, les centres d'information et d'orientation, les services de protection judiciaire de la jeunesse, les organismes paritaires chargés de la formation professionnelle, les agences locales de Pôle emploi etc. Enfin, des partenariats importants se développent avec les régions<sup>48</sup> – dont elles sont le principal outil – et au sein desquelles sont constituées des associations régionales de missions locales (ARML) qui servent d'interlocutrices pour les DIRECCTE, les autres services d'État et les conseils régionaux<sup>49</sup>. Les missions locales mènent également des actions en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en travaillant en étroite collaboration avec les équipes chargées des contrats de ville.

## 3. Missions locales, nouvel opérateur de placement des jeunes : l'exemple des contrats aidés

Bien que leur principale tâche consiste à accompagner les jeunes, l'observation de la réalité montre que l'activité des missions locales s'est transformée, passant en quelques années de l'orientation et de l'accompagnement à l'intermédiation directe, voire au placement réservé légalement au Pôle emploi. Précisément, en 2009, le décret n° 2009-215 du 23 février 2009 confie aux missions locales le rôle de conclure, pour le compte de l'État, des conventions se rapportant à certains contrats aidés. Les missions locales sont, en particulier, autorisées – grâce aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPO) – à prescrire pour le compte de l'État des contrats aidés réservés aux jeunes, à savoir le contrat unique d'insertion (CUI), qui se décline en contrat initiative-emploi (CIA) pour les employeurs du secteur marchand et en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les employeurs du secteur non-marchand. Elles deviennent ainsi par cette fonction un opérateur d'emploi au même titre que Pôle emploi, mais pour un public ciblé, celui des jeunes ou des jeunes en difficulté.

Par ailleurs, en attribuant à ce réseau spécialisé d'insertion professionnelle des jeunes la gestion d'une mesure aussi importante que les emplois d'avenir, les pouvoirs publics ont montré la confiance qu'ils accordent aux missions locales en tant qu'opérateurs de placement<sup>50</sup>. En effet, leur implication dans la procédure de conclusion d'un contrat d'avenir se place sur un pied d'égalité avec celle de Pôle emploi. Se pose donc inévitablement la question du partage des rôles sur le marché du placement entre les deux opérateurs historiques de la politique de l'emploi des jeunes (v. *infra*).

Lorsqu'on s'attelle à la question de l'insertion professionnelle des jeunes, on ne devrait pas négliger ni minimiser le rôle important de quatre autres acteurs : en premier lieu, celui des maisons de l'emploi qui, dans plusieurs villes, proposent, des services aux jeunes candidats diplômés, en collaboration avec des employeurs potentiels. En deuxième lieu, celui de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes qui constitue l'instrument principal de la politique pour leur formation qualifiante. Elle dispose de centaines de sites implantés sur le territoire, ayant pour vocation de donner aux personnes une qualification recherchée, afin de les rendre efficaces et performantes sur le marché du travail<sup>51</sup>. En troisième lieu, celui des partenaires sociaux qui, par la signature de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs de l'emploi dans leur accès à l'emploi, ont manifesté leur intention de faire de l'emploi des jeunes une

<sup>44</sup> Chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Source : <http://www.senat.fr>

<sup>45</sup> La lettre du Conseil national des missions locales, mars 2012, n° 6, p. 1 ; L. Bonnevalle, L'activité des missions locales et PAIO en 2010, Dares Analyses, janv. 2012, n° 007.

<sup>46</sup> Nombre des jeunes accueillis entre janv. et sept. 2011 : 1 177 113 et nombre des jeunes accueillis entre janv. et sept. 2012 : 1 169 692. Source : La lettre du CNML, n° 15 janv. 2013.

<sup>47</sup> M. Long, Associations et pouvoirs publics, LGDJ, 2010, 97.

<sup>48</sup> Les régions jouent un rôle central dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Depuis que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur la décentralisation a confié à la région la responsabilité de l'apprentissage et de la formation professionnelle, les missions locales comptent parmi leurs priorités l'insertion des 16-25 ans.

<sup>49</sup> Des accords sont conclus entre l'État, les régions et les ARML ; ces accords portent notamment sur l'élaboration et le suivi des programmes d'animation et de formation des personnels.

<sup>50</sup> Selon le professeur Willmann, « l'emploi d'avenir n'est pas à proprement parler un nouveau contrat aidé, mais une déclinaison de deux contrats existants, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat initiative emploi (CIE), lesquels peuvent recevoir désormais un nouveau public, les jeunes, par application de la loi n° 2012-1189 », v. C. Willmann, Le contrat « emploi jeune d'avenir », *op. cit.*, p. 25.

<sup>51</sup> En 2011, l'AFPA a accueilli près de 160 000 stagiaires dont 25 % de jeunes de moins de 26 ans. Source : [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

priorité. Il convient de souligner que, un an après la signature de l'accord, un premier bilan positif a été présenté lors du comité de pilotage paritaire de l'ANI, le 30 mars 2012, concernant les deux publics visés : les jeunes « décrocheurs » et les jeunes rencontrant des difficultés pour s'insérer<sup>52</sup>. Enfin, le rôle de l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action » (AFPEJA) s'avère également très important. Cette structure internationale est chargée de gérer et de développer, au nom de la Commission européenne, les actions du programme européen « Jeunesse en action » et donc les crédits correspondants<sup>53</sup>. Chaque agence assure le lien avec la Commission européenne et les autres agences nationales, les promoteurs de projets au niveau national, régional et local et les jeunes eux-mêmes.

En résumé, la faiblesse de l'accompagnement des jeunes tient d'abord au « partenariat flou »<sup>54</sup> entre Pôle emploi et les missions locales. Issus de logiques différentes, ces deux réseaux poursuivent des objectifs et des priorités distincts, ayant par conséquent du mal à poser des principes clairs de coordination, malgré le nouvel accord-cadre de cotraitance visant à renforcer le partenariat. En effet, prenant en considération le nombre considérable de demandeurs d'emploi inscrits au total sur les listes de Pôle emploi, ce dernier fait preuve de son incapacité à traiter tous ces dossiers, surtout ceux des jeunes demandeurs d'emploi. Une sélection est inévitablement effectuée en faveur des jeunes diplômés au détriment des autres. Par conséquent, les missions locales se trouvent surchargées par l'accompagnement d'un nombre important de jeunes, mais démunies, tant des moyens nécessaires (financiers et en effectifs) que d'une fonction généralisée de placement.

## II. — UNE GOUVERNANCE EN PRATIQUE INEFFICACE

Aussi, face à la coordination insuffisante entre Pôle emploi et missions locales, l'insertion professionnelle des

jeunes continue à se heurter à deux principaux écueils : d'une part, l'existence de différents profils de jeunes demandeurs d'emploi et, d'autre part, l'absence d'un référent unique pour tous ces profils. À cet égard, une mobilisation du gouvernement s'avère nécessaire sur le double plan politique et structurel. Si, en effet, de nouvelles orientations politiques ont vu récemment le jour (A), il convient de favoriser leur concrétisation par de nouvelles mesures structurelles (B).

### A — L'ENGAGEMENT DES NOUVELLES ORIENTATIONS SUR LE PLAN POLITIQUE

À l'heure actuelle, la lutte pour l'emploi et contre le chômage est devenue une priorité politique et sociale « globale » revêtant des dimensions extraterritoriales et nécessitant, par conséquent, une action concertée de plusieurs acteurs issus à la fois de la vie politique et sociale. L'emploi des jeunes constitue un défi mondial, exigeant la mobilisation des gouvernements et de la communauté internationale. À cette fin, la France s'efforce, dans un premier temps, de coordonner ses politiques économiques et de l'emploi selon les modalités prévues par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tout en conservant une compétence exclusive pour les définir<sup>55</sup> (1). La politique nationale de l'emploi des jeunes se trouve, dans un second temps, influencée par l'activité de l'Organisation internationale du travail qui affirme à l'heure actuelle un objectif clair : créer des emplois décents pour les jeunes (2).

#### 1. L'établissement de la stratégie nationale sous l'influence de l'Union européenne

Avec ses travaux qui se sont déroulés les 28 et 29 juin derniers, le Conseil européen a clôturé le semestre européen par l'adoption d'un « Pacte de croissance et de l'emploi », constituant un cadre d'action cohérent à la fois au niveau des États membres et au niveau de l'Union européenne<sup>56</sup>. Ce pacte comporte, en particulier, une série de mesures énergiques destinées à faire face aux tensions sur le marché financier qui ont un impact négatif en termes de chômage, dans le but de rendre ainsi l'Europe plus compétitive en tant que lieu de production et d'investissement. Dans ce registre, tous les États membres restent pleinement résolus à lancer sans tarder les actions qui s'imposent au niveau national pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. Ces actions s'attachent, entre autres, à poursuivre les réformes destinées à augmenter l'emploi des jeunes et notamment à améliorer tant leur première expérience professionnelle que leur participation au marché du travail.

<sup>52</sup> Concernant, en particulier, les jeunes « décrocheurs » suivis par les missions locales, fin décembre 2012, plus de 21 000 jeunes ont fait l'objet d'un diagnostic et près de 8 300 ont obtenu un contrat à l'issue d'un accompagnement intensif. V. <http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendation>

<sup>53</sup> Sans se substituer aux compétences exclusives des États membres, la Communauté joue en matière d'emploi, en général, et d'emploi des jeunes, en particulier, un rôle de soutien, en définissant les lignes directrices des politiques nationales. Le Conseil européen adopte en principe les grandes orientations de la politique pour l'emploi des jeunes. La Commission européenne propose des initiatives et des actions en matière d'emploi des jeunes. Très récemment, dans un communiqué du 5 déc. 2012 (« Emploi des jeunes : la Commission propose un train de mesures »), la Commission européenne propose un train de mesures pour aider les États membres à lutter contre les niveaux inacceptables de chômage et d'exclusion sociale des jeunes en assurant à ceux-ci des offres d'emploi, d'enseignement ou de formation : introduction d'une « garantie pour la jeunesse » qui se traduit par la proposition d'une offre d'emploi de qualité ; établissement des partenariats solides entre les États membres et les différents acteurs qui soutiennent les jeunes ; la mise en place d'une Alliance européenne pour encourager les échanges des bonnes pratiques entre les États membres.

<sup>54</sup> Rapport IGAS 2010, *op. cit.*, p. 4.

<sup>55</sup> Art. 2, 3<sup>e</sup> et 3 TFUE. Désormais, le plein emploi constitue l'un des objectifs essentiels de la politique monétaire, de sorte que l'Union vise à concilier l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le recul du chômage et la croissance économique, objectifs qui ne sont pas antinomiques, mais qui peuvent se renforcer mutuellement.

<sup>56</sup> Conclusions du Conseil européen – Bruxelles, le 29 juin 2012 (OR. En) EUCO 76/12.

Le Conseil européen a, en particulier, délivré en France cinq recommandations en vue d'établir le programme de stabilité 2012-2016. Parmi ces recommandations figurent, d'un côté, celle de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'employabilité des jeunes et promouvoir les pratiques d'apprentissage et, d'un autre côté, celle d'introduire des réformes pour combattre la segmentation dans le marché du travail<sup>57</sup>. Bien entendu, les réformes du cadre institutionnel de l'emploi sont prioritairement envisagées. Tandis que cette recommandation n'est qu'un acte « atypique » dépourvu de force juridique obligatoire pour la France, elle constitue pourtant un engagement politique d'action dans le cadre d'une stratégie coordonnée de l'emploi des jeunes sur le plan européen.

## 2. La valeur incitative de l'activité de l'OIT

« Les jeunes incarnent la promesse de changer la société pour le meilleur. Or il n'y a pas suffisamment d'emplois pour les jeunes. Des millions d'entre eux ne trouvent pas de voie vers un travail décent et risquent l'exclusion sociale ». C'est avec cette constatation que la Conférence internationale du travail a inauguré ses conclusions lors de sa 101<sup>e</sup> session qui s'est tenue à Genève du 30 mai au 14 juin 2012<sup>58</sup>. Tenant compte du rapport du Bureau international du travail sur les « tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012 » et ayant évalué l'ampleur et les caractéristiques de la crise de l'emploi des jeunes – aggravée dans de nombreux pays par la crise économique et financière mondiale –, les conclusions de la conférence de 2012 appellent d'abord à une action multidimensionnelle pour la résolution du problème, impliquant les gouvernements, les partenaires sociaux, les institutions éducatives, les employeurs et les jeunes eux-mêmes<sup>59</sup>; elles donnent, ensuite, des orientations sur la marche à suivre.

Dans la conjoncture mondiale actuelle, l'OIT envisage de s'affirmer comme un « centre d'excellence sur l'emploi des jeunes »<sup>60</sup>. Disposant déjà de bases solides avec la résolution de 2005<sup>61</sup>, elle vise à soutenir l'action des différents acteurs institutionnels grâce surtout : au renforce-

ment de ses travaux sur le développement des connaissances et à la diffusion d'informations sur l'emploi des jeunes ; à la fourniture de son assistance technique aux États membres ; à la création de partenariats avec d'autres entités aux échelles mondiales afin d'exploiter tous les moyens d'action pour promouvoir le travail décent et productif des jeunes ; enfin, à la mobilisation des ressources pour développer ses activités de coopération technique à l'appui des programmes par pays.

La mise en place des nouveaux dispositifs des emplois d'avenir, des contrats de génération<sup>62</sup> et de la « garantie jeunes » constituent une première réponse du gouvernement français, afin de diminuer le chômage structurel des jeunes, surtout ceux en difficultés. À cet égard, il favorise la création d'emplois, le soutien du suivi individualisé et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail. Reste, dans un second temps, de procéder à de réformes structurelles du cadre institutionnel des politiques d'emploi.

## B – VERS L'ADOPTION DES NOUVELLES ACTIONS SUR LE PLAN STRUCTUREL

Considérant que le temps est venu de rénover le réseau spécialisé dans l'insertion professionnelle des jeunes, deux volets d'action s'imposent : d'une part, l'instauration d'une meilleure articulation entre Pôle emploi et les missions locales et, d'autre part, l'engagement d'une réforme ambitieuse de ces dernières.

### 1. La nécessité d'une meilleure articulation entre Pôle emploi et les missions locales

À l'heure actuelle, on peut distinguer trois catégories de jeunes demandeurs d'emploi : d'abord, les jeunes en accompagnement dans le réseau de Pôle emploi, ensuite les jeunes en accompagnement dans le réseau des missions locales et, enfin, les jeunes « cotraités », à savoir ceux dont le suivi est délégué aux missions locales. Or, l'insertion professionnelle des jeunes semble trouver un premier obstacle dans le sous-financement de la cotraitance (v. *supra*).

*Le soutien budgétaire aux missions locales.* Ce faible financement laisse apparaître une nécessité plus générale, à savoir celle de soutenir financièrement les missions locales pour leur permettre de moderniser leurs outils et leur personnel, d'évoluer des systèmes d'information et d'échange des données avec Pôle emploi et, surtout, d'améliorer leur offre de services vers le public jeune qui a plus que jamais besoin d'accéder au marché de l'emploi. Mais, comment assurer l'augmentation de leur financement ? Actuellement, le réseau des missions locales est

57 Recomm. n° 11253/12 du Conseil de l'Europe, 6 juill. 2012 (OR. en) concernant le programme national de réforme de la France pour 2012 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2016, n°s 3 et 4, p. 4. V. <http://ec.europa.eu/europe2020/making-it-happen/country-specific-recommendation>

58 La crise de l'emploi des jeunes : appel à l'action, Résolution et conclusions de la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail, Genève, 2012, p. 3, n° 1.

59 Suivant les conclusions de la Conférence internationale, « les jeunes faisant partie de la solution, entendre leur voix, libérer leur activité et respecter leurs droits dans le traitement de la crise de l'emploi des jeunes », in La crise de l'emploi des jeunes : appel à l'action, préc., p. 5.

60 Conclusions, p. 15.

61 En 2005, la Conférence internationale du travail a adopté une résolution sur l'emploi des jeunes exposant la politique de l'OIT et prévoyant un cadre intégré pour les activités du BIT en ce domaine. La résolution contient également une liste des principales normes internationales du travail relatives aux jeunes. Dans son approche, elle associe des politiques macro-économiques et des mesures ciblées relatives à l'offre et la demande de travail, ainsi qu'à la quantité et la qualité de l'emploi.

62 La loi n° 2013-185 du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant création du contrat de génération a pour objectif de pousser les entreprises françaises à embaucher les jeunes et réduire le taux de chômage. Le contrat de génération aide financièrement les entreprises du secteur privé, des jeunes, et lutte pour la stabilité de l'emploi des seniors. Dans le cadre de sa bataille de l'emploi, le gouvernement envisage la conclusion des 500 000 contrats de génération pour embaucher des jeunes et maintenir des seniors dans l'emploi.

principalement alimenté par des financements publics accordés directement par l'État et le Fonds social européen d'une part (45 %), et par les collectivités territoriales (40 %) et Pôle emploi (4 % au titre de cotraitance) d'autre part. Accessoirement, un recours aux financements privés matérialisés par les organismes publics et privés existe (11 %). En effet, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (exemple : le Réseau ferré de France<sup>63</sup>) et des associations ou fondations (exemple : la Fondation de France, le Lion's Club ou le Rotary Club) peuvent être amenés à financer ponctuellement des actions des missions locales qui entrent dans leurs champs de compétences.

Par ailleurs, la logique du renforcement du financement des missions locales fait ressurgir la question d'une réforme territoriale, car elle implique l'idée d'un transfert par l'État de nouveaux moyens financiers vers le département et la région, en tant que niveaux principaux d'organisation et d'exercice des missions locales (v. *infra*). D'un autre côté, l'adoption d'un Acte III de décentralisation – qui pourrait constituer l'un des prochains terrains d'intervention législative<sup>64</sup> – marquera une rénovation non seulement dans le financement, mais aussi dans le rôle et la gouvernance de ce réseau spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

*La répartition des rôles du placement en matière de public jeune.* Mais, si le renforcement financier des missions locales constitue l'un des piliers essentiels pour l'établissement d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi, ce partenariat ne pourrait pour autant aboutir à des résultats optimaux sans une meilleure répartition et articulation des rôles des deux réseaux afférents à l'activité de placement des jeunes. Depuis la loi n° 2008-126 du 13 février 2008, cette activité est confiée au seul Pôle emploi, qui par la suite l'externalise à d'autres opérateurs (v. *supra*). En effet, l'évolution remarquable du rôle des missions locales fait apparaître que le placement des jeunes est devenu en réalité un terrain de concurrence entre eux. Cependant, la réponse à « cette situation de concurrence non régulée », qui constitue indiscutablement un « facteur de déstabilisation du partenariat entre deux réseaux du service public »<sup>65</sup>, peut être apportée uniquement par le législateur qui pourrait procéder à une refonte du rôle des missions locales. Cette nécessité devient beaucoup plus criante, si l'on prend en considération l'implication des missions locales dans la gestion d'une mesure aussi importante que les emplois d'avenir ou encore le rôle majeur qu'elles devraient jouer dans le lancement des

contrats de génération et de la « garantie jeunes » (v. *supra*).

Aussi, tenant compte des exigences particulières du placement de ce public spécifique jeune, nous partageons l'avis de l'Inspection générale des affaires sociales qui avance une recommandation audacieuse, à savoir la mise sur un pied d'égalité par le législateur des deux réseaux au regard du placement<sup>66</sup>. Une telle restructuration ne semble pas mettre en péril l'édifice institutionnel actuel ; en revanche, elle apporte un partage équilibré et plus spécialisé du marché du placement, dans la mesure où tous les jeunes auront désormais un référent unique, à savoir les missions locales. Sur un plan pratique, une convention pluriannuelle – à l'instar de la convention pluriannuelle tripartite – pourrait être conclue entre les missions locales, l'État et Pôle emploi afin de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs assignés aux missions locales. De plus, il serait préférable de créer deux « pôles d'accompagnement » au sein de chaque mission locale : l'un destiné aux jeunes en difficulté, en continuant à conclure avec eux le CIVIS et, l'autre destiné aux autres jeunes, en leur proposant la conclusion d'un contrat d'insertion dans la vie professionnelle (CIVIP), équivalent du PPAE conclu avec Pôle emploi. Tandis que le CIVIS continuerait à faire office de cadre de suivi global des jeunes en difficulté, le nouveau CIVIP serait un cadre d'accompagnement ciblant uniquement l'accès à l'emploi du public concerné. Cependant, il est évident qu'un tel changement ne peut s'opérer que dans le cadre d'une refonte plus globale de l'organisation et de la gouvernance des missions locales.

## 2. La nécessité d'une réforme ambitieuse des missions locales

Sous la plume d'un auteur, les missions locales constituent « l'une des chevilles ouvrières des politiques publiques d'insertion »<sup>67</sup>. Par ailleurs, dans le cadre de la bataille pour l'emploi des jeunes qui constitue actuellement la première priorité du gouvernement, ce réseau spécialisé est considéré comme un « acteur-clé ». Une réforme d'ampleur de cet opérateur historique semble indispensable, ce qui implique de concilier une série d'enjeux : sociaux, politiques, juridiques et, bien évidemment, financiers et économiques. Sur le plan juridique, en particulier, deux questions principales se posent : l'une concerne sa nature juridique et l'autre les modalités de son organisation.

*La nature juridique des missions locales :* au premier abord, le choix de la nature juridique du réseau spécialisé dans l'insertion professionnelle des jeunes n'est pas sans soulever des difficultés. Il a, en particulier, suscité de nombreuses réflexions, dont certaines ont conduit à envisager la construction d'un pôle unique « Avenir jeunes », fédérant les différents acteurs, sous la tutelle d'un Minis-

<sup>63</sup> Le 30 oct. 2012, Frédéric Cuvillier, ministre des Transports, annonce une réforme du RFF comportant notamment l'intégration de celle-ci au sein d'un Gestionnaire d'infrastructure unifié (GUI), réunissant la SNCF Intra et la Direction des circulations ferroviaires (DCF).

<sup>64</sup> L'engagement d'une nouvelle étape de la décentralisation était au cœur de la campagne électorale du nouveau président de la République. En effet, un avant-projet de décentralisation est déjà élaboré, dont la discussion au Parlement débutera prochainement. Selon le discours du Premier ministre à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire des missions locales, l'Acte III de la décentralisation constitue l'un des projets du gouvernement qui les concerne. V. La lettre du CNML, 15 janv. 2013. 1.

<sup>65</sup> V. Rapport IGAS 2010, p. 28, § 78.

<sup>66</sup> *Idem*, p. 28, § 77.

<sup>67</sup> L. Riot, Des dispositifs d'insertion en quête de jeunes « en difficulté » ?, p. 1, in Actes du colloque international « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques », Nantes, 13, 14 et 15 juin 2007.

rière autonome de l'Emploi des jeunes<sup>68</sup>. Cependant, un tel scénario, comme également celui qui consiste à créer un groupement d'intérêt public national ou encore d'un « Pôle emploi jeunes », ne paraît pas forcément opportun, car il engendrerait des dépenses importantes et serait particulièrement complexe sur le plan juridique<sup>69</sup>. Or, dans la conjoncture et dans le contexte budgétaire actuels de l'État, il est préférable de renforcer le rôle des missions locales tout en préservant leur autonomie juridique, ainsi que leur forme associative. Leur statut associatif permet non seulement une gestion plus souple, mais aussi une meilleure adaptation de leur activité aux besoins locaux (v. *supra*).

Dans ce registre, il nous paraît louable d'avancer une proposition, selon laquelle les pouvoirs publics devraient s'orienter vers la création d'un réseau d'accompagnement et de placement spécialisé des jeunes demandeurs d'emploi, sur le modèle des Cap emploi pour les personnes handicapées. Créé par la loi n° 75-535 du 30 juin 1975, le réseau national des Cap emploi se compose à l'heure actuelle de 118 organismes, définis depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sous le nom d'« organismes de placement spécialisés », assurant une mission de service public en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en complément de l'action de Pôle emploi. Ce réseau spécialisé travaille avec l'opérateur central du SPE dans le cadre d'une relation de cotraitance permettant une ouverture aux Cap emploi des prestations de Pôle emploi et réciproquement : mutualisation des outils, des services et des offres d'emploi de Pôle Emploi, de l'Association chargée de la gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) et des Cap emploi.

L'organisation des missions locales sur le modèle de Cap emploi paraît en principe envisageable, même si les chiffres des jeunes demandeurs d'emploi sont beaucoup plus importants. En préservant leur autonomie juridique, elles pourraient ainsi être investies d'une action de placement, complémentaire à celle de Pôle emploi, et spécialisée dans tous les jeunes demandeurs d'emploi. La création d'un tel réseau spécialisé, voire d'un référent unique pour les jeunes, éviterait le recours aux opérateurs privés de placement qui favorisent en principe les jeunes diplômés

au détriment des autres. Cependant, cette évolution est pour le moment freinée par la diversité de la couverture territoriale des missions locales.

*L'organisation des missions locales sur le territoire.* Le paysage territorial est loin d'être homogène. Il se caractérise par de fortes disparités démographiques et budgétaires, ainsi que de fortes disparités selon le sexe et le niveau d'éducation des jeunes. En raison de ces disparités et, en fonction notamment du caractère rural ou urbain du département, les missions locales présentent, à l'heure actuelle, une grande hétérogénéité dans leur taille, leurs moyens (effectifs et budget) et, par ricochet, dans leur activité.

Il semble que, après la question de la nature juridique des missions locales, se pose celle de leur organisation géographique sur le territoire. Le niveau de la commune pourrait en principe constituer la base de l'organisation, bien qu'une rationalisation du découpage communal paraisse préalablement indispensable. L'Acte III de la décentralisation pourrait-il éventuellement y apporter une solution ? En tout état de cause, une nouvelle organisation égalitaire va, dans un premier temps, de pair avec un financement de l'État plus équilibré et l'encouragement de l'intercommunalité, facteur de solidarité et de mobilité des moyens financiers. Le fonctionnement performant des missions locales exige, dans un second temps, une évolution homogène du savoir-faire sur l'ensemble du territoire, ce qui passe par une meilleure formation de leurs effectifs et par l'acquisition d'une ingénierie adaptée à leur mission. Bien entendu, le renouveau du dispositif actuel exige la mise en place d'une instance de contrôle nationale chargée de procéder à un audit régulier des activités des missions locales et de corriger les éventuels dysfonctionnements.

En conclusion, la hausse constante du chômage des jeunes appelle d'urgence la construction d'un cadre institutionnel dynamique réunissant une série d'intervenants politiques, sociaux et économiques. Cependant, à l'heure où le chômage constitue indiscutablement une « épidémie » à combattre, l'emploi des jeunes reste inversement une « priorité » à soutenir, en mettant notamment l'accent sur la politique de l'alternance. La mobilisation sur le plan politique, depuis la Conférence sociale du 9 juillet 2012, va dans ce sens : après l'adoption de la loi n° 2012-189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir pour les jeunes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail et de la loi n° 2013-185 du 1<sup>er</sup> mars 2013 instaurant le contrat de génération, le gouvernement affiche sa volonté d'engager toutes les réformes structurelles nécessaires pour promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes. L'agenda politique s'annonce très chargé : projet de l'Acte III de décentralisation et signature de la convention-cadre nationale sur la formation professionnelle des jeunes. Espérons que toutes ces démarches politiques permettront à la jeunesse de retrouver, enfin, sa place... « méritée » sur le marché de l'emploi ■

<sup>68</sup> Sur cette proposition, v. L'emploi des jeunes, grande cause nationale, rapport de M. Alain Jouandet à M. Nicolas Sarkozy, janv. 2012, surtout p. 71 s. Selon l'auteur, un ministère autonome piloterait la politique d'emploi des jeunes et serait doté d'un budget interministériel regroupant en un programme unique les crédits budgétaires de l'emploi des jeunes, de la formation professionnelle, de l'information et de l'orientation scolaire et universitaire.

<sup>69</sup> Une série de questions juridiques se posent ; par ex. celle du statut juridique du personnel du nouvel opérateur, le partage des financements entre l'État et les collectivités territoriales, une éventuelle réforme du SPE...

## Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme

En 2013, trois ans après leur sortie du système éducatif, 22 % des jeunes actifs sont en recherche d'emploi. Il s'agit du niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq. La hausse, par rapport à la Génération 2004, est de 16 points pour les non-diplômés et de 3 points pour les diplômés du supérieur long. Toutefois, les premiers emplois ne sont ni plus précaires, ni moins rémunérateurs.

génération  
insertion diplôme  
salaires chômage  
parcours  
jeunes  
emploi supérieur

Christophe **Barret**  
Florence **Ryk**  
Noémie **Volle**  
(Céreq)

**E**n 2013, le Céreq a réalisé la sixième édition de ses enquêtes d'insertion, s'intéressant aux 700 000 jeunes sortis en 2010 du système scolaire.

Cette Génération 2010 se présente sur le marché du travail avec un niveau d'études sensiblement plus élevé que la Génération 2004. L'élévation du niveau de formation concerne avant tout les niveaux supérieurs. En effet, en dépit de l'objectif général de réduction du nombre de jeunes sortants sans diplôme, fixé au niveau européen, ceux-ci représentent encore 16% de la Génération 2010 (contre 18 % pour la Génération 2004). En revanche, au sein du système d'enseignement supérieur, la mise en place progressive du LMD entre 2003 et 2006 incite les étudiants à prolonger leurs études jusqu'aux niveaux licence (L3), master (M2) ou doctorat (D), réduisant les sorties aux niveaux bac+2 et bac+4. Au final, la part des jeunes sortant au niveau master ou au-delà est de 17 % (contre 14 % pour la Génération 2004). L'effectif total des diplômés de l'enseignement supérieur est resté identique.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la Génération 2010, bien que non concernée par la réforme de la voie professionnelle, compte déjà moins de titulaires d'un CAP ou d'un BEP et plus de bacheliers professionnels.

Le développement de l'apprentissage marque également cette génération. Favorisée depuis plusieurs années par les pouvoirs publics, cette voie de formation séduit de plus en plus de jeunes, à différents niveaux d'éducation. En 2010, un jeune sortant sur cinq est issu d'une formation par apprentissage; seul un sur trois est une femme. Cette modalité de formation historiquement dédiée à l'enseignement secondaire s'est étendue aux études supérieures, courtes ou longues. Ainsi, la part d'apprentis parmi les diplômés de l'enseignement supérieur a presque doublé par rapport à la Génération 2004. Les titulaires de licence professionnelle et de BTS-DUT restent les plus concernés mais sont désormais talonnés par les diplômés des grandes écoles.

## Une insertion contrariée par l'approfondissement de la crise

CAP • Certificat d'aptitude professionnelle  
 BEP • Brevet d'études professionnelles  
 BTS • Brevet de technicien supérieur  
 DUT • Diplôme universitaire de technologie  
 M1, M2 • Master 1, master 2  
 Doctorat • diplômés de thèse, santé et hors santé

Trois ans après leur sortie du système éducatif, plus d'un jeune actif sur cinq est en recherche d'emploi, soit le niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du Céreq.

L'insertion professionnelle de cette génération s'est effectuée dans des conditions plus difficiles pour au moins deux raisons. D'une part, les jeunes sortis en 2010 arrivent sur un marché du travail successivement détérioré par la crise financière en 2008 puis par celle des

dettes souveraines à l'été 2010. Sur la période 2011-2013, le chômage de la population active s'accroît fortement. D'autre part, à la détérioration de la conjoncture économique, s'ajoute la faiblesse de l'intervention publique traduite par la diminution des contrats aidés destinés aux jeunes. Les contrats jeunes en entreprise (CJE), nombreux sur la période 2003-2007, disparaissent à la fin de la décennie, et ne sont pas compensés par le léger rebond des contrats initiative emploi (CIE) et contrats unique d'insertion (CUI) en 2009-2010. La montée en charge des emplois d'avenir, créés en octobre 2012, ne s'opère qu'en 2013.

Compte tenu du fonctionnement du marché du travail français, les jeunes débutants sont généralement les plus touchés lorsque la conjoncture économique se détériore. La Génération 2010 n'échappe pas à la règle.

Le processus d'insertion de ces jeunes comporte trois phases successives. Dans une première phase, commune à toutes les générations, ils accèdent progressivement à l'emploi jusqu'à l'été de l'année suivant la sortie. Ainsi, le taux de chômage, très élevé initialement, baisse fortement. Lors de la deuxième phase, le chômage des jeunes de la Génération 2010, tout comme celui de la Génération 2004, continue de baisser mais de manière moins soutenue. Mais au cours de la troisième phase, sous l'effet de l'approfondissement de la crise, le mouvement général d'accès à l'emploi s'inverse pour la Génération 2010 et son taux de chômage repart nettement à la hausse pour atteindre 21 % en avril 2013. Cette génération se distingue des précédentes pour lesquelles cette période correspondait à une phase de stabilisation du chômage.

Les parcours des jeunes au cours de leurs trois premières années de vie active sont impactés en conséquence. Assez logiquement, les jeunes de la Génération 2010 ont passé moins de temps en emploi que leurs aînés, et plus de temps au chômage. Ils ont passé en moyenne sept mois en recherche d'emploi, soit un mois de plus que les jeunes de la Génération 2004, et deux ans en emploi, soit deux mois de moins que leurs aînés. Environ 12% des jeunes ont connu une trajectoire très éloignée de l'emploi (avec moins de 10% de leur temps en emploi). C'est quatre points de plus que pour la Génération 2004.

Malgré l'ampleur de la dégradation, la majorité des jeunes continue d'accéder rapidement à l'emploi, 62 % en moins de trois mois. Près de deux jeunes sur cinq passent même plus de 90% de leur temps en emploi sur les trois premières années de vie active. Les jeunes de la Génération 2004 étaient toutefois plus nombreux dans cette situation d'emploi quasi permanent sur la période.

**Tableau 1 • Une génération plus diplômée**

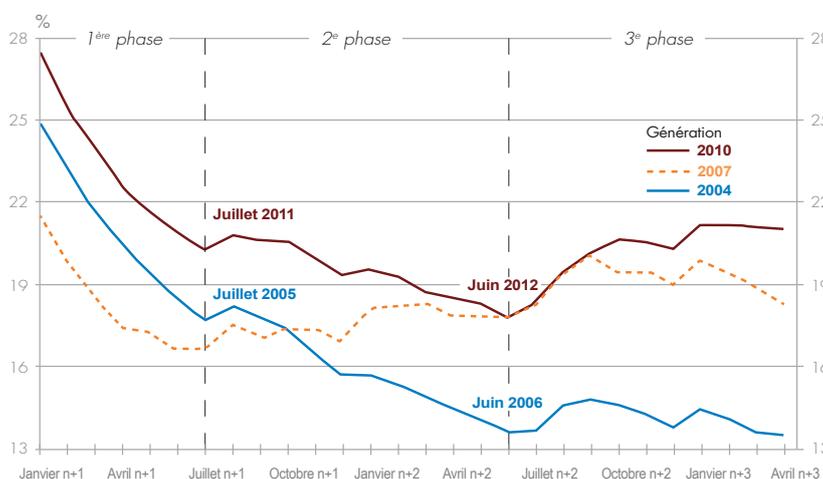
Plus haut diplôme obtenu par les jeunes sortis de formation initiale %

Génération sortie en...	2004	2010	Écart
<b>Non-diplômés</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>- 2</b>
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>+ 2</b>
CAP, BEP, mention complémentaire	17	14	- 3
Bac professionnel ou technologique	15	19	+ 4
Bac général	8	9	+ 1
<b>Diplômés du supérieur court</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>- 3</b>
BTS, DUT et autres bac+2	14	11	- 3
Bac+2/3 Santé social	4	4	0
Licence générale (L3) et autres bac+3	5	5	0
Licence professionnelle	1	4	+ 3
M1 et autres bac+4	4	1	- 3
<b>Diplômés du supérieur long</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>+ 3</b>
M2 et autres bac+5	7	10	+ 3
Ecoles de commerce	2	2	0
Ecoles d'ingénieurs	3	3	0
Doctorat	2	2	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
 Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine).

**Graphique 1 • Une insertion en trois phases heurtée par la crise**

Taux de chômage au cours des trois premières années de vie active



Sources : enquêtes Génération 2004, Génération 2007 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
 Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004, 2007 et 2010 (France métropolitaine).

## Maintien des conditions d'emploi

Malgré un processus d'insertion affecté par la situation économique, les conditions d'emploi des jeunes ne se dégradent pas de manière significative.

La part des emplois à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire et non salarié) et du temps partiel contraint sont globalement stables entre les enquêtes Génération 2004 et 2010. Le constat est valable à la fois pour la première embauche et pour l'emploi occupé trois ans après la fin des études. Un tiers des jeunes ayant obtenu un emploi est directement recruté en emploi à durée indéterminée. Au bout de trois ans, ils sont deux tiers dans ce cas, soit un taux équivalent à celui de la Génération 2004. Cette stabilité masque une légère hausse du statut non-salarié, en lien probable avec la mise en place du régime d'auto-entrepreneur mi-2008 et un positionnement plus affirmé des docteurs santé en libéral. La part de fonctionnaires a faiblement diminué, conséquence de la baisse des recrutements dans la fonction publique d'Etat.

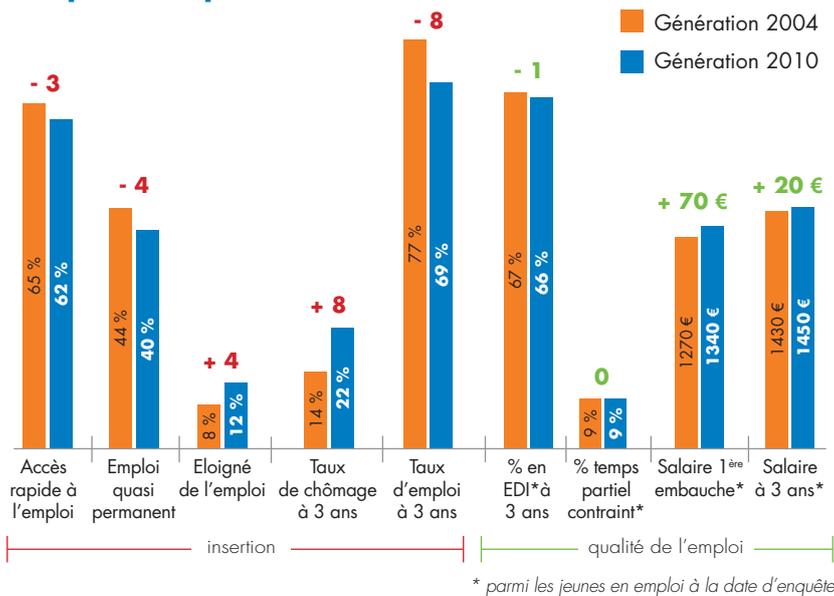
La moitié des jeunes salariés de la Génération 2010 débute avec un salaire net mensuel supérieur à 1 340 euros, soit 70 euros de plus que leurs aînés (en tenant compte de l'inflation). En revanche, les salaires progressent plus lentement. La moitié enregistre une augmentation de pouvoir d'achat du salaire inférieure à +1,7% par an. De ce fait, après trois ans de vie active, le salaire médian de la Génération 2010 est quasiment identique à celui de la Génération 2004 : au printemps 2013, il s'établit à 1 450 euros.

Si l'impact de la crise sur la Génération 2010 se traduit par un niveau de chômage très élevé en 2013, il n'a donc pas conduit à une nette dégradation des conditions d'emploi. Il est aussi très inégal selon les niveaux de diplôme. D'un côté, les jeunes sans diplôme ou faiblement diplômés ont vu leurs conditions d'insertion se dégrader lourdement. À l'autre extrémité, les diplômés d'école d'ingénieur, des formations médico-sociales supérieures et les docteurs ont bien résisté. Les fortes disparités d'insertion déjà existantes entre niveaux de diplôme s'en trouvent encore accentuées.

## Chômage record pour les non-diplômés

Une nouvelle fois, les non-diplômés sont en première ligne face aux dégâts causés par la crise. Depuis le début des années 1970, et la montée du chômage, l'absence de diplôme est un frein à l'insertion professionnelle. Lorsque la conjoncture se dégrade, les embauches sur les

## Graphique 2 • L'insertion se dégrade, la qualité des emplois est préservée



Note de lecture : 62 % des jeunes de la Génération 2010 accèdent rapidement à l'emploi, contre 65 % pour la Génération 2004, soit une dégradation de trois points.

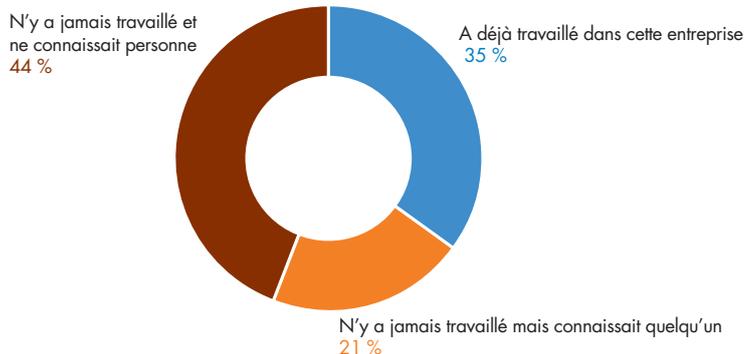
Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine).

## Trouver son premier emploi : l'importance des réseaux

Qu'ils soient professionnels, familiaux ou amicaux, les réseaux sont des canaux efficaces pour la recherche d'emploi. Plus d'un jeune sur trois (35%) a trouvé son premier emploi dans une entreprise qu'il connaissait auparavant, pour y avoir effectué un stage ou y avoir déjà travaillé. C'est un peu plus que pour les jeunes issus de la génération 2004 (30%), en lien probable avec la montée de l'apprentissage. 21% connaissaient quelqu'un qui travaillait déjà dans cette entreprise.

28% des jeunes ont obtenu leur premier emploi par candidature spontanée. Les intermédiaires du marché du travail (Pôle emploi, Apec...) et les établissements de formation sont peu cités (8% chacun).

### Lien avec l'entreprise du premier emploi



Source : enquête Génération 2010 (données provisoires), Céreq.

Champ : primo-sortants du système éducatif en 2010, ayant occupé un emploi (France métropolitaine).

emplois peu qualifiés se réduisent et ces jeunes subissent davantage la concurrence des diplômés sur ces postes. L'intérim joue moins son rôle de passerelle pour l'accès à l'emploi, puisque la part de l'intérim dans les statuts d'emploi se réduit, conséquence probable de la baisse

EDI • *Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire et emploi non salarié)*

●●● de l'emploi intérimaire industriel. De plus, cette génération bénéficie peu du soutien des emplois aidés, les emplois d'avenir n'étant mis en place qu'en fin de période. La précarité accrue de l'emploi se traduit par un pouvoir d'achat moins important que leurs aînés au bout de trois ans de vie active.

Près d'un jeune actif non-diplômé sur deux se déclare en recherche d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif, soit une hausse de 16 points par rapport à la Génération 2004. En moyenne, sur les trois ans, ils ont passé 14 mois au chômage, soit deux fois plus de temps que l'ensemble des jeunes tous niveaux confondus. Mécaniquement, le temps passé en emploi diminue (moins cinq mois par rapport à leurs aînés), avec un risque accru d'éloignement du marché du travail. En moyenne, les non-diplômés de cette génération ont ainsi passé autant de temps au chômage qu'en emploi.

Leurs conditions d'emploi se précarisent : l'accès à l'emploi à durée indéterminée se raréfie (seuls quatre jeunes en emploi sur dix sont en EDI trois ans après la sortie) et les emplois à temps partiel contraint se développent (de 14% à 18% de la Génération 2004 à 2010). Face aux difficultés d'insertion, 9% des jeunes

sans diplôme retournent se former à temps plein dans un établissement scolaire et 13% tentent la voie de l'alternance.

## Le chômage des CAP/BEP au niveau de celui des non-diplômés six ans plus tôt

Les titulaires de CAP et BEP restent certes moins mal lotis que les non-diplômés mais ils voient, eux aussi, leurs difficultés s'aggraver, avec un taux de chômage qui augmente de 15 points. Il y a encore une dizaine d'années, ces diplômés professionnels de premier niveau bénéficiaient de conditions favorables d'insertion dans les spécialités industrielles. Aujourd'hui, leur taux de chômage est équivalent à celui de leurs homologues de spécialités relevant des services. Par conséquent, la dégradation des conditions d'insertion des diplômés de CAP-BEP observée lors des éditions précédentes de l'enquête se trouve confirmée. Leur taux de chômage après trois ans de vie active passe de 17% pour la Génération 2004 à 32% pour la Génération 2010. Se maintenir en emploi devient plus difficile, et seuls 29% d'entre eux ont passé presque tout leur temps en emploi (contre 42% pour la Génération 2004). La durée du temps passé au chômage s'allonge de quatre mois entre les deux enquêtes, pour atteindre onze mois. De plus, les jeunes en emploi voient leur

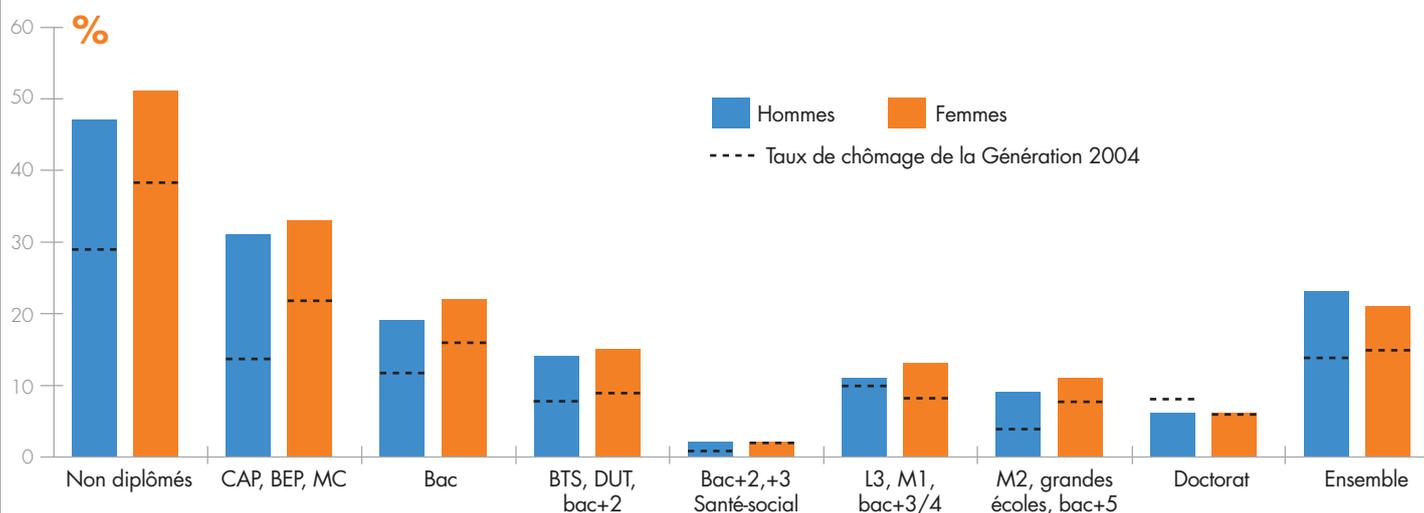
## Les femmes plus diplômées, résistent mieux à la crise

Contrairement à la situation observée pour la Génération 2004, le taux de chômage féminin reste inférieur à celui des hommes sur toute la période. Au deuxième trimestre 2013, il s'établit à 20% pour les premières et 23% pour les seconds. L'évolution est comparable pour le taux d'emploi : celui des hommes diminue considérablement pour s'aligner sur celui des femmes. Enfin, les jeunes hommes sont plus que les femmes confrontés au chômage de longue durée.

Cet avantage relatif des femmes est directement lié à leur meilleur niveau d'étude général, dont la progression est supérieure à celle des hommes. Pour autant, les inégalités sur le marché du travail,

en défaveur des femmes, subsistent. En effet, à niveau de diplôme comparable, le taux de chômage féminin reste supérieur à celui des hommes, même si les écarts se réduisent. Toujours à diplôme comparable et à temps de travail identique, le salaire des femmes demeure inférieur à celui des hommes. En revanche, leurs salaires sur les trois premières années de vie active progressent au même rythme. Quel que soit le niveau de diplôme, le temps partiel féminin est toujours plus important que celui des hommes. En particulier le temps partiel contraint, qui concerne deux fois plus les femmes que les hommes, comme pour la Génération 2004. Enfin, les femmes sont moins souvent embauchées en emploi à durée indéterminée.

Taux de chômage à trois ans de la Génération 2010, selon le sexe et le diplôme



Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq. /Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine).

## Tableau 2 • Les disparités d'insertion professionnelle entre diplômés se creusent

Situation des jeunes trois ans après la sortie du système éducatif\*

Génération sortie en...	% Taux d'emploi			% Taux de chômage			Parmi les jeunes en emploi					
							Emploi à durée indéterminée			Temps partiel contraint		
	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart
<b>Ensemble</b>	<b>77</b>	<b>69</b>	<b>- 8</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>67</b>	<b>66</b>	<b>- 1</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Non-diplômés</b>	<b>57</b>	<b>41</b>	<b>- 16</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>16</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>- 8</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>4</b>
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>74</b>	<b>64</b>	<b>- 10</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>- 4</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
CAP, BEP, mention complémentaire	76	61	- 15	17	32	15	62	56	- 6	11	15	4
Bac professionnel ou technologique	78	70	- 8	13	20	7	64	62	- 2	10	12	2
Bac général	62	55	- 7	15	21	6	57	51	- 6	13	11	- 2
<b>Diplômés du supérieur court</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>- 5</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>- 1</b>
BTS, DUT et autres bac+2	85	79	- 6	9	15	6	72	72	0	6	6	0
Bac+2/3 Santé social	97	96	- 1	2	2	0	83	83	0	5	5	0
Licence générale (L3) et autres bac+3	81	70	- 11	8	14	6	71	70	- 1	11	10	- 1
Licence professionnelle	91	85	- 6	5	10	5	82	76	- 6	2	2	0
M1 et autres bac+4	83	79	- 4	10	14	4	72	73	1	7	5	- 2
<b>Diplômés du supérieur long</b>	<b>91</b>	<b>88</b>	<b>- 3</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>82</b>	<b>80</b>	<b>- 2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
M2 et autres bac+5	90	84	- 6	6	12	6	78	75	- 3	5	5	0
Ecoles de commerce	94	90	- 4	5	9	4	94	93	- 1	1	2	1
Ecoles d'ingénieurs	93	94	1	4	4	0	91	93	2	1	1	0
Doctorat	91	92	1	7	6	- 1	73	69	- 4	5	4	- 1

\* Situation à la date d'enquête d'avril à juillet trois ans après la sortie.

Note de lecture : parmi les jeunes sortis en 2010 sans diplôme : 41 % sont en emploi trois ans après, soit 16 points de moins que ceux sortis en 2004 ; 48 % des actifs en 2013 se déclarent en recherche d'emploi ; 40 % de ceux en emploi en 2013 sont en CDI, fonctionnaires ou non-salariés ; 18 % de ceux en emploi en 2013 sont en emploi à temps partiel contraint.

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq. / Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine)

## Tableau 3 • Un accès rapide et durable à l'emploi plus fréquent pour les plus diplômés

Part de jeunes... Génération sortie en...	avec accès rapide à l'emploi (moins de 3 mois)			en emploi quasi-permanent (plus de 90% du temps)			éloignés de l'emploi (moins de 10% du temps)		
	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>- 3</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>- 4</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>4</b>
<b>Non-diplômés</b>	<b>45</b>	<b>32</b>	<b>- 13</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>- 9</b>	<b>22</b>	<b>36</b>	<b>14</b>
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>66</b>	<b>61</b>	<b>- 5</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>- 8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
CAP, BEP, mention complémentaire	64	54	- 10	42	29	- 13	8	14	6
Bac professionnel ou technologique	71	67	- 4	46	40	- 6	6	7	1
Bac général	63	59	- 4	36	29	- 7	14	12	- 2
<b>Diplômés du supérieur court</b>	<b>74</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	<b>52</b>	<b>- 2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
BTS, DUT et autres bac+2	70	70	0	48	45	- 3	3	5	2
Bac+2/3 Santé social	93	95	2	85	86	1	0	0	0
Licence générale (L3) et autres bac+3	75	70	- 5	49	42	- 7	5	7	2
Licence professionnelle	78	75	- 3	59	52	- 7	1	3	2
M1 et autres bac+4	68	70	2	46	44	- 2	3	5	2
<b>Diplômés du supérieur long</b>	<b>69</b>	<b>76</b>	<b>7</b>	<b>55</b>	<b>59</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
M2 et autres bac+5	68	74	6	51	54	3	3	3	0
Écoles de commerce	71	71	0	56	53	- 3	0	0	0
Écoles d'ingénieurs	64	81	17	54	70	16	2	0	- 2
Doctorat	80	85	5	67	74	7	3	1	- 2

Note de lecture : parmi les jeunes sortis en 2010 : 62% ont accédé à un emploi dans les trois premiers mois ; 40% ont été en emploi plus de 90% du temps entre 2010 et 2013 ; 12% ont été en emploi moins de 10% du temps entre 2010 et 2013.

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq. / Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine)

●●● pouvoir d'achat lié au salaire stagner au cours de leurs trois premières années de vie active.

La concurrence avec les baccalauréats professionnels explique probablement une part de ces constats. Les conditions d'insertion des diplômés de bac professionnel et technologique se détériorent aussi mais moins fortement. À ce niveau de diplôme, le chômage augmente autant pour les spécialités industrielles

que tertiaires. S'être formé par apprentissage facilite les conditions d'entrée sur le marché du travail, même si l'insertion des apprentis s'est, elle aussi, dégradée. Après trois ans de vie active, le taux de chômage des bacheliers professionnels et technologiques passés par l'apprentissage atteint 13% alors qu'il n'était que de 6% pour la Génération 2004.

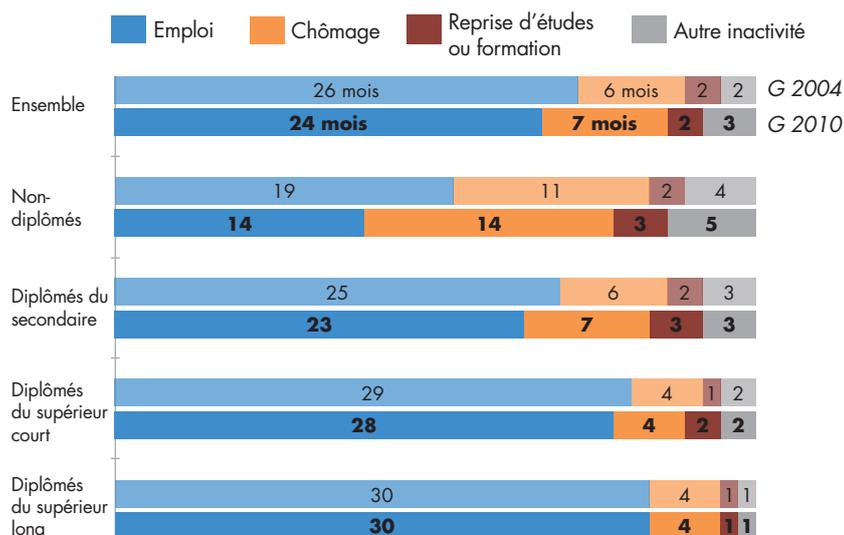
La plupart des bacheliers généraux qui abordent le marché du travail ont en réalité entamé un cursus dans le supérieur sans pour autant obtenir de diplôme. Mais le bac général est souvent insuffisant pour accéder à des emplois qualifiés. Dès lors, une grande majorité de leurs trajectoires s'éloigne d'un accès rapide et durable à l'emploi. Pour la Génération 2010, seuls 29% d'entre eux connaissent une situation d'emploi quasi permanent durant les trois années et l'accès rapide au premier emploi est moins fréquent. En parallèle, ces bacheliers sont de plus en plus nombreux à retourner en formation. Ils sont désormais plus d'un quart à reprendre leurs études dans les trois ans suivant leur sortie de formation initiale, contre 16% pour la Génération 2004.

### Les diplômés du supérieur court sont moins protégés

Les diplômés de l'enseignement supérieur connaissent des devenir professionnels différenciés selon leur niveau de sortie et leur discipline. Les jeunes sortants avec un diplôme inférieur au master, appelés ici « diplômés du supérieur court », conservent des conditions d'accès à l'emploi et

### Graphique 3 • Les non-diplômés passent autant de temps au chômage qu'en emploi

Nombre de mois passés dans les différentes situations au cours des trois années suivant la sortie du système éducatif



Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq. Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine).

### Tableau 4 • Les salaires des jeunes se maintiennent mais progressent moins

Salaires nets mensuels selon le plus haut diplôme obtenu (en euros constants)

Génération sortie en...	Salaire médian* (en euros constants)						Évolution annuelle du salaire** (%)	
	à la première embauche			3 ans après la sortie				
	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010
<b>Ensemble</b>	<b>1 270</b>	<b>1 340</b>	<b>70</b>	<b>1 430</b>	<b>1 450</b>	<b>20</b>	<b>3,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Non-diplômés</b>	<b>1 150</b>	<b>1 130</b>	<b>- 20</b>	<b>1 220</b>	<b>1 160</b>	<b>- 60</b>	<b>1,3</b>	<b>- 0,9</b>
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>1 200</b>	<b>1 160</b>	<b>- 40</b>	<b>1 310</b>	<b>1 280</b>	<b>- 30</b>	<b>2,9</b>	<b>0,9</b>
CAP, BEP, mention complémentaire	1 220	1 200	- 20	1 310	1 260	- 50	2,2	0,2
Bac professionnel ou technologique	1 180	1 170	- 10	1 310	1 300	- 10	3,5	1,0
Bac général	1 140	1 110	- 30	1 320	1 260	- 60	3,9	2,3
<b>Diplômés du supérieur court</b>	<b>1 370</b>	<b>1 410</b>	<b>40</b>	<b>1 560</b>	<b>1 520</b>	<b>- 40</b>	<b>4,3</b>	<b>1,9</b>
BTS, DUT et autres bac+2	1 270	1 310	40	1 460	1 460	0	4,7	2,2
Bac+2/3 Santé social	1 610	1 630	20	1 720	1 700	- 20	1,9	0,9
Licence générale (L3) et autres bac+3	1 330	1 300	- 30	1 540	1 450	- 90	5,2	2,0
Licence professionnelle	1 430	1 460	30	1 660	1 600	- 60	4,9	2,5
M1 et autres bac+4	1 380	1 470	90	1 650	1 620	- 30	6,3	2,2
<b>Diplômés du supérieur long</b>	<b>1 840</b>	<b>1 880</b>	<b>40</b>	<b>2 180</b>	<b>2 100</b>	<b>- 80</b>	<b>5,8</b>	<b>3,2</b>
M2 et autres bac+5	1 610	1 680	70	1 970	1 920	- 50	6,2	3,3
Ecoles de commerce	ns	1 990	ns	ns	2 290	ns	ns	3,7
Ecoles d'ingénieurs	2 070	2 120	50	2 340	2 350	10	4,8	3,1
Doctorat	1 980	2 100	120	2 270	2 350	80	5,1	2,8

\* Salaire mensuel (primes incluses, tous temps de travail confondus) médian en euro constant de juillet 2013.

\*\* Médiane de l'évolution (en moyenne annuelle) du salaire (en euro constant) entre la première embauche et la date d'enquête.

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq. Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 en emploi salarié à la date d'enquête (France métropolitaine).

de salaire plus favorables que la moyenne mais, comme pour les moins diplômés, leur situation à trois ans est plus difficile que celle de leurs pré-décesseurs.

Les diplômés de BTS et DUT sont moins souvent en emploi que leurs homologues sortis en 2004. Sur leurs trois premières années de vie active, ils passent en moyenne sept mois en situation de chômage ou d'inactivité. Toutefois, ils sont encore 70% à connaître une première embauche rapide (en moins de trois mois) et après trois ans de vie active, la part des emplois en EDI reste inchangée. La dégradation est plus importante dans les spécialités tertiaires : le taux de chômage y atteint désormais 16% (contre 11% pour les spécialités industrielles). Cependant, les apprentis des spécialités de l'industrie sont moins protégés du chômage qu'auparavant.

Les diplômés de licence professionnelle paraissent relativement préservés : 85% d'entre eux sont en emploi en fin de période et leur taux de chômage est comparable à celui des diplômés de l'enseignement supérieur long. Mais seuls les diplômés de licence professionnelle par apprentissage tirent réellement leur épingle du jeu. Ils ne subissent pas de dégradation de leurs conditions d'emploi, conservent un taux de chômage faible et un taux d'emploi de près de 90%.

Les titulaires de licences générales sont pour leur part très pénalisés. En fin de période, par rapport à leurs aînés de 2004, leur taux d'emploi chute de 11 points et ils perdent du pouvoir d'achat. Les L3, ainsi que les M1, reprennent plus souvent leurs

**Tableau 5 • Un développement des reprises d'études**

Génération sortie en...	%		Reprise d'études		Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>Non-diplômés</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
CAP, BEP, mention complémentaire	3	4	13	12	13	12
Bac professionnel ou technologique	7	9	16	16	16	16
Bac général	16	27	16	16	16	16
<b>Diplômés du supérieur court</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
BTS, DUT et autres bac+2	6	8	9	14	9	14
Bac+2/3 Santé social	1	1	1	0	1	0
Licence générale (L3) et autres bac+3	9	16	3	7	3	7
Licence professionnelle	2	7	4	7	4	7
M1 et autres bac+4	8	12	3	7	3	7
<b>Diplômés du supérieur long</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
M2 et autres bac+5	3	4	2	3	2	3
Ecoles de commerce	1	1	1	5	1	5
Ecoles d'ingénieurs	2	1	1	2	1	2
Doctorat	1	1	0	1	0	1

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
Champ : primo-sortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine).

études par la voie classique, effet probable de la réforme de la «masterisation» des enseignants.

Les jeunes sortis du supérieur court en 2010 sont de plus en plus nombreux à se diriger vers l'alternance après leur formation initiale. Ce recours aux contrats de professionnalisation ou d'apprentissage leur permet d'acquérir une expérience professionnelle affirmée et de prétendre à un nouveau diplôme. Durant les trois premières années de vie active, près d'un jeune sur dix a fait ce choix. Les

## Les parcours d'accès rapide et durable à l'emploi restent majoritaires

L'enquête permet de connaître mois par mois la situation de chaque jeune : en emploi, au chômage, en reprise d'étude, en formation, ou inactif. Leur analyse permet de dégager neuf types de trajectoires d'insertion.

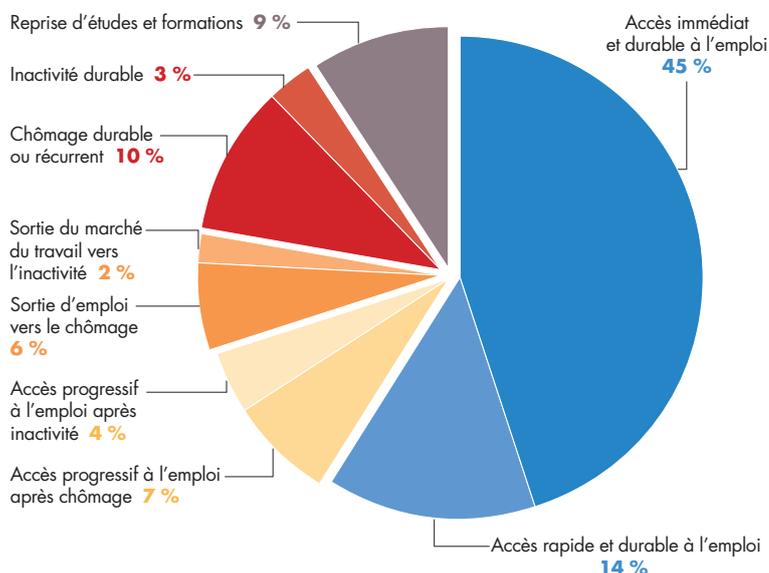
Près de 60 % des jeunes ont un accès rapide, voire immédiat, et durable à l'emploi. Pour 11%, l'accès à l'emploi est un peu plus tardif mais durable : ils démarrent leur insertion par une période substantielle de chômage ou d'inactivité. À l'inverse, 6% des jeunes ont accédé rapidement à un emploi, mais le perdent et se retrouvent durablement au chômage.

De manière analogue, un second parcours, moins fréquent (2%), est marqué par une entrée rapide sur le marché du travail (en emploi ou au chômage) suivie d'une période d'inactivité temporaire.

Pour un jeune sur dix, les premières années de vie active sont consacrées de manière durable ou récurrente à la recherche d'emploi. Il s'agit du troisième parcours-type le plus emprunté par les jeunes de la Génération 2010, après les deux parcours d'insertion les plus aisés. Certains jeunes, moins nombreux (3%), sont durablement en situation d'inactivité et donc éloignés de l'emploi.

Enfin, près d'un jeune sur dix (9%) décide de reprendre des études ou de suivre des formations sur des périodes importantes ou récurrentes.

**Répartition des types de trajectoires sur les trois premières années de vie active**



Sources : enquêtes Génération 2010 (données provisoires), Céreq.  
Champ : primo-sortants du système éducatif en 2010 (France métropolitaine).

diplômés de BTS, DUT et autres bac+2 sont les plus concernés (14%); la tendance est encore plus forte dans les disciplines tertiaires.

Bénéficiant d'un marché du travail assez réglementé, les diplômés de l'enseignement supérieur en santé-social (bac+2/3 et docteurs) trouvent quasiment tous un emploi dès la sortie de formation initiale. Ils demeurent nettement préservés du chômage : ils n'ont passé qu'un mois en recherche d'emploi sur les trois ans et leur taux de chômage est inférieur à 2% en fin de période.

## Les ingénieurs et les docteurs ne connaissent pas la crise

Pour les diplômés de l'enseignement supérieur long (bac+5 et plus) plusieurs indicateurs indiquent une détérioration très limitée voire une légère amélioration des conditions d'emploi. L'accès rapide à un premier emploi est plus fréquent : 76% des jeunes y accèdent en moins de trois mois. Sur leurs trois premières années de vie active, ils ne passent pas plus de temps au chômage que leurs prédécesseurs de la Génération 2004 (quatre mois). À l'issue de cette période, ils sont près de neuf sur dix en emploi et parmi eux, huit sont en EDI. Ils bénéficient de meilleures rémunérations, leur pouvoir d'achat progresse durant les trois premières années, dans une moindre mesure que leurs aînés cependant. Les sortants du supérieur long, bien insérés sur le marché du travail, sont peu nombreux à reprendre leurs études.

Le constat cache toutefois des évolutions contrastées. Ainsi, les diplômés M2 subissent davantage les effets de la conjoncture. Leur taux de chômage à trois ans double entre les deux enquêtes, pour atteindre 12%, niveau identique à celui des diplômés de l'enseignement supérieur court. Les diplômés en Lettres Sciences Humaines, Gestion, Droit sont les plus impactés.

À l'inverse, les ingénieurs et les docteurs, quelle que soit leur discipline, sont protégés de la dégradation économique et bénéficient toujours de conditions d'insertion favorables. Par rapport à ceux de la Génération 2004 leurs taux d'emploi et de chômage sont stables et ils sont

## L'enquête 2013 auprès de la Génération 2010

D'avril à juillet 2013, le Céreq a interrogé un échantillon représentatif des jeunes ayant quitté pour la première fois le système éducatif au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2009-2010.

Environ 33 000 jeunes issus de tous les niveaux de formation ont répondu à cette enquête téléphonique d'une durée moyenne de 34 minutes.

L'enquête a pour objectif la connaissance des différences de conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale suivie et de diverses caractéristiques individuelles (genre, origine sociale, origine nationale). Elle aborde le parcours scolaire et ses spécificités (les stages, les séjours à l'étranger), et s'attache à décrire les différentes situations d'activité mois par mois entre la sortie de formation et le printemps 2013.

Enquête de la statistique publique, elle s'inscrit dans un dispositif d'observation régulier et fait suite aux enquêtes des Générations 1992, 1998, 2001, 2004 et 2007.

Pour la réaliser, le Céreq a constitué une base de données de plus de 1 100 000 jeunes présumés sortants du système éducatif dans laquelle un échantillon représentatif a été tiré. Pour la première fois, les jeunes sortants d'établissements d'Outre-Mer ont été intégrés à cette collecte. Cette enquête devient donc une enquête nationale France entière (723 000 jeunes sortants du système éducatif). Afin de pouvoir mener une analyse comparative avec les générations précédentes, le champ de cette étude est restreint à la France métropolitaine.

les seuls à ne pas subir de perte de pouvoir d'achat à trois ans. Seul point d'ombre pour les docteurs, la part d'emplois à durée déterminée a encore augmenté.

Dans un contexte conjoncturel dégradé, l'enquête Génération 2010 confirme que la transition de l'école à l'emploi s'avère bien plus difficile. Elle révèle surtout que les écarts entre les niveaux de diplôme se creusent. Ce phénomène n'est pas entièrement nouveau. Par le passé, ces disparités, accrues en période de mauvaise conjoncture, s'atténuaient dans la phase de reprise économique. Mais l'avenir nous dira si cette crise persistante aura simplement un effet conjoncturel ou si, de par son ampleur, elle aura bouleversé de manière plus structurelle l'insertion professionnelle des débutants.

Il reste qu'une partie des jeunes de cette Génération, pour la majorité sans diplôme, n'ont pas franchi en trois ans la barrière de l'emploi, avec un risque d'exclusion sociale accru. Le suivi de cette cohorte par de nouvelles enquêtes en 2015 et 2017 permettra d'appréhender leur parcours sur plus long terme. ■

### Pour en savoir plus

*RERS (Repères et références statistiques) sur les enseignements, la formation et la recherche*, DEPP, 2013.

Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise, Z. Mazari, V. Meyer, P. Rouaud, F. Ryk, P. Winnicki, *Bref* n°283, mars 2011.

Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture, O. Joseph, A. Lopez, F. Ryk, *Bref* n°248, janvier 2008

*Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2010*, Céreq, à paraître troisième trimestre 2014.



Bref n°319 ● mars 2014

Bulletin de recherche  
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

**Alberto Lopez**

Secrétariat de rédaction et mise en page

**Elsa Personnaz, Pauline Tribout**

**Centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,  
BP 21321,  
13567 Marseille cedex 02  
T 04 91 13 28 28

**www.cereq.fr**

Commission paritaire  
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition  
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal avril 2014.

Imprimé au Céreq

Publication gratuite

ISSN 2116-6110



Ministère du Travail  
de l'Emploi, de la Formation  
Professionnelle et du Dialogue social

## L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES EN 2012 ET 2013

L'accès à l'emploi des jeunes suivis se dégrade malgré un fort recours aux contrats aidés

**En 2013, 534 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2012 et de 10 % par rapport à 2011. Depuis 2011, le nombre de jeunes en contact avec le réseau a augmenté dans les mêmes proportions et a atteint en 2013 un niveau historique : 1 446 000, dont 1 224 000 reçus en entretien individuel par un conseiller. L'activité globale s'est logiquement accrue avec un peu moins de 4,5 millions d'entretiens individuels assurés par les conseillers des missions locales.**

**Les jeunes reçus en entretien individuel en 2013 ont signé 593 000 contrats de travail, chiffre stable par rapport à 2012 mais en baisse de 7 % par rapport à 2011.**

**Cette baisse sensible recouvre une forte chute des contrats de travail « classiques » (100 000 de moins en deux ans), en partie compensée par un recours important aux emplois aidés (63 000 de plus en deux ans) qui limite l'impact de la crise économique pour les jeunes bénéficiaires.**

Le réseau des missions locales a pour but d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Les missions locales mettent notamment en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes en grande difficulté : le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) depuis 2005, le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) en 2011 et l'accord national interprofessionnel pour les jeunes décrocheurs, dit « ANI décrocheurs », depuis 2012 (encadré 1 ; [1] et [2]).

### Toujours plus de jeunes suivis par les conseillers des missions locales

En 2013, 534 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale (tableau 1 et encadré 2), niveau le plus haut depuis 2005. Ils étaient 507 000 en 2012 et 487 000 en 2011, soit une augmentation de 10 % en deux ans. Cette forte progression traduit l'effort du réseau en direction des jeunes particulièrement touchés par la hausse du chômage : le taux de chômage des 15-24 ans est ainsi passé de 21,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2011 à 25,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2012 ([3] et [4]) ; il était de 22,7 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 (1).

(1) Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) ; source Insee, enquête Emploi.

Tableau 1 • L'accueil des jeunes dans le réseau entre 2005 et 2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Entretiens individuels assurés par le réseau .....	2 968 000	3 743 000	3 578 000	3 674 000	3 885 000	3 924 000	4 073 000	4 240 000	4 462 000
Jeunes en contact avec le réseau .....	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000	1 256 000	1 323 000	1 365 000	1 385 000	1 446 000
<i>Dont : jeunes reçus en entretien.....</i>	<i>958 000</i>	<i>1 018 000</i>	<i>1 005 000</i>	<i>1 021 000</i>	<i>1 098 000</i>	<i>1 137 000</i>	<i>1 147 000</i>	<i>1 165 000</i>	<i>1 238 000</i>
<i>  jeunes reçus en entretien individuel.....</i>	<i>945 000</i>	<i>1 005 000</i>	<i>995 000</i>	<i>1 011 000</i>	<i>1 088 000</i>	<i>1 110 000</i>	<i>1 134 000</i>	<i>1 151 000</i>	<i>1 224 000</i>
Jeunes accueillis pour la première fois.....	449 000	477 000	452 000	467 000	515 000	515 000	487 000	507 000	534 000
<i>Dont : femmes (en %).....</i>	<i>52</i>	<i>53</i>	<i>54</i>	<i>52</i>	<i>50</i>	<i>51</i>	<i>52</i>	<i>50</i>	<i>49</i>
<i>  mineurs (en %).....</i>	<i>16</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>15</i>
<i>  demandeurs d'emploi inscrits (en %).....</i>	<i>50</i>	<i>48</i>	<i>45</i>	<i>44</i>	<i>50</i>	<i>49</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>48</i>
<i>  demandeurs d'emploi non inscrits (en %)</i>	<i>28</i>	<i>31</i>	<i>34</i>	<i>37</i>	<i>34</i>	<i>34</i>	<i>36</i>	<i>37</i>	<i>37</i>

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année ; France entière.



Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.

En 2013, les jeunes femmes, majoritaires ces dernières années, représentent un peu moins de la moitié des jeunes accueillis pour la première fois. La part de jeunes mineurs en premier accueil est de 15 %, en baisse d'un point par rapport à 2012 et 2011.

Le nombre de jeunes en contact avec une mission locale (1,45 million en 2013) poursuit sa hausse : +4 % par rapport à 2012 après une hausse de 1 % entre 2011 et 2012. La plupart de ces jeunes (85 %) ont été reçus par un conseiller en entretien individuel. Au cours de l'année 2013, les conseillers ont ainsi assuré une moyenne de 3,6 entretiens individuels par jeune contre 3,7 au cours des deux années précédentes ([5]).

En 2013, 85 % des 534 000 jeunes reçus en premier accueil déclarent être à la recherche d'un emploi. Cette proportion est quasiment stable depuis 2009. En 2013, 48 % des jeunes reçus en premier accueil sont effectivement inscrits à Pôle emploi.

### De plus en plus de jeunes bacheliers dans les missions locales

En 2013 et en 2012, la proportion de bacheliers accueillis par les missions locales a continué d'augmenter : 36 % des jeunes en premier accueil en 2013 ont au moins un baccalauréat, contre 34 % en 2012 et 32 % en 2011. Ces jeunes diplômés sont de plus en plus nombreux à bénéficier des services du réseau : 192 000 en 2013 contre 172 000 en 2012 et 155 000 en 2011, soit une hausse de 24 % en deux ans (tableau 2). Cette tendance haussière est observée depuis 2005 où seulement 122 000 bacheliers s'étaient présentés dans le réseau (27 % des jeunes en premier accueil) mais elle s'est accélérée depuis 2011.

Dans le même temps, même si leur nombre est quasiment stable, la proportion de jeunes peu qualifiés en premier accueil (niveaux V sans diplôme, V bis ou VI) a baissé, passant de 39 % en 2011 à 37 % en 2012 et seulement 35 % en 2013 ; ils étaient 43 % en 2005.

Comme les années précédentes, les hommes accueillis pour la première fois sont plus jeunes et moins qualifiés que les femmes. En 2013, 17 % des jeunes hommes sont mineurs, contre 13 % des jeunes femmes (tableau 2). 41 % des jeunes hommes sont sortis de l'enseignement général avant la terminale ou sans avoir obtenu de CAP-BEP, contre 29 % des femmes. Seuls 30 % des jeunes hommes ont au moins un baccalauréat, contre 41 % des jeunes femmes.

### Des jeunes plus dépendants que par le passé en matière de logement et de transport

Depuis quelques années, la part de jeunes disposant d'un logement autonome baisse : 20 % des premiers accueils en 2012 comme en 2013, contre 22 % en 2011 et 23 % en 2009. Cependant, le niveau de 2013 est assez proche du niveau de 2005 où 21 % des jeunes en premier accueil disposaient de leur propre logement.

En moyenne plus jeunes que les femmes, les hommes en premier accueil en 2013 restent plus souvent dépendants de leur famille : seuls 14 % d'entre eux ont un logement autonome contre 27 % des jeunes femmes. De fait, 74 % des jeunes hommes sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 61 % des jeunes femmes. Celles-ci sont également plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir fondé une famille : 14 % d'entre elles vivent en couple et 9 % ont au moins un enfant à charge, contre respectivement 6 % et 3 % des hommes (tableau 2).

La dépendance des jeunes en matière de transport reste forte, surtout pour les jeunes femmes. En 2013, comme les années précédentes, environ 60 % des jeunes en premier accueil n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé. Les jeunes femmes sont un peu moins mobiles : 65 % d'entre elles n'ont aucun moyen de transport individuel motorisé, contre 58 % des jeunes hommes. Si elles sont un peu plus nombreuses à avoir leur permis de conduire et aussi nombreuses

Tableau 2 • Caractéristiques des jeunes en premier accueil selon le sexe

En %

	Jeunes en premier accueil						Variation entre 2013 et 2005 (en points)
	2012			2013			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
<b>Âge au premier accueil</b>							
16 ou 17 ans.....	18	14	16	17	13	15	-1
De 18 à 21 ans.....	55	56	55	54	55	55	2
De 22 à 25 ans.....	27	30	29	29	32	30	-1
<b>Niveau de formation initiale</b>							
Au moins bac+2 (niveau I, II ou III).....	5	9	7	6	10	8	1
Baccalauréat (niveau IV avec diplôme).....	22	31	27	24	31	28	8
Niveau baccalauréat sans diplôme (niveau IV sans diplôme).....	10	10	10	10	10	10	0
CAP-BEP (niveau V avec diplôme).....	19	19	19	19	19	19	-1
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 <sup>nde</sup> ou 1 <sup>ère</sup> (niveau V sans diplôme).....	16	12	14	15	11	13	-2
Première année CAP-BEP, sortie de 3 <sup>e</sup> (niveau V bis).....	18	13	15	17	12	14	-4
Sortie avant la 3 <sup>e</sup> générale (niveau VI).....	10	6	8	9	6	8	-2
<b>Type d'hébergement</b>							
Chez les parents.....	62	52	57	62	51	57	3
Chez un autre membre de la famille.....	11	10	11	12	10	11	0
Logement autonome.....	13	26	20	14	27	20	-1
Chez des amis.....	6	5	5	5	6	5	0
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel.....	3	4	3	3	3	3	-1
Sans hébergement, en hébergement nomade.....	1	1	1	1	1	1	0
Autres.....	4	2	3	3	2	3	-1
<b>Situation familiale</b>							
Célibataire.....	94	85	90	94	85	90	2
Marié, pacsé, vie maritale.....	6	14	10	6	14	10	-2
Séparé, divorcé, veuf.....	0	1	0	0	1	0	0
<b>Enfants</b>							
Au moins un enfant à charge.....	3	11	7	3	9	6	-3
<b>Nationalité</b>							
Française.....	94	94	94	94	93	94	1
Étranger Union européenne.....	1	1	1	1	2	1	0
Étranger hors Union européenne.....	5	5	5	5	5	5	-1
<b>Zone d'habitation</b>							
Zone urbaine sensible (Zus).....	13	12	13	13	12	13	ND
Zone rurale.....	15	16	15	16	16	16	ND
Hors Zus et zone rurale.....	72	72	72	71	72	71	ND
<b>Mobilité</b>							
Automobile personnelle.....	31	32	31	33	33	33	ND
Motocyclette, mobylette ou scooter.....	9	3	6	9	2	6	ND
Aucun moyen de transport individuel motorisé.....	60	65	63	58	65	61	-3
Permis B.....	37	38	37	38	39	38	ND

ND : non disponible du fait de l'absence de données en 2005.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2005, 2012 ou 2013.



Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.

à posséder une automobile personnelle, elles utilisent moins souvent un deux-roues : 2 % d'entre elles possèdent une motocyclette, une mobylette ou un scooter, contre 9 % des jeunes hommes.

### Des contrats de travail moins nombreux mais davantage d'emplois aidés

En 2013, les missions locales ont permis aux jeunes reçus en entretien individuel de suivre 219 000 formations contre 226 000 en 2012 comme en 2011, soit une baisse de 3 %. Dans un contexte économique difficile ([6]), les jeunes reçus ont signé 593 000 contrats de travail, chiffre stable par rapport à 2012 mais en baisse de 7 %

par rapport à 2011 alors même que le nombre de jeunes reçus en entretien individuel s'est accru de 8 % en deux ans (tableau 3).

Les jeunes reçus en entretien individuel en 2013 ont signé seulement 415 000 contrats de travail « classiques » contre 465 000 en 2012 et 516 000 en 2011. Ces deux fortes baisses consécutives touchent tous les types de contrats : l'intérim est particulièrement affecté (-16 % entre 2011 et 2012) et reflète la baisse de l'offre générale de ce type de contrats pour les jeunes. Depuis 2010, ces derniers sont d'ailleurs particulièrement impactés par les fortes variations du marché du travail temporaire ([7] et [8]). La baisse du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) signés est aussi particulièrement spectaculaire : -15 % entre 2011 et 2012 puis -19 % entre 2012 et 2013.

Tableau 3 • Contrats de travail signés depuis 2010 par les jeunes reçus en entretien individuel

Année	2010		2011		2012		2013	
Nombre de jeunes reçus en entretien individuel	1 110 000		1 134 000		1 151 000		1 224 000	
Types de contrats de travail signés	Part en 2010 (en %)	Nombre de contrats en 2010	Part en 2011 (en %)	Nombre de contrats en 2011	Part en 2012 (en %)	Nombre de contrats en 2012	Part en 2013 (en %)	Nombre de contrats en 2013
<b>Emplois «classiques»</b> .....	<b>80</b>	<b>461 000</b>	<b>81</b>	<b>516 000</b>	<b>78,3</b>	<b>465 000</b>	<b>70</b>	<b>415 000</b>
CDD .....	36,1	208 000	36,6	233 000	36,5	217 000	33,2	197 000
Intérim .....	21,9	126 000	23,4	149 000	21,6	128 000	19,1	113 000
CDI .....	11,8	68 000	11,6	74 000	10,6	63 000	8,6	51 000
Contrat saisonnier .....	9,2	53 000	8,4	54 000	8,6	51 000	7,8	46 000
Autres contrats .....	1,0	6 000	1,0	6 000	1,0	6 000	0,7	4 000
<b>Emplois aidés</b> .....	<b>12</b>	<b>69 000</b>	<b>11</b>	<b>70 000</b>	<b>13,5</b>	<b>80 000</b>	<b>22,4</b>	<b>133 000</b>
Emploi d'avenir CDD non marchand .....	-	-	-	-	0,2	1 000	9,9	59 000
Emploi d'avenir CDD marchand .....	-	-	-	-	-	-	0,8	5 000
Emploi d'avenir CDI non marchand .....	-	-	-	-	-	-	1,5	9 000
Emploi d'avenir CDI marchand .....	-	-	-	-	-	-	0,7	4 000
CUI-CAE .....	7,5	43 000	7,2	46 000	9,3	55 000	6,1	36 000
CUI-CIE .....	1,7	10 000	1,2	7 000	1,3	8 000	1,0	6 000
Insertion par l'activité économique (IAE) .....	2,3	13 000	2,2	14 000	2,2	13 000	2,0	12 000
Autres contrats aidés .....	0,5	3 000	0,5	3 000	0,5	3 000	0,3	2 000
<b>Alternance</b> .....	<b>8,0</b>	<b>46 000</b>	<b>8,0</b>	<b>51 000</b>	<b>8,2</b>	<b>49 000</b>	<b>7,6</b>	<b>45 000</b>
Contrat d'apprentissage .....	5,2	30 000	5,2	33 000	5,4	32 000	5,1	30 000
Contrat de professionnalisation .....	2,8	16 000	2,8	18 000	2,8	17 000	2,5	15 000
<b>Ensemble</b> .....	<b>100</b>	<b>576 000</b>	<b>100</b>	<b>637 000</b>	<b>100</b>	<b>594 000</b>	<b>100</b>	<b>593 000</b>

Lecture : 13,5 % des contrats de travail signés en 2012 sont des emplois aidés et 8,2 % sont des emplois en alternance.

Champ : ensemble des contrats signés en 2010, 2011, 2012 et 2013 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales ; France entière.



Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.

Tableau 4 • Nombre d'entretiens individuels dans l'année suivant le premier accueil, en 2012

En %

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Niveau de formation à la sortie du système scolaire							Ensemble
	Au moins bac+2 (niveaux I, II ou III)	Diplôme du bac (niveau IV diplômé)	Niveau bac (niveau IV sans diplôme)	Diplôme de CAP ou BEP (niveau V diplômé)	Niveau CAP ou BEP, 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> (niveau V sans diplôme)	Sortie avant dernière année CAP-BEP (niveau Vbis)	Sortie avant 3 <sup>e</sup> générale ou 4 <sup>e</sup> non générale (niveau VI)	
1 .....	35	26	23	23	21	21	21	<b>23</b>
2 .....	23	20	17	18	16	16	16	<b>18</b>
3 .....	13	13	13	13	12	12	12	<b>13</b>
4 .....	8	10	10	10	9	9	9	<b>10</b>
5 .....	6	7	7	8	8	8	8	<b>7</b>
6 à 9 .....	11	16	18	18	19	19	19	<b>17</b>
10 ou plus .....	4	8	12	11	15	15	15	<b>12</b>
<b>Ensemble</b> .....	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture : 23 % des jeunes de niveau I, II ou III reçus en premier accueil ont bénéficié de deux entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 30 juin 2012 ; France entière.



Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement Dares.

Au total, en deux ans, les jeunes reçus en entretien individuel ont signé 100 000 contrats de travail « classiques » en moins, alors même qu'ils étaient 8 % de plus.

Le nombre de contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation ([9] et [10])) signés par les jeunes suivis en mission locale baisse lui aussi (-12 % entre 2011 et 2013), (tableau 3).

La baisse importante des contrats « classiques » et de l'alternance est en partie compensée par une forte hausse des contrats aidés ([11]) : 133 000 en 2013, contre 80 000 en 2012 et 70 000 en 2011. Cette hausse s'explique par une croissance soutenue de l'emploi aidé non marchand entre 2011 et 2013, due notamment au lancement des emplois

d'avenir à partir de la fin de l'année 2012. Ceux-ci ont ainsi bénéficié à 78 000 jeunes suivis par les missions locales au cours de l'année 2013. Dans le même temps, l'insertion par l'activité économique connaît une relative érosion ([12]).

### Un suivi des jeunes sans diplôme en premier accueil un peu plus intense

Dans un contexte économique difficile, en 2012 (2), le réseau des missions locales a encore accru ses efforts en direction des jeunes sans diplôme. Ainsi, parmi les jeunes accueillis pour la première fois au 1<sup>er</sup> semestre, la part de ceux

(2) Les données du 1<sup>er</sup> semestre 2013 ne sont pas encore disponibles car le calcul des indicateurs du tableau 4 nécessite un recul d'1 an et une stabilisation des données de 3 mois. Les données du tableau 4 pour l'année 2013 seront donc disponibles à l'automne 2014.

Tableau 5 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil en 2010, 2011 et 2012\*

		2010		2011		2012	
Nombre de jeunes en premier accueil		515 000		487 000		507 000	
		Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
<b>Débouchés dans les 6 premiers mois</b>	Toute forme d'emploi.....	139 000	27,0	133 000	27,4	129 000	25,4
	Emploi classique.....	107 000	20,7	100 000	20,6	95 000	18,7
	Emploi aidé.....	19 000	3,7	20 000	4,0	21 000	4,1
	Emploi en alternance.....	17 000	3,4	18 000	3,8	18 000	3,5
	Formation.....	83 000	16,1	74 000	15,2	75 000	14,8
	Rescolarisation.....	13 000	2,5	13 000	2,7	11 000	2,1
	Immersion en entreprise.....	23 000	4,4	23 000	4,7	26 000	5,2

\* Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans les 6 mois suivant son premier accueil, ou à un emploi aidé et un emploi classique.

Lecture : 25,4 % des jeunes en premier accueil au cours de 2012 ont accédé dans les 6 mois à un emploi de toute forme (classique, aidé ou en alternance).

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2010, 2011 et 2012 ; France entière.



Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement Dares.

ayant rencontré au moins six fois leur conseiller dans l'année s'est accrue : de 27 % en 2011 à 30 % en 2012 pour les jeunes n'ayant pas eu leur baccalauréat (niveau IV sans diplôme), de 29 % à 34 % pour les jeunes de niveau V sans diplôme et de 31 % à 34 % pour les jeunes de niveau Vbis et VI.

Quant aux jeunes diplômés (bacheliers et diplômés universitaires), ils ont rencontré aussi souvent leur conseiller référent. Ainsi, en 2012 comme en 2011, 24 % des jeunes bacheliers ont été reçus au moins six fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil (tableau 4).

Dans l'ensemble, 12 % des jeunes accueillis pour la première fois au 1<sup>er</sup> semestre 2012 ont eu au moins dix entretiens en un an, contre seulement 10 % au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

### Une dégradation de l'accès à l'emploi dans les six premiers mois de suivi

Pour les 507 000 jeunes reçus en premier accueil dans le réseau en 2012 (3), les débouchés dans les six premiers mois de suivi sont moins bons qu'un an auparavant. Seuls 25,4 % ont accédé à au moins un emploi au cours de ce semestre : c'est 2 points de moins qu'en 2011 (tableau 5). Le recul de l'accès à l'emploi « classique » explique l'essentiel de cette baisse. Dans les six mois suivant le premier accueil, seuls 18,7 % des jeunes ont accédé à un tel emploi en 2012 contre 20,6 % un an plus tôt. L'accès à l'alternance s'est aussi légèrement érodé, passant de 3,8 % à 3,5 %.

La formation et la reprise d'études dans les six premiers mois de suivi sont aussi moins fréquentes. Seuls l'accès à l'emploi aidé et l'immersion en entreprise progressent très légèrement, avec une part en hausse de respectivement de 0,1 point et 0,5 point.

### Des disparités régionales importantes des taux d'accès à la formation et à l'emploi

Dans les six premiers mois de suivi par les missions locales, les taux d'accès à l'emploi les plus élevés sont observés dans le Limousin (36,5 %) ainsi qu'en Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Auvergne où ils dépassent 30 %. Ces taux sont un peu en deçà de la moyenne, entre 21 % et 23 %, en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais et sont particulièrement faibles dans les Dom (8 % à 14 %, hors Mayotte), (tableau 6).

En France métropolitaine, les taux d'accès à une formation dans les six mois en 2012 sont les plus élevés en Lorraine (25 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (22 %) et les plus faibles en Poitou-Charentes, Picardie et Bourgogne (moins de 10 %). Dans les Dom, la Guyane et surtout Mayotte, se distinguent par un recours important à la formation (respectivement 19 % et 39 %).

Ces disparités régionales importantes s'expliquent par des contextes plus ou moins favorables sur le marché du travail, par des différences concernant les profils des jeunes accueillis (niveau d'étude, âge moyen, nationalité...) et par l'hétérogénéité des structures. La taille moyenne des missions locales, leurs moyens financiers, leur organisation et leur offre de services aux jeunes peuvent varier fortement d'une région à l'autre.

Ces débouchés sont toutefois à interpréter avec prudence car, comme signalé précédemment, près du quart des jeunes en premier accueil n'ont pas de réel suivi dans le réseau dans l'année qui suit ce premier entretien individuel (tableau 4). Les situations de ces jeunes en terme d'emploi ou de formation sont donc mal connues des conseillers.

(3) Les données de l'année 2013 ne sont pas encore disponibles car le calcul des indicateurs des tableaux 5 et 6 nécessitent un recul de 6 mois et une stabilisation des données de 3 mois. Les données des tableaux 5 et 6 pour l'année 2013 seront donc disponibles à l'automne 2014.

Lionel BONNEVILLE (Dares).

Tableau 6 • Accès à l'emploi et à la formation dans les 6 mois suivant le premier accueil en 2012 par région\*



	Nombre de jeunes en premier accueil	Débouchés dans les 6 premiers mois (en %)				
		Toute forme d'emploi	Dont :			Formation
			emploi « classique »	emploi aidé	alternance	
Alsace.....	11 217	28,5	21,6	4,5	3,5	15,0
Aquitaine.....	25 847	29,6	22,3	3,6	4,6	17,9
Auvergne.....	10 087	30,0	21,1	4,7	5,3	16,3
Basse-Normandie.....	10 471	30,9	21,6	6,7	3,9	15,1
Bourgogne.....	13 030	26,0	18,0	4,4	4,4	9,1
Bretagne.....	22 930	26,5	21,0	2,8	3,6	18,4
Centre.....	18 318	28,9	22,6	3,0	4,2	12,9
Champagne-Ardenne.....	11 718	30,6	23,4	4,1	4,0	15,8
Corse.....	2 291	26,9	17,8	4,2	5,3	17,0
Franche-Comté.....	7 671	26,0	17,9	5,4	3,8	13,4
Haute-Normandie.....	14 626	28,5	21,0	5,6	2,9	10,4
Ile-de-France.....	84 054	23,5	18,1	3,2	2,7	14,1
Languedoc-Roussillon.....	25 874	24,0	16,2	4,4	4,0	12,8
Limousin.....	4 639	36,5	28,1	2,5	6,8	14,2
Lorraine.....	14 431	27,0	18,4	5,1	4,4	24,7
Midi-Pyrénées.....	18 585	25,5	16,8	6,4	3,3	13,4
Nord-Pas-de-Calais.....	38 424	21,0	14,3	3,9	3,4	16,5
Pays-de-la-Loire.....	24 375	27,2	21,2	4,2	2,8	13,5
Picardie.....	16 314	29,4	20,6	6,7	3,1	8,2
Poitou-Charentes.....	13 828	29,1	21,0	4,6	4,5	7,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	45 514	22,4	17,1	2,7	3,2	21,8
Rhône-Alpes.....	48 912	28,5	22,0	4,6	2,9	11,3
<b>France métropolitaine.....</b>	<b>483 156</b>	<b>26,1</b>	<b>19,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>14,8</b>
Guadeloupe.....	4 644	7,9	2,9	2,6	2,5	8,9
Guyane.....	2 173	12,3	6,3	4,4	1,7	18,6
Martinique.....	4 618	10,7	6,7	1,9	2,2	10,9
Mayotte.....	1 219	3,2	1,7	1,6	0,0	39,4
Réunion.....	11 435	14,4	6,0	3,9	4,8	16,0
<b>Ensemble départements d'outre-mer.....</b>	<b>24 089</b>	<b>11,7</b>	<b>5,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,4</b>	<b>15,0</b>
<b>France entière.....</b>	<b>507 245</b>	<b>25,4</b>	<b>18,7</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>14,8</b>

\* Les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et à une formation dans les 6 mois suivant son premier accueil.

Lecture : en France, 18,7 % des jeunes en premier accueil en 2012 ont accès à un emploi classique dans les 6 mois suivant leur premier accueil.

Champ : ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2012 ; France entière.

Source : Parcours 3 (extraction octobre 2013) ; traitement Dares.

## Pour en savoir plus

- [1] Bonneville L. (2014), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) en 2011 et 2012 : moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants vers l'emploi durable », *Dares Analyses* n° 027, avril.
- [2] Bonneville L. (2012), « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) : moins d'emploi à la sortie du Civis en 2009 et 2010 », *Dares Analyses* n° 008, janvier.
- [3] Minni C., Pommier P. (2013), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *Dares Analyses* n° 073, novembre.
- [4] Minni C., Pommier P. (2012), « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2011 », *Dares Analyses* n° 090, décembre.
- [5] Bonneville L. (2013), « L'activité des missions locales et PAIO en 2011 : des contrats de travail plus nombreux pour les jeunes suivis par le réseau », *Dares Analyses* n° 034, juin.
- [6] Beauvoir R., Minni C., NGuyen L., Remy V., Chanteloup G., Rey M. (2013), « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2012 », *Dares Analyses* n° 037, juin.
- [7] Finot J. (2012), « L'intérim en 2011 : croissance soutenue », *Dares Analyses* n° 042, juin.
- [8] Finot J. (2013), « L'intérim en 2012 : fort repli du travail temporaire », *Dares Analyses* n° 044, juillet.
- [9] Sanchez R. (2013), « Le contrat de professionnalisation en 2012 : des embauches en baisse et des contrats plus courts », *Dares Analyses* n° 075, décembre.
- [10] Sanchez R. (2014), « L'apprentissage en 2012. Quasi stabilité des entrées, hausse de la part des contrats courts », *Dares Analyses* n° 042, juin.
- [11] Bahu M. (2014), « Les contrats d'aide à l'emploi en 2012 : des entrées en hausse et des contrats toujours ciblés sur les publics en difficulté », *Dares Analyses* n° 021, mars.
- [12] Avenel M., Bahu M. (2013), « L'insertion par l'activité économique en 2011 : hausse globale des embauches malgré une légère diminution dans les entreprises d'insertion », *Dares Analyses* n° 063, octobre.

## Références législatives

- [C1] Circulaire DGEFP n° 2005-09 du 19 mars 2005, relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- [C2] Circulaire DGEFP n° 2010-12 du 25 mars 2010, relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre de cotraitance entre l'Etat (DGEFP), Pôle emploi et les missions locales.
- [C3] Circulaire DGEFP n° 2011-03 du 19 janvier 2011, relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, dans le cadre du programme 102 de la mission budgétaire Travail et Emploi.
- [C4] Circulaire DGESCO n° 2011-28 du 9 février 2011, relative à la lutte contre le décrochage scolaire.
- [D1] Décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011, relatif à l'expérimentation d'un revenu contractualisé d'autonomie.
- [A1] Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la garantie jeunes.

## LES OUTILS MOBILISÉS PAR LES MISSIONS LOCALES POUR L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Le réseau des missions locales a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il dispose de 444 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Outre le recours aux dispositifs usuels de la politique de l'emploi et de la formation (contrats aidés, contrats en alternance, stages de formation notamment des conseils régionaux...), les missions locales peuvent mobiliser différents outils d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion.

### Le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)

Depuis avril 2005, le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) s'est vu confier la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement Civis (circulaire DGEFP du 19 mars 2005 [C1]). À cette occasion, 2 000 postes de référents supplémentaires ont été créés dans le réseau pour garantir aux jeunes sans qualification un accompagnement personnalisé et renforcé.

Le Civis a pour objectif principal l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac+2 non validé. Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis) et, depuis le 15 juin 2006, pour les jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP sans obtenir le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. La durée du Civis de droit commun est de un an, renouvelable une fois. Celle du Civis renforcé est de un an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire.

Depuis 2008, chaque année, des objectifs chiffrés sont donnés aux structures dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs. En 2010 et 2011, ils ont fait l'objet de circulaires (circulaires DGEFP du 21 janvier 2010 [C2] et du 19 janvier 2011 [C3]) fixant des objectifs :

- en terme d'accès à l'emploi en sortie de Civis (40 % d'accès à l'emploi durable en 2010 et 2011) ;
- en terme de volume d'entrées (200 000 en 2010, puis 160 000 en 2011).

Ces objectifs sont dans les deux cas assortis de recommandations sur la mise en œuvre de l'accompagnement :

- pas de jeunes en Civis sans proposition pendant trois mois ;
- réduction des durées moyennes passées en Civis.

### Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) et la cotraitance

Pôle emploi met en œuvre pour tous les demandeurs d'emploi, un programme d'accompagnement vers l'emploi durable, le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Pour les jeunes de moins de 26 ans, Pôle emploi a un accord de cotraitance avec les missions locales. La mise en œuvre du PPAE repose sur les deux réseaux. Chaque année, Pôle emploi oriente vers les missions locales les jeunes les plus éloignés de l'emploi, ayant un besoin spécifique d'accompagnement, pour la mise en œuvre de leur PPAE. Ces jeunes ont accès à l'ensemble de l'offre de service des missions locales, et à ce titre, peuvent par exemple entrer en Civis.

La circulaire DGEFP du 25 mars 2010 ([C2]) précise les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement et la volumétrie de jeunes concernés ; en 2013, 200 000 jeunes ont été accompagnés (tableau A).

### La « garantie jeunes » : une expérimentation et une évaluation

La garantie jeune ([A1]) s'inscrit dans la dynamique de la garantie européenne pour la jeunesse décidée par le Conseil européen qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif. Le dispositif « garantie jeune » concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Il est mis en place à titre expérimental depuis l'automne 2013 dans dix territoires pilotes (tableau B) puis sera étendu à dix territoires supplémentaires à compter de 2015.

La garantie jeune se compose :

- d'un accompagnement renforcé par les missions locales ;
- d'une garantie de ressources en appui de cet accompagnement.

Tableau B • Garantie jeunes : territoires pilotes en 2013

Département	Zone d'expérimentation
Allier	Tout le département
Aude	Tout le département
Bouches-du-Rhône	Les territoires des missions locales de Marseille, Berre-l'Étang, Martigues et La Ciotat (Marseille Provence Métropole)
Eure	Tout le département
Finistère	Tout le département
Côtes d'Armor	Le territoire de la mission locale Centre Ouest Bretagne
Lot-et-Garonne	Tout le département
Puy-de-Dôme	Le territoire de la permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation d'Ambert, des missions locales de Clermont Ferrand, Cournon d'Auvergne et de Thiers
Seine-Saint-Denis	Les territoires des missions locales de la Mire (Bobigny, Drancy et Le Blanc-Mesnil), Bondy, Montreuil et Pantin (communauté d'agglomération Est Ensemble)
Réunion	Tout le département
Vaucluse	Tout le département
Vosges	Tout le département

Champ : première vague de l'expérimentation garantie jeune.

Source : arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la garantie jeune.

### Le revenu contractualisé d'autonomie (RCA)

L'expérimentation du revenu contractualisé d'autonomie (RCA), mise en place par la loi du 30 décembre 2009, et dont les modalités ont été précisées par le décret n° 2011-128 du 31 janvier 2011 ([D1]), se décline en deux volets :

- un volet destiné aux jeunes en insertion accompagnés par les missions locales (RCA - ML) ;
- un volet destiné aux jeunes diplômés d'au moins une licence et inscrits depuis plus de 6 mois à Pôle emploi (RCA - JD).

Tableau A • Jeunes accompagnés en projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de jeunes en PPAE.....	200 000	202 000	192 000	207 000	200 000

Champ : ensemble des jeunes accompagnés en PPAE dans le réseau entre 2009 et 2013 ; France entière.

Source : Parcours 3 (extractions octobre 2013 et avril 2014) ; traitement Dares.



## Encadré 1 (suite et fin)

Il s'agit d'expérimenter le versement d'une allocation mensuelle, cumulable avec d'éventuelles ressources d'activité, formalisée par la signature d'un contrat d'accompagnement sur une durée déterminée. Ces deux expérimentations diffèrent par le public visé, les acteurs de la mise en oeuvre et la durée du contrat.

4 400 jeunes accompagnés par les missions locales sont entrés en RCA entre avril et juin 2011 [1].

### **L'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011**

Le 7 avril 2011, les partenaires sociaux ont conclu un accord national interprofessionnel (ANI) pour le financement de l'accompagnement renforcé de jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Il s'agit de favoriser l'accès à un emploi durable ou d'accompagner un projet de création d'entreprise. Trois publics sont ciblés par cet accord :

- les jeunes décrocheurs, sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme ;
- les jeunes qui, ayant intégré un cursus dans l'enseignement supérieur, rencontrent des difficultés à s'insérer professionnellement ;
- les jeunes diplômés qui rencontrent des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi durable.

L'article 1 de l'accord concerne 20 000 jeunes décrocheurs (1) : c'est « l'ANI décrocheurs » qui est mis en oeuvre par les missions locales ([C4], [1]). Il prévoit un accompagnement renforcé qui s'inscrit dans l'organisation de la lutte contre le décrochage scolaire. Il concerne donc les jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme (y compris ceux dont le contrat en alternance a été rompu), c'est-à-dire les jeunes de niveau IV ou inférieur, sans diplôme de niveau V. Chaque jeune est suivi par un conseiller référent unique avec qui il a des entretiens fréquents et réguliers.

### **L'immersion en entreprise**

L'immersion en entreprise est un stage en entreprise non rémunéré s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans ou aux adultes chômeurs. Des périodes d'immersion en entreprise sont aussi possibles au cours de contrats aidés du secteur non marchand. L'objectif est de découvrir une entreprise, d'explorer un ou plusieurs métiers, de confirmer un projet professionnel, de repérer ses capacités ou les compétences nécessaires. Le stage, d'une durée de 1 à 3 semaines, s'inscrit dans un parcours de formation qui permettra d'obtenir un diplôme ou dans un parcours d'insertion qui permettra d'accéder à l'emploi.

### **Le parrainage**

Le parrainage permet à des jeunes en insertion, de profiter de l'expérience, du savoir-faire et de la disponibilité de bénévoles retraités ou actifs, pour la recherche d'un emploi, d'un contrat en alternance ou d'un stage. En lien avec le conseiller de la mission locale, le parrain apporte son soutien et des conseils pour aider le jeune à mieux connaître les filières et les métiers de l'entreprise et préparer une candidature ou un entretien d'embauche. Expérimentées dès 1993 par quelques missions locales, les actions de parrainage se sont étendues progressivement à tous les territoires avec le soutien du ministère de l'emploi et des conseils régionaux. Aujourd'hui, certains employeurs s'engagent aussi dans le dispositif pour permettre à leurs salariés de parrainer des jeunes pendant leur temps de travail (GDF-SUEZ, CARREFOUR, MEDIAPOST,...).

### **Les partenariats avec les grandes entreprises**

Pour permettre l'accès à l'entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible (Zus) et bénéficiaires du Civis, les missions locales développent depuis 2006 des partenariats avec de grandes entreprises (groupe Carrefour, SNCF, Veolia Environnement, Marine Nationale...). L'objectif est de favoriser le recrutement des jeunes accompagnés par les missions locales en répondant aux besoins de l'entreprise et de mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent.

### **Les plateformes de vocation**

En partenariat avec Pôle emploi, il s'agit de permettre aux entreprises de recruter dans les métiers en tension, par une méthode de mise en situation, plus favorable aux jeunes en échec scolaire. Pour l'entreprise l'avantage est d'élargir la recherche de candidats en privilégiant le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail proposé. Les candidats étant recrutés sur la réussite à des tests pratiques, la méthode favorise les jeunes non qualifiés et non diplômés.

(1) Un avenant signé en 2013 permet de financer l'accompagnement de 20 000 jeunes supplémentaires dans les mêmes conditions.

## Encadré 2

### DÉFINITIONS ET SOURCE

#### **Définitions**

Les jeunes sont dits « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « reçus en entretien » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « accueillis pour la première fois » ou « reçus en premier accueil » ou simplement « en premier accueil » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales.

#### **L'application Parcours 3**

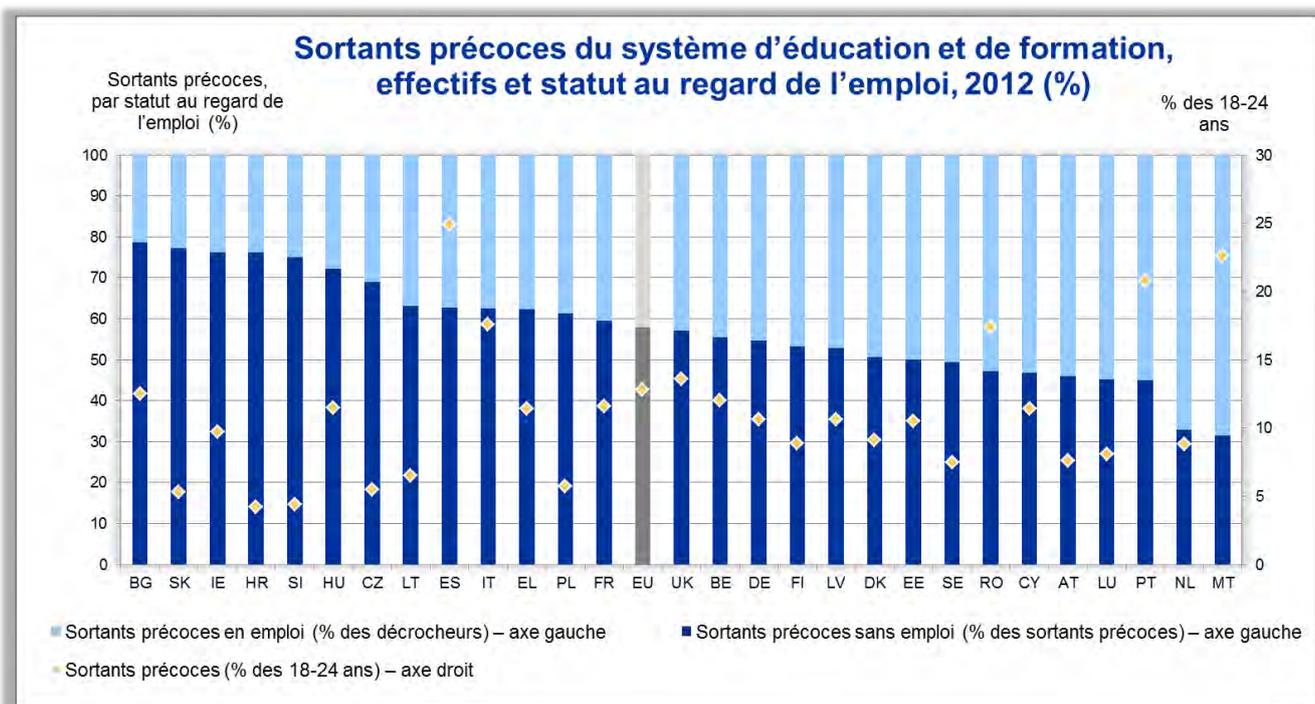
Les missions locales disposent de l'application Parcours 3 depuis 2003 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient des programmes d'accompagnement renforcé. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient.

Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

**NOTE D'INFORMATION**

# Éviter que les jeunes quittent prématurément le système d'éducation (et de formation): les solutions qui marchent

Trop de jeunes sortent trop tôt du système d'éducation (et de formation). Or les sortants précoces (ou décrocheurs) sont plus exposés au chômage de longue durée, à la pauvreté et à la délinquance, et leur coût représente désormais 1,25 % du PIB dans l'économie européenne. Peut-on endiguer ce flux?



Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail (données extraites le 5.11.2013).

## Qui sont les décrocheurs?

En l'état actuel des données, les taux de sortie précoce dans l'Union européenne ne sont pas à proprement parler comparables.

- L'âge de fin de scolarité obligatoire n'est pas le même dans tous les pays; il varie entre 15 et 18 ans.

- Pour les comparaisons internationales, les statistiques nationales suivent la définition d'Eurostat (individus de 18-24 ans n'ayant achevé que les niveaux CITE 2 et 3C, sans autres qualifications, et n'ayant suivi ni éducation ni formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête). Mais les définitions et concepts de

sortie précoce et de décrochage différent selon les pays.

- On observe parfois des incohérences au sein même d'un pays. Un apprenti, par exemple, pourra avoir le statut d'apprenant dans certains contextes et de salarié dans d'autres.
- Dans certains pays, ceux qui quittent un programme professionnel pourront être comptabilisés parmi les décrocheurs même s'ils s'inscrivent dans un autre programme.
- Les statistiques actuelles ne permettent pas d'établir si les sortants précoces renouent avec l'enseignement ou la formation ultérieurement ou à l'âge adulte.
- La structure de l'enseignement professionnel peut influencer sur le mode de comptage des décrocheurs <sup>(1)</sup>.
- Les statistiques européennes n'établissent pas de distinction entre ceux qui quittent la filière professionnelle et ceux qui quittent la filière générale, bien que certaines statistiques nationales le fassent.

Ce qui est bien établi dans l'ensemble de l'Europe est le **profil social** des jeunes qui risquent le plus de sortir prématurément du système d'éducation: individus de sexe masculin, de milieu socio-économique défavorisé, appartenant à des catégories sociales vulnérables (comme les migrants) ou ayant des difficultés d'apprentissage.

**L'enseignement et la formation professionnels (EFP)** offrent une très large gamme de domaines et tendent à attirer les élèves qui préfèrent l'apprentissage non scolaire. C'est pourquoi l'EFP peut faciliter la réinsertion éducative des décrocheurs. Pour autant, cette diversité même et cette plus grande ouverture de l'EFP – qui, contrairement à la filière générale, propose aussi des programmes adaptés aux élèves peu performants – favorisent aussi le décrochage. Dès lors, les comparaisons entre la population fortement homogène des apprenants de l'enseignement général et celle, très hétérogène, de la filière professionnelle prêter à confusion.

<sup>(1)</sup> En Allemagne et en Autriche, les apprentis doivent trouver une place de stage pratique avant d'entamer leur programme de formation, tandis qu'en Norvège, le stage pratique s'effectue après la formation en établissement. Dès lors, en Norvège, les apprentis qui ne trouvent pas de stage pratique sont statistiquement considérés comme décrocheurs.

## Pourquoi les jeunes décrochent-ils de l'EFP?

Il n'y a pas de raison unique. Les jeunes peuvent débiter un programme mais décider d'abandonner lorsqu'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas fait le bon choix – le type/niveau du programme ou le métier ne leur correspond pas – ou pour d'autres raisons. À ce stade, ils ont aussi besoin d'orientation pour les aider à décider de la poursuite de leur parcours. Sans orientation adaptée, ils peuvent aussi décrocher en raison de difficultés temporaires.

En fait, les **caractéristiques du marché du travail** peuvent influencer sur le taux de sortie précoce dans l'éducation et la formation de plusieurs manières. Si l'offre d'emplois peu qualifiés est abondante, la sortie précoce du système d'éducation se justifie sur le plan économique. Mais les emplois de ce type se raréfient <sup>(2)</sup>; en outre, dans le contexte actuel de crise, les individus faiblement qualifiés sont plus exposés au risque de chômage <sup>(3)</sup>.

Les salaires des diplômés ne sont pas nécessairement beaucoup plus élevés <sup>(4)</sup>. Dans le secteur tertiaire en expansion, les emplois tendent à être moins régulés et, dès lors, ils incitent moins à obtenir un diplôme professionnel. Les employeurs peuvent offrir des postes à des apprentis avant la fin de leur formation; les apprenants peuvent simplement abandonner un programme professionnel et émigrer si un emploi non qualifié à l'étranger est financièrement plus attractif qu'un emploi qualifié dans leur pays.

## Quelles mesures les pays prennent-ils?

- Les recherches du Cedefop font apparaître un déficit d'informations sur l'efficacité des mesures nationales de lutte contre le décrochage dans l'éducation et la formation. Si certains pays, tels les Pays-Bas, collectent des données sur les apprenants et suivent attentivement leur progression, la plupart ne le font pas.
- Plusieurs pays ont mis en place des programmes passerelles qui mettent l'accent sur les compétences de gestion de carrière. Ces

<sup>(2)</sup> Prévisions des compétences.

<sup>(3)</sup> Note d'information d'octobre 2013.

<sup>(4)</sup> La République tchèque, la Pologne et la Slovaquie, où les salaires sont plus élevés pour les diplômés, affichent aussi un fort taux d'emploi des diplômés. En Lettonie, dans certaines professions, la forte demande coexiste avec un fort taux de chômage, ce qui peut s'expliquer par le faible niveau des salaires.

programmes offrent souvent aux jeunes la possibilité d'acquérir ou de mettre à jour des compétences clés. Il s'agit de programmes globaux qui visent à réduire les sorties précoces en associant développement des compétences de base, stages, tutorat et mentorat. Ils peuvent aussi faire le lien entre apprentissage formel et non-formel/informel (validation). De surcroît, ils prévoient parfois une évaluation des compétences des apprenants au début du programme et une validation des acquis non formels ou informels.

#### Encadré 1 Exemples de mesures aidant les sortants précoces à acquérir une qualification

**France:** Notant l'émiettement des mesures de lutte contre le décrochage scolaire, la nouvelle loi sur l'éducation de juillet 2013 fait obligation à l'État d'offrir à tout jeune une possibilité de rester scolarisé jusqu'à l'obtention d'une certification de niveau CITE 3. Ceux qui sortent du système d'éducation et de formation sans diplôme ont désormais le droit de bénéficier d'une formation différenciée.

**Lituanie:** Suite à des amendements apportés à la législation, les moins de 29 ans peuvent désormais bénéficier d'une aide via des subventions versées aux employeurs. Ces amendements prévoient emplois et formations pour les chômeurs et incitations fiscales pour les employeurs. Des aides sont également versées aux apprenants de l'EFP pour les inciter à poursuivre leur programme. La Lituanie met aussi l'accent sur la validation: l'enseignement professionnel formel reconnaît la formation pratique par le travail et l'apprentissage/l'expérience antérieurs peuvent être pris en compte au titre d'une certification d'EFP.

En **République tchèque**, certaines entreprises concluent des partenariats avec des établissements scolaires et offrent une aide financière aux apprenants. Ceux-ci peuvent obtenir un emploi correspondant à leur niveau de qualification, sous réserve qu'ils signent un contrat d'une certaine durée avec l'entreprise, et à condition qu'ils achèvent avec succès leur formation.

- Pour aider les jeunes à choisir le parcours éducatif et professionnel qui leur convient, les pays ont commencé à introduire la découverte des métiers et les compétences en gestion de carrière dans les programmes de l'enseignement obligatoire et ont renforcé les activités d'orientation. La plupart des pays ont également renforcé l'orientation et le

tutorat, ainsi que le soutien pluridisciplinaire (équipes réunissant enseignants, conseillers, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) dans l'EFP.

- Les parcours non conventionnels au sein de l'EFP traditionnel offrent de nouvelles voies aux sortants précoces et à ceux qui risquent de décrocher. Dans certains cas, des parcours initialement conçus comme des dispositifs exceptionnels ou «de sécurité» sont désormais intégrés à la législation sur l'EFP ou font partie intégrante de la «garantie pour la jeunesse» (Autriche par exemple).
- De nombreux pays prêtent une attention particulière aux apprenants de l'EFP issus de l'immigration, en veillant à développer, parallèlement aux autres compétences clés et aux aptitudes professionnelles, leurs compétences en langue.
- La quasi-totalité des pays ont pris des mesures pour modulariser l'EFP, afin d'introduire davantage de souplesse dans la voie vers la certification. Pour autant, la valeur des certifications partielles sur le marché du travail manque parfois de lisibilité.
- Des dispositifs d'apprentissage par le travail ou de formation en apprentissage ont été mis en place ou modifiés afin d'attirer les jeunes qui, sans cela, pourraient interrompre leur scolarité (comme en Espagne et à Chypre). En outre, certains pays (comme le Royaume-Uni) proposent des services d'«appariement» entre entreprises et apprenants.
- Dans les domaines en proie à des pénuries de compétences, certains pays offrent aux apprenants des incitations financières au maintien dans l'EFP, qui sont parfois corrélées à l'assiduité et à la performance (Hongrie et Lituanie, par exemple).

#### Considérations pour les décideurs politiques

Le maintien des jeunes dans le système d'éducation (y compris la filière professionnelle) ne passe pas que par l'EFP. Il dépend aussi, plus généralement, des stratégies sur le marché du travail et des politiques sociales: fixation des salaires de départ, participation des employeurs, accès aux métiers, valeur perçue des certifications et variété des services d'orientation offerts aux apprenants.

## Mobiliser les entreprises

L'un des moyens de rendre l'EFP attractif pour les jeunes est de garantir que les diplômés aient une perspective d'emploi. À cette fin, de nombreux pays proposent aux employeurs des incitations financières pour qu'ils offrent des places de formation, sous diverses formes qui peuvent se combiner: subventions destinées à couvrir les salaires des apprentis, prise en charge partielle des cotisations sociales patronales ou incitations fiscales.

Les décideurs politiques peuvent aussi encourager les partenariats entre établissements d'EFP et entreprises. Les pouvoirs publics locaux et régionaux devraient effectuer un suivi minutieux tant des dispositifs financiers que des partenariats, afin de s'assurer de leur efficacité. Mais il importe que toutes ces mesures soient faciles à mettre en œuvre: parmi les facteurs dissuasifs de l'offre de formation, les employeurs citent la «bureaucratie» avant le coût.

Les enseignants de l'EFP et les formateurs d'apprentis ont également besoin de structures de soutien pour intervenir efficacement auprès des jeunes qui ont besoin d'une aide personnalisée.

## Valeur des certifications

Pour revêtir une valeur réelle aux yeux des apprenants, les certifications acquises dans le cadre de parcours non traditionnels ou de dispositifs de garantie pour la jeunesse doivent avoir une valeur pour les employeurs et les (autres) établissements d'enseignement et de formation. La formation en apprentissage et les autres formes d'apprentissage par le travail doivent déboucher sur des certifications figurant dans le **cadre national des certifications** – qu'elles relèvent de mesures actives du marché du travail ou de l'EFP formel.

## Assurer la qualité

Si le système d'EFP ne peut garantir un emploi, il doit à tout le moins garantir que les certifications délivrées suscitent la confiance du monde du travail. Cela dépend dans une large mesure de la garantie de qualité des acquis de l'apprentissage attachée à la certification délivrée. C'est pourquoi il importe que l'EFP en établissement et les dispositifs de formation en apprentissage s'inscrivent dans une approche qualité globale, **assortie d'indicateurs de performance clairs**, dans un esprit de coopération avec les partenaires sociaux. En Finlande, par exemple, une part de l'aide financière aux

établissements est corrélée au taux d'achèvement avec succès des programmes. Certains pays versent également des primes aux entreprises pour leurs performances en matière de formation.

## Validation

La validation de l'apprentissage non formel et informel peut aider les individus à acquérir des certifications d'EFP. Cela leur offre de meilleures chances d'accès à l'emploi, mais aussi de nouvelles perspectives sur le plan éducatif. Le Portugal a remarquablement bien réussi à réduire son taux élevé de sortie précoce en recourant à la validation.

Les données montrent que les politiques relatives à l'EFP, à l'emploi et aux affaires sociales doivent se compléter mutuellement. Les politiques nationales fournissent le cadre, mais c'est au **niveau régional et local** que les solides partenariats entre le secteur de l'éducation et de la formation, les partenaires sociaux, les services de l'emploi et les travailleurs socio-éducatifs sont à même d'apporter aux apprenants, aux établissements d'EFP et aux entreprises l'appui nécessaire pour aider davantage de jeunes à acquérir les certifications appropriées.

*Le Cedefop suit les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'EFP. Le prochain rapport paraîtra en 2014. Le contenu de la présente note d'information s'appuie sur les articles de ReferNet sur le décrochage dans l'EFP (à paraître) et sur les contributions du réseau au suivi du communiqué de Bruges.*

**CEDEFOP**Centre européen pour le développement  
de la formation professionnelle**Note d'information** – 9084 FR

Cat. No: TI-BB-13-010-FR-N

ISBN 978-92-896-1428-3, doi: 10.2801/53821

Copyright © Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), 2013

Tous droits réservés.

Les notes d'information sont publiées en allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, polonais et portugais, ainsi que dans la langue du pays assurant la Présidence de l'UE. Pour les recevoir régulièrement, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante: [briefingnotes@cedefop.europa.eu](mailto:briefingnotes@cedefop.europa.eu)

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx>

PO Box 22427, 551 02 Thessalonique, Grèce  
Europe 123, Thessalonique, Grèce  
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020  
Courriel: [info@cedefop.europa.eu](mailto:info@cedefop.europa.eu)

visit our portal [www.cedefop.europa.eu](http://www.cedefop.europa.eu)

Publié le mercredi 4 juin 2014

## Emploi

### La France, premier pays à mettre en place la "garantie jeunesse" européenne

**L**a France n'a pas tardé à envoyer ses propositions d'action à Bruxelles, devenant ainsi le premier pays à pouvoir bénéficier de l'appui des fonds européens pour mettre en place la "garantie jeunesse" européenne. Les services publics de l'emploi sont attendus au tournant.

Les intentions couchées sur le papier depuis un an prennent un tour plus concret, avec l'engagement, dès cette année, de fonds européens au profit de plusieurs dispositifs d'accompagnement des jeunes chômeurs.

"On nous accuse d'être longs, compliqués... mais, dans quelques jours, de l'argent européen arrivera dans les caisses de l'Etat", assure-t-on à la Commission européenne.

#### Filet de sécurité

Le 3 juin, la France est en effet devenue le premier pays à pouvoir faire appel aux financements de l'UE, la Commission européenne ayant donné son feu vert au programme français visant à décliner la "garantie jeunesse".

Le but est de responsabiliser davantage la puissance publique en matière d'insertion professionnelle : "Le rôle de l'Etat à l'égard des jeunes ne s'arrête pas à l'éducation", insiste Detlef Eckert, directeur des politiques de l'emploi à la Commission européenne, qui participait à une conférence à Paris le 3 juin.

Cette promesse de "garantie" s'apparente à un filet de sécurité pour les jeunes en déshérence. Quatre mois au plus tard après leur sortie du système scolaire, ils doivent se voir proposer un

emploi, une formation, un apprentissage ou un stage. Si cette première remise en selle échoue, ils restent dans le circuit de l'administration, qui doit revenir à la charge avec de nouvelles propositions "de qualité".

En France, le travail de coordination à mener est colossal. Huit administrations interviennent dans le repérage de jeunes décrocheurs, potentiellement orientés par la suite vers une panoplie de guichets (Pôle emploi, conseils généraux, Plie, missions locales, régions, etc. ). Et les travers français sont coriaces. Responsable du Forum français de la jeunesse, Bertrand Coly le déplore : "On ne sort pas de la logique d'un empilement de dispositifs d'expérimentation dont on voit qu'elle ne fonctionne pas."

La mise en œuvre de la garantie jeunesse obéira donc à une architecture complexe. L'Etat disposera environ de 65% des 620 millions d'euros disponibles, contre 35% pour les régions.

#### Formations et allocations

Dans le détail, 431 millions d'euros vont pouvoir être engagés sur la base du programme national remis par la France. Les régions, de leur côté, devront attendre plus longtemps : leurs plans d'investissement ("programmes opérationnels") sont toujours en cours d'examen. Ils ne vont pas être validés de si tôt, puisque l'étape préalable de l'adoption de "l'accord de partenariat" n'a pas été franchie, la Commission ayant demandé à la France de retravailler son document.

Dans les deux ans qui viennent, les fonds européens pourront venir en appui de plusieurs types d'actions, qu'il s'agisse des missions locales

## Emploi

### La France, premier pays à mettre en place la "garantie jeunesse" européenne

(ANI jeunes), des emplois d'avenir, du parrainage de jeunes défavorisés ou encore du soutien aux entrepreneurs.

S'ils visent surtout à financer des formations, les fonds européens peuvent aussi être envisagés pour le versement d'allocations (sur le modèle de la garantie jeunes introduite avec succès par la mission locale de Carcassonne). Mais, le ministère du Travail s'attend à un système de justification des dépenses assez complexe.

En outre, 40% des fonds engagés devraient appuyer des dispositifs existants, le reste étant affecté à des actions plus innovantes, sélectionnées par des appels à projets.

Les régions misent elles aussi sur l'initiative européenne pour soutenir leurs propres politiques : dans le Languedoc-Roussillon, les écoles de la deuxième chance et le programme "Cap Métiers d'Avenir" devraient par exemple en bénéficier.

De son côté, Pôle emploi ambitionne de monter en puissance sur l'accompagnement des jeunes, en doublant les ressources qui y sont affectées. Jusqu'alors, les initiatives menées relèvent plus de l'expérimentation (Clubs Jeunes ZUS dans les banlieues) que de l'action à grande échelle.

#### Synergie inédite sur l'emploi

Si la France fait partie des Etats qui se sont le plus rapidement appropriés le programme européen, les autres pays semblent aussi mobilisés. Tous ont adressé un plan d'action à la Commission européenne, en vue de mettre en œuvre le principe de la garantie jeunesse, même si certains n'ont pas droit aux crédits européens prévus à cet effet. C'est le cas en Allemagne, en Autriche ou encore aux Pays-Bas, où la part de

jeunes chômeurs en région est largement inférieure au seuil de 25% requis.

C'est donc la première fois qu'une sorte de synergie se crée en matière d'emploi à l'échelle européenne, dans un domaine où la Commission a habituellement très peu de pouvoirs. Celle-ci se montre d'ailleurs bienveillante dans son appréciation des mesures prises par les Etats.

En France, la garantie jeunesse devrait concerner 300.000 Neets (ni en emploi ni à l'école), soit un tiers de cette population. La Commission redoute cependant qu'une proportion trop faible de jeunes bénéficie réellement d'une réactivité des services de l'emploi, dans le délai de quatre mois prévu. "On peut craindre que les mécanismes de coordination – notamment en ce qui concerne Pôle emploi et les missions locales – ne suffisent pas", ajoute la DG Emploi.

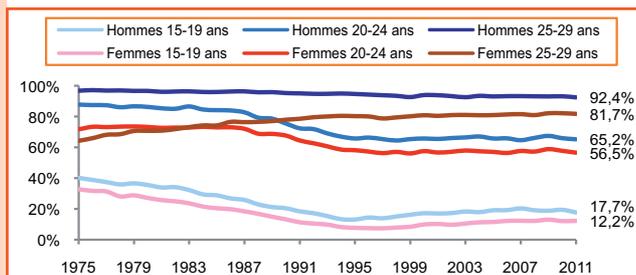
L'Italie prévoit d'organiser un sommet à Turin courant juillet, mais "le test grandeur nature" des mesures prises se fera surtout "au deuxième semestre de cette année", indique László Andor. A Paris, le 3 juin, le commissaire à l'Emploi a plaidé pour une "politique de résultat".

Marie Herbet / Contexte.com

## EMPLOI, ACTIVITÉ

### 21 TAUX D'ACTIVITÉ DES JEUNES DE 15 À 29 ANS SELON LE SEXE ET L'ÂGE (DE 1975 À 2011)

Le **taux d'activité**, pour une classe d'âge donnée, est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de cette classe d'âge et la population totale correspondante.



Note : taux d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Champ : France métropolitaine, population des ménages, individus âgés de 15 à 29 ans (âge au 31 décembre)

Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee)

### 22 L'EMPLOI DES JEUNES ÂGÉS DE 15 À 24 ANS EN 2006 ET 2011 ; REPARTITION SELON LE STATUT ET SELON LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

	Population active occupée de 15 à 24 ans		Ensemble de la population active occupée	
	2006	2011	2006	2011
<b>Effectifs (en milliers)</b>	<b>2 256</b>	<b>2 219</b>	<b>25 117</b>	<b>25 778</b>
<b>Statut des emplois</b>				
Non salariés	1,9 %	2,7 %	11,4 %	11,6 %
Salariés	98,1 %	97,3 %	88,6 %	88,4 %
dont :				
Intérimaires	6,8 %	7,1 %	2,1 %	2,1 %
Apprentis	14,0 %	15,7 %	1,3 %	1,4 %
Contrats à durée déterminée*	25,8 %	27,0 %	8,2 %	8,4 %
Contrats à durée indéterminée**	51,5 %	47,5 %	77,0 %	76,4 %
<b>Durée hebdomadaire du travail</b>				
Temps complet	76,9 %	77,6 %	82,7 %	82,1 %
Temps partiel***	23,1 %	22,4 %	17,3 %	17,9 %
dont :				
Moins de 15 heures	3,3 %	4,0 %	2,4 %	2,6 %
De 15 à 29 heures	11,1 %	10,9 %	9,0 %	9,4 %
30 heures ou plus	4,5 %	3,7 %	5,0 %	5,1 %
Non renseigné	4,2 %	3,8 %	0,9 %	0,8 %

Lecture : en 2011, en moyenne, 2 219 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans avaient un emploi. 2,7 % d'entre eux étaient non salariés.

\* Y compris les emplois aidés.

\*\* Y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

\*\*\* Y compris les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

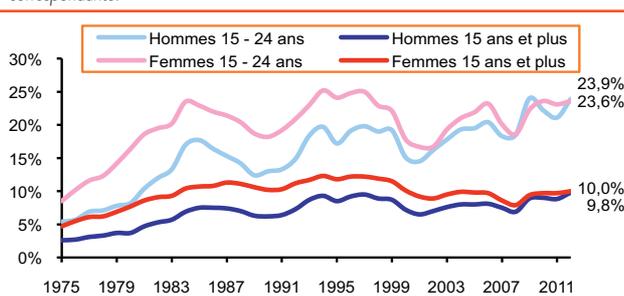
Champ : France métropolitaine, population des ménages, individus en emploi âgés de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre)

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> trimestre, années 2006 et 2011

## EMPLOI, ACTIVITÉ

### 23 TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES ÂGÉS DE 15 À 24 ANS SELON LE SEXE (DE 1975 À 2012)

Le **taux de chômage**, pour une classe d'âge donnée, est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe d'âge et la population active (actifs occupés et chômeurs) correspondante.



Note : taux de chômage annuels moyens au sens du BIT de 1975 à 2011 ; les données concernant l'année 2012 sont provisoires et ont été obtenues en calculant la moyenne des taux de chômage trimestriels.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre)

Sources : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee) et Insee Conjoncture n° 218 du 6 septembre 2012, n° 299 du 6 décembre 2012 et n° 55 du 7 mars 2013

### 24 JEUNES ÂGÉS DE MOINS DE 26 ANS BÉNÉFICIAIRES DE MESURES D'AIDE À L'EMPLOI

Nombre de jeunes en milliers au 31 décembre	2010	2011	2012
<b>Alternance</b>	<b>569</b>	<b>592</b>	<b>584</b>
Apprentissage	419	428	433
Contrat de professionnalisation	150	164	152
<b>Emploi marchand hors alternance</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
Contrat initiative emploi	28	15	8
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise	1	0	0
<b>Emploi non marchand</b>	<b>68</b>	<b>51</b>	<b>49</b>
Contrat d'accompagnement vers l'emploi	68	51	48
Emploi d'avenir	0	0	1
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>658</b>	<b>642</b>
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes (en %)	24,7	25,3	25,2
Part des emplois aidés (tous publics) dans l'ensemble de l'emploi total (en %)	3,6	3,4	3,3

Note méthodologique : l'emploi des jeunes est mesuré comme le nombre de moins de 26 ans (âge exact) occupant un emploi, dans l'enquête Emploi en continu du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année considérée.

Champ : France métropolitaine, hors mesures d'aides aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise (Accre) et mesures d'insertion par l'activité économique

Sources : mesures pour l'emploi, DARES / enquêtes Emploi, Insee ; calculs DARES (emploi total) ; état de la collecte au 5 juillet 2013

## Les Régions se positionnent comme lieu de mise en cohérence des stratégies d'éducation et de formation (Congrès ARF)

Philippe Grandin, 10 octobre 2014

Au 10ème congrès de l'Association des régions de France (ARF) qui se tient à Toulouse les 9 et 10 octobre, les Régions demandent que le projet de loi de décentralisation devant être débattu au Sénat le 3 novembre aille plus loin, que leurs compétences soient clairement fixées afin de mettre en cohérence les stratégies d'éducation et de formation, de développement économique, d'innovation et d'aménagement du territoire qu'elles veulent mettre en oeuvre.

*« Les Régions représentent une stratégie d'incarnation de la politique en se posant, par exemple, la question suivante : quels parcours de réussite peut-on envisager pour les jeunes qui quittent le système scolaire et s'engagent dans la vie active ? ». Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France (ARF), a indiqué, à l'occasion du 10ème congrès de l'ARF organisé à Toulouse les 9 et 10 octobre, que le texte du projet de loi (relatif à la réforme territoriale), précisant les compétences des Régions, « doit aller plus loin que le brouillon qui existe aujourd'hui ». Pour le président de l'ARF, la réforme territoriale doit « fixer clairement les compétences des Régions tout en limitant au minimum les financements croisés, en fixant des responsabilités exclusives, et en faisant en sorte que les actions soient conduites au plan territorial le mieux adapté ».*

De ce point de vue, « l'espace régional est un espace qui peut remettre les acteurs économiques et sociaux en responsabilité là où l'État paraît lointain », a surenchéri François Bonneau, président de la Région Centre. Au nom d'une décentralisation efficiente, les Régions ont formulé 10 propositions pour la réforme territoriale, c'est-à-dire « pour repenser l'organisation des compétences dans les collectivités et pour un nouveau rapport entre l'État et ces dernières », a-t-il précisé au *Quotidien de la formation*, ce 9 octobre.

En matière de formation, les Régions demandent un bloc de compétences régionales clarifiées « du collège à l'emploi », permettant de mettre en cohérence les stratégies d'éducation et de formation, de développement économique, d'innovation et d'aménagement du territoire. « La compétence éducation/formation ne doit pas être dispersée mais concentrée autour d'une vision sur le territoire. Il s'agit par exemple de faire en sorte que les problématiques liées aux choix des jeunes pour l'entrée en stage soient inscrites dans une vision globale de l'économie », fait valoir François Bonneau. L'ARF revendique ainsi le transfert de la gestion des collèges aux Régions (jusqu'ici assurée par les Départements) pour mettre en cohérence les stratégies éducatives, autrement dit de l'ensemble de l'appareil de formation (du collège jusqu'au bac+3). « Cette gestion pourrait être réalisée par une collectivité en responsabilité unique, sans pour autant qu'elle touche à la pédagogie inhérente aux établissements (de la responsabilité de l'État) », précise le président de la Région Centre.

Enfin, selon l'ARF, la Région doit animer et coordonner, dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO), tous les services d'orientation existants afin de faciliter l'accès des personnes aux dispositifs d'information et d'orientation. « Il existe un nombre incalculable d'officines qui s'adressent à un même public sans concertation. L'objectif est qu'une personne en recherche d'informations ne franchisse pas plus de deux portes ! », conclut François Bonneau.

## Comment “sécuriser les parcours” en emplois d’avenir ?

Nicolas Deguerry, 29 septembre 2014

François Rebsamen l’a souligné en ouverture du récent colloque consacré aux emplois d’avenir dans les collectivités territoriales [1] : la formation est la condition *sine qua non* de la réussite du dispositif. Dès lors, comment assurer la sécurisation des parcours de ces jeunes bénéficiaires, à 80 % non titulaires du bac ? La solution pourrait bien s’incarner dans un mot : partenariat.

### La compétence régionale en première ligne

Hella Kribi-Romdhane, conseillère régionale d’Île-de-France et présidente de Défi métiers, le Carif-Oref francilien, souligne une triple intervention : en amont du dispositif, par exemple, par des remises à niveau ; à son issue, dans le cas où le jeune vise un diplôme ou une certification ; mais aussi pendant la durée du contrat, au travers de conventions signées avec des Opca par lesquelles la Région s’engage à financer les rémunérations à hauteur de 20 % dans le secteur non marchand, voire 25 % pour les jeunes en situation de handicap.

### Ingénieries de formation spécifiques

Autre témoignage d’engagement régional, avec Aude Hingray, chargée de mission emplois d’avenir à la direction du développement des compétences et des qualifications sur les territoires du Conseil régional de Lorraine. Sur volonté du président du Conseil régional, la collectivité s’est, dès le début, engagée sur le volet sécurisation des parcours professionnels et de formation des salariés, à la fois par la mise à disposition d’enveloppes financières, mais aussi par le montage d’ingénieries de formation spécifiques aux emplois d’avenir.

### Des “cellules territoriales” partenariales

Insistant sur la dimension partenariale qui préside à la prise de décision, Aude Hingray souligne que des cellules territoriales associant Pôle emploi, Cap emploi, les Missions locales, un représentant du Conseil régional et un représentant de la Direccte, sont réunies chaque semaine ou presque, à la suite d’une convention signée en novembre 2012. Intervenant en complément ou restant à charge de l’accompagnement financier des Opca, la Région privilégie la qualification, ainsi qu’en témoigne le taux d’emplois d’avenir en formation qualifiante, qui s’élève à 50 % en Lorraine contre 25 % au niveau national.

### Une offre de formation continue à inventer

L’offre de formation continue existante sur le territoire ne correspondant pas aux besoins, une ingénierie de formation en alternance destinée à amener une qualification aux salariés en emploi d’avenir a été développée. Compte tenu des difficultés du public cible, des remises à niveau et des sas spécifiques préalables à la qualification ont, là aussi, été développés.

Nécessitant des solutions innovantes, la spécificité des emplois d’avenir a aussi conduit à une “pure création territoriale”, un titre professionnel d’agent technique polyvalent territorial, qui aura permis de qualifier 90 emplois d’avenir entre 2013 et 2015, sur la base d’un partenariat entre les CNFPT de Lorraine, d’Alsace-Moselle et un organisme de formation financé par le Conseil régional. Avantage de ce titre qui s’obtient en dix-huit mois : sa polyvalence le rend tout à fait pertinent sur le marché du travail...

## **Des partenariats inédits**

Autre exemple de partenariat innovant induit par le besoin de sécurisation des emplois d'avenir par la formation qualifiante, avec Olivier Sautrez, animateur du pôle Relations entreprises de la Mission locale du Boulonnais. Alors que la question de la mise en place de formations qualifiantes pour les salariés des collectivités territoriales est apparue face à un besoin récurrent de formation des agents polyvalents du bâtiment, c'est encore un partenariat inédit avec le CNFPT qui a permis de trouver une solution. En l'occurrence, celle-ci est venue d'une intégration de quatre modules du CNFPT dans le CAP maintenance des bâtiments délivré par le Gréta.

Si Olivier Sautrez ne cache pas que le montage a été long, deux parcours ont néanmoins été conçus par le Gréta et quatorze jeunes ont pu démarrer en mai 2014. CQFD : les partenariats permettent de faire évoluer un dispositif axé sur la professionnalisation vers la qualification.

[1] Colloque co-organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, à Paris, le 23 septembre 2014.

## Une charte pour une stratégie régionale de l'orientation alsacienne

Nicolas Deguerry, 14 octobre 2014



Suite à la charte régionale pour l'animation d'un service public régional de l'orientation (SPRO) adoptée en juin 2011, la Région Alsace et ses partenaires ont signé lundi 13 octobre 2014 une « *charte pour une stratégie régionale de l'orientation en Alsace* ».

Il s'agit, précise le document, « *d'approfondir l'expérience déjà engagée pour aboutir à un projet régional structuré dans une logique sectorielle, territoriale, et articulé dans le cadre de calendriers concertés* ». En lien direct avec le SPRO tel que défini par la loi du 5 mars 2014, les signataires indiquent s'engager « *à renforcer le rôle du Conseil d'orientation d'Alsace* », instance coprésidée par l'État et la Région depuis octobre 2011, « *pour en faire une instance chargée de l'adoption d'une stratégie régionale concertée, de priorités et de plans d'actions partagés* ».

Le « *droit à l'orientation tout au long de la vie pour tous* », notamment au travers du conseil en évolution professionnelle, « *l'égalité des chances* », la « *facilité d'action aux services* » et le « *respect des aspirations individuelles* », sont les quatre principes fondamentaux sur lesquels s'appuiera la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Revenant sur le nouveau partage de compétences instauré par la loi du 5 mars 2014, la charte insiste sur la fonction de coordination dévolue à la Région et mentionne l'élaboration de Plans et programmes régionaux d'information et d'orientation (PRIO). Lesquels « *seront constitués de l'ensemble des actions dédiées à l'orientation quelles qu'en soient leurs formes ou leurs sources de financement* ».

Dans le cadre de la stratégie pour un service public régional de l'orientation tout au long de la vie, « *un schéma d'organisation territoriale sera défini en vue de déterminer la cartographie des partenaires de l'orientation sur les territoires alsaciens, c'est-à-dire ceux qui participeront à terme au SPRO* ». Ceux-ci s'engagent à respecter des « *normes qualité* » qui restent à définir et bénéficieront d'un « *plan de formation commun* ». Engagés dans une « *démarche d'évaluation* » appuyée sur des « *critères définis en amont lors des choix stratégiques et des programmations afférentes* », les signataires pourront ainsi « *dégager les bonnes pratiques et les axes d'amélioration* ».

La charte elle-même sera évaluée par le Conseil d'orientation d'Alsace, qui réalisera un « *bilan final* ». Celui-ci permettra d'éclairer la rédaction de la prochaine charte, prévue pour l'adoption du CPRDOFP [1] en 2016.

### Une charte, dix-sept signataires

Les signataires de la Charte pour une stratégie régionale de l'orientation sont : le préfet de la région Alsace, le recteur de l'académie de Strasbourg et chancelier des universités d'Alsace, la direction régionale de Pôle emploi, la Chambre d'agriculture de la région Alsace, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la Chambre de commerce et d'industrie d'Alsace, la Chambre de métiers d'Alsace, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Alsace, le Coparef Alsace [2], le Fongecif Alsace, l'Union régionale des Missions locales et PAIO [3] d'Alsace, l'Apec [4] Alsace, le Cap emploi Alsace, les universités de Strasbourg et de Haute-Alsace et la Région Alsace.

- Charte pour une stratégie régionale de l'orientation en Alsace - Mise en œuvre du service public régional de l'orientation - SPRO, 13 octobre 2014 : [format PDF - 207 ko](#).

[1] Contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles.

[2] Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation.

[3] Permanence d'accueil, d'information et d'orientation.

[4] Association pour l'emploi des cadres.

# L'Alsace lance un projet régional pour la jeunesse : 15 mesures sont au programme

Comme de nombreuses Régions, l'Alsace a décidé de mettre la jeunesse en tête de ses priorités. C'est ainsi qu'un projet régional pour la jeunesse a été voté le 19 novembre dernier en assemblée plénière. Il comprend 15 mesures, divisées en deux thèmes : l'orientation d'une part, la formation et l'emploi d'autre part.



La Maison de la Région, siège du Conseil Régional d'Alsace

**e**n effet, l'Alsace est l'une des régions les plus jeunes de France : 38 % de la population alsacienne a moins de 30 ans, dont 31 % âgés de moins de 25 ans. Mais les jeunes de

moins de 25 ans au chômage représentent 17 % des demandeurs d'emploi de la région. Quant aux sorties de formation sans qualification, elles concernent 6,4 % des jeunes sortant des années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire. De plus, 5,1 % des jeunes reçus en Alsace en 2008 à la journée d'Appel de préparation à la défense étaient en situation d'illettrisme.

*"Quand j'ai rencontré notre président de Région [Philippe Richert, nommé par ailleurs, le 14 novembre, ministre chargé des Collectivités territoriales], je lui ai fait part de l'insuffisance de formation pour les jeunes, qui de plus sont souvent orientés au mauvais endroit",* explique Lilla Mérabet, vice-présidente en charge de

la jeunesse au sein de la commission transversale "Jeunesse, économie solidaire" nouvellement créée, et ancienne enseignante, qui a également travaillé en réinsertion sociale avec des jeunes "en désespérance" (lire son interview sur les mesures engagées ci-contre).

C'est ainsi que le projet régional pour la jeunesse met autour de la table tous les acteurs du monde de la jeunesse, de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle. *"Il existe une grande confusion entre l'information et l'orientation, il faut vraiment développer les synergies",* souligne Lilla Mérabet, qui affirme qu'*"il est impossible de concevoir une orientation efficace sans les acteurs du travail"*. **suite p. 29** >

## Le dispositif anticrise **Transvers'Al** étendu à toute la région



Steven Thénault

**Il a été mis en place** à Mulhouse en 2008, pour aider les salariés du textile. Les partenaires sociaux avaient alors demandé à la Région de développer une plateforme visant à requalifier et former. Le Conseil régional avait répondu positivement et s'était alors appuyé sur la Maison de l'emploi de la ville pour monter le dispositif.

Avec la crise, ce dernier a pris de l'ampleur, notamment dans le sud de l'Alsace. *"Une idée a émergé : puisque cette méthode de travail fonctionne, donne des résultats et permet davantage d'efficacité, nous avons imaginé une labellisation par le Fonds d'investissement social (Fiso), qui permettrait un financement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), afin de développer cette GPEC, mais aussi de cadrer les initiatives prises par les Mai-*

*sons de l'emploi alsaciennes",* explique Steven Thénault, directeur de la formation professionnelle au sein du Conseil régional d'Alsace. Une convention régionale a donc été signée par la Région, l'État et les partenaires sociaux, afin de coordonner les efforts des acteurs. La commission permanente de la Région a voté le 5 novembre la mise en œuvre de projets labellisés.

Si le dispositif en lui-même est commun à beaucoup de Régions (mise en œuvre d'ingénierie de la mobilité professionnelle, ingénierie de formation, actions de positionnement et/ou bilan de compétences, mise en œuvre d'actions de formation), ce dont se félicite surtout Steven Thénault, c'est *"la mise en cohérence d'un dispositif sur tous le territoire. Ce n'est pas seulement une question d'argent. Mais la convention*

*régionale signée pour le recours au fonds d'investissement au Fiso va obliger les partenaires à travailler ensemble, le Fongecif et les Opcva vont ensuite aller dans le même sens. À regarder tout cela de loin, il est possible de penser qu'il est évident que les acteurs travaillent ensemble, mais en l'absence de cadre, on n'avance pas. En outre, cela permet une responsabilisation des acteurs. Car même si je crois à la décentralisation, la Région n'est pas là pour tout faire"*.

Le pilotage des actions sera assuré par la nouvelle commission emploi du Comité régional de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

■ A. D.

[www.transversal-sudalsace.fr](http://www.transversal-sudalsace.fr)

suite de la p. 28 ▷ La Région souhaite ainsi développer des partenariats avec le Conseil économique et social, les Départements, etc. Des conventions seront signées avec l'académie de Strasbourg, l'Onisep, les universités et le réseau Information jeunesse.

La Région a donc alloué 7,5 millions d'euros, issus des fonds des diverses commissions, étant donné que le sujet est transversal. *"Il n'est pas indispensable de dépenser beaucoup d'argent pour avoir des résultats. Nous allons toutefois voir si nous pouvons obtenir des financements européens. Mais l'idée est de mutualiser un certain nombre de personnes avec tous nos partenaires"*, explique la vice-présidente de la commission Jeunesse et économie solidaire.

■ Agathe Descamps

[www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu)

#### BILAN DU PLAN DES MÉTIERS DE LA DÉPENDANCE EN ALSACE

Le 15 novembre dernier, le bilan en Alsace du Plan des métiers de la dépendance – également expérimenté en régions Centre et Nord-Pas-de-Calais, suite à une demande du secrétaire d'État à la Solidarité – a été présenté par Philippe Richert et le préfet de région, Pierre-Étienne Bisch. En Alsace, le Plan a été cofinancé, à hauteur de 4,38 millions d'euros, par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la Région, les OPCA, les employeurs du secteur, le Fonds social européen et l'État. Plusieurs actions ont été mises en œuvre entre juillet 2008 et juillet 2009 :

- la création d'un Observatoire régional de l'emploi-formation dans le secteur sanitaire et social ;
- l'accès à la qualification et à l'emploi dans l'aide aux personnes dépendantes pour 360 demandeurs d'emploi (objectif initial : 300 bénéficiaires) ;
- la professionnalisation et la poursuite en qualification pour 402 salariés de ce secteur (objectif : 150 bénéficiaires) ;
- l'accès à la formation d'aidants familiaux (objectif : 50 familles bénéficiaires) ;
- la promotion du tutorat (20 tuteurs ont été "primés" pour leur implication quotidienne) ;
- l'élaboration d'un Répertoire des métiers et des formations, qui sera édité au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En 2010, l'Alsace a alloué 35,6 millions d'euros pour financer 7 500 parcours de formation dans le secteur sanitaire et social.

## Questions à Lilla Mérabet, vice-présidente en charge de la jeunesse au sein de la commission Jeunesse et économie solidaire de la Région Alsace

### *"Nous allons créer une formation pour tous les professionnels de l'orientation"*



#### Le plan jeune mis en place par votre Région prévoit de nombreuses mesures, notamment concernant l'orientation, quelles sont-elles ?

Nous pouvons citer l'Orien't Express, "le TER de l'orientation". Une rame aménagée stationnera de mars à octobre une journée dans quinze à vingt gares d'Alsace pour que les jeunes puissent rencontrer des professionnels de l'orientation. Pour cela, il faut former nos professionnels. Ils doivent maîtriser la base de données et savoir diagnostiquer les personnalités et les compétences des jeunes, afin de leur proposer une offre sur mesure. Nous avons 134 conseillers orientation en Alsace, et il existe 70 formations différentes ! C'est pourquoi la Région va créer une formation pour les professionnels de l'orientation. L'appel d'offres sera lancé en janvier prochain. Nous voudrions également mettre tous les acteurs autour de la table pour qu'il y ait une réelle coordination. Il faut travailler

avec l'Éducation nationale et les chambres consulaires afin de créer une véritable dynamique régionale.

#### Des mesures concernant l'engagement des jeunes sur des projets sont également prévues...

Tout à fait. "Expérience de jeunes", qui est le pendant d'"erreur de jeunesse", financera des projets proposés par des jeunes qui souhaitent se conforter dans l'idée d'un métier, ou avoir un coup de pouce pour démarrer leur activité. Le concours s'adressera aux étudiants et aux lycéens. Par exemple, à un jeune qui veut travailler le bois, mais qui ne sait pas si son activité va fonctionner, nous proposerons un local pendant un an pour qu'il puisse tester son activité sans trop de frais. De même, une demi-finaliste de l'émission de M6 "Un dîner presque parfait" souhaite faire un *book* de son expérience, mais elle n'a pas les moyens de le faire : nous allons en financer la réalisation afin qu'elle puisse poursuivre dans la restauration. Quant à "Sac à dos", le dispositif consiste également en un soutien financier sur un projet, mais il vise les publics remobilisés. Nous jouons la carte de l'autonomie et en avons déduit qu'accomplir une mission d'intérêt général à l'étranger était idéal. Toutefois, c'est au jeune de monter le projet. Les critères de sélection sont sociaux.

#### Qu'avez-vous prévu pour l'emploi des jeunes ?

Nous proposons une aide pour les entreprises qui embauchent une personne au minimum six mois, alors que normalement la durée minimale est de douze mois. Nous proposons 2 500 euros pour six mois, ce qui paie environ la moitié des charges.

Nous voulons également rapprocher les entreprises des Missions locales. Nous signerons désormais des conventions pour quatre ans, avec pour elles des objectifs globaux, chiffrés. Elles n'auront pas à s'inquiéter de leur trésorerie, nous avons décidé d'apporter les financements nécessaires afin qu'elles n'aient pas ce souci. Et de notre côté, nous allons faire de la prospection dans les entreprises. Enfin, pour les personnes en alternance qui n'ont pas les compétences requises pour entrer en emploi, et notamment pour les publics décrocheurs, nous avons mis en place des partenariats avec des entreprises pour qu'ils puissent y acquérir les compétences de base et se familiariser avec le monde du travail. Le fait de rattraper leur retard peut les remotiver.

#### Un "Conseil régional des jeunes" va être créé, quelle sera sa fonction et comment ses membres seront-ils désignés ?

Nous ne voulons pas que ce Conseil régional des jeunes soit une simple instance de débat. Nous estimons qu'il a un vrai rôle à jouer. 50 % des membres seront des représentants des lycées et des étudiants, et 50 % viendront du monde des jeunes engagés, comme les membres d'une association, par exemple. Ils se prononceront sur deux dispositifs : "Expérience de jeunes" et "Sac à dos". Ce sont eux qui choisiront les dossiers. Nous écouterons également leurs recommandations sur l'orientation. Le message de ce Conseil régional des jeunes et du Projet régional jeunesse est que nous croyons au potentiel des jeunes et que nous les autorisons à se chercher - et à se trouver.

■ Propos recueillis par A. D.

# Limousin : un "SAS" d'orientation active pour l'emploi des jeunes

L'une des huit Régions expérimentatrices du service public régional de l'orientation, le Limousin, innove avec un dispositif d'orientation active pour l'emploi des jeunes. À l'origine de l'initiative, une expérimentation qui a débuté en 2011, sous la forme d'un "service d'orientation active" pour les jeunes de 17 à 25 ans, diplômés ou non et suivis en Mission locale depuis plus d'un an. Zoom sur une réponse originale au décrochage.



Les SAS Connect au travail

une action collective source de cohésion et d'entraide. Et "à l'issue des trois mois, il est rare qu'un jeune n'ait pas de solution", souligne le président de Région. Plus précisément ? Pour 70 % d'entre eux, c'est une sortie positive sous forme d'accès à l'emploi ou d'entrée en formation. Pour les autres ? "Pas question que le dispositif s'arrête brutalement", avertit Paul Torrent, directeur de la Mission locale de l'agglomération de Limoges en charge du dispositif, "les jeunes qui n'ont pas immédiatement obtenu une solution continuent

d'être suivis par les conseillers de la mission locale dans le cadre d'un accompagnement individuel". Face aux dispositifs carcans qui ne font que crispier davantage les décrocheurs, la souplesse de la solution limousine renvoie aux propos de Jean-Paul Denanot, cités par Julie Chupin dans son ouvrage sur l'échec scolaire<sup>2</sup> : "Il faut prendre en compte la volonté du jeune et être en mesure de lui proposer une solution au moment où il en fait la demande et où il possède l'énergie et le ressort nécessaires pour ré-accrocher à un projet quel qu'il soit. Il faut de la souplesse et de la réactivité dans les réponses car si nous ne sommes pas au rendez-vous, le jour où ils sont prêts, le risque est grand de les décourager et de les perdre à jamais."

**D**es moments de rupture éducative ne sont généralement que la face visible et brutalement émergente d'un malaise de longue durée chez les jeunes." Extraite d'une publication du Céreq consacrée au décrochage<sup>1</sup>, cette citation exprime la difficulté d'apporter une réponse immédiate à des situations d'urgence ancrées dans le passé. Si le décrochage n'est que le symptôme d'un processus de long terme aux origines multiples, quelles réponses peuvent apporter les politiques publiques ? En Limousin, la solution imaginée par le président Jean-Paul Denanot prend le temps de ne pas décréter à la place du jeune son orientation, mais lui propose de reprendre la main en participant à une action collective.

## Pourquoi ce focus sur l'orientation ?

"Ce que dit souvent le président Denanot, commente sa directrice de cabinet Julie Chupin, c'est que l'orientation est le maillon faible de notre système." De fait, présenté en quelques mots par son inventeur, le dispositif se veut "une réponse aux problèmes d'orientation des jeunes", qu'il s'agisse d'une rupture consécutive à un choix subi ou à l'absence de débouchés. D'où "l'idée de reprendre ces jeunes dans un sas pour leur permettre d'aller au-delà de ce qu'ils avaient imaginé" : soit un dispositif d'une durée de quatre-vingt-dix jours, temps nécessaire pour leur permettre de se confronter à cinq métiers et de s'engager dans

## Qui sont-ils ?

D'après un bilan réalisé par la Mission locale de l'agglomération de Limoges sur la période novembre 2011 à juillet 2012, le public de l'action SAS Orientation active pour l'emploi des jeunes est proche de l'égalité de genre, avec 49 % de femmes. Illustration de la diversité du décrochage, si tous sont en rupture d'insertion, tous ne sont pas sans diplôme : 9 % de niveau VI, 31 % de niveau V bis, 14 % de niveau V sans certification validée, mais aussi 33 % de niveau V et 13 % de niveau IV. Contrairement à une idée reçue, l'analyse des secteurs d'activité qui ont donné lieu à validation du projet professionnel montre une grande variété de projets, avec pas moins de dix secteurs représentés. Si certains apparaissent fortement liés au territoire (industrie porcelainière), une majorité n'a d'autre spécificité que celle d'être liée à un emploi. Sur la période étudiée, les résultats à l'issue du SAS donnent 54 % d'entrées en formation qualifiante, 19 % de CDD de plus de six mois et 17 % de contrats en alternance.

## Trois mois pour renaître

Aujourd'hui pérennisé, le SAS d'orientation active accueille quelque huit promotions par an représentant 90 jeunes. *"L'objectif est de leur permettre de se remobiliser, à la fois pour travailler leur projet individuel d'insertion professionnelle et, en même temps, pour travailler autour d'un projet collectif"*, explique Paul Torrent. Trois phases structurent le dispositif. En premier lieu : intégration et cohésion du groupe. Étape extrêmement importante selon le directeur de la Mission locale, qui conditionne toute la suite de l'action en permettant aux jeunes de reprendre confiance en eux, de se remobiliser collectivement et de retrouver l'estime de soi. *"La difficulté des jeunes en général et de ceux-ci en particulier, c'est une situation de repli sur soi et de perte de lien avec le monde de l'emploi"*, souligne-t-il. D'où la mise en œuvre d'une *"pédagogie active"*, propre à la Mission locale, et visant à *"placer le jeune au centre de ce qui se fait et de le rendre acteur de son parcours"*. Suit une deuxième phase, consacrée à la découverte de l'univers profession-

nel. *"Il s'agit de demander aux jeunes de travailler leur orientation et d'explorer les champs des possibles, commente Paul Torrent. Les jeunes arrivent souvent en mission locale sans projet professionnel ou avec un projet subi, nous leur donnons la possibilité, avec le Conseil régional, de découvrir cinq métiers différents dans cinq entreprises différentes, en collaboration avec les branches professionnelles"*, insiste-t-il. Simple mais efficace, comme en témoignent<sup>3</sup> les jeunes stagiaires évoquant, qui la *"confiance retrouvée"*, qui l'accès à une *"certaine maturité"* ou la surprise d'une *"révélation"* au contact d'un métier. De la réussite de cette étape dépend la troisième et dernière phase, consacrée à la construction du projet. Paul Torrent le souligne, l'accès à l'emploi est la priorité mais la concrétisation du projet de vie peut nécessiter le passage par la case formation. Soutien du Conseil régional oblige, celui-ci ouvre alors de façon *"prioritaire ses dispositifs, de manière à réduire au maximum le temps de latence entre la fin du SAS et l'entrée en formation"*.

## Un pour tous...

Parmi les plus-values du dispositif, tous les acteurs insistent sur la force du projet collectif mené à bien par les jeunes au cours des trois mois de prise en charge. À commencer par ces derniers qui semblent les premiers surpris de la resocialisation qui en découle. Pour ces jeunes qui étaient le plus souvent en butte à leurs familles et avaient renoncé à côtoyer leurs camarades, la victoire n'est pas mince : *"J'étais complètement démotivée, ça va mieux"* ; *"On se bouge, on se déplace, ça en dit long..."* ; *"Je suis vraiment resté seul pendant deux ans, cela m'a permis de rentrer dans un groupe"* ; *"Le groupe, c'est vraiment ce qui nous aide le plus"* ; *"Une belle aventure humaine, une vraie cohésion, une solidarité..."* Solidarité qui naît autant du groupe que de la nature même des projets. Et Julie Chupin d'évoquer *"l'effet promotion"* du SAS : *"Ils sont à nouveau dans une dynamique de projet et, surtout, ils ne sont pas seuls. (...) Avec une estime de soi dégradée, on se protège, on ne prend pas de risque et on ne va pas vers les autres. Or, l'un des premiers effets du SAS, c'est de reconstruire le lien aux autres et de redonner une sorte de souffle existentiel, avec le soutien du dynamisme des Missions locales et le rôle mobilisateur des projets collec-*

*tifs"*, rappelle-t-elle. À titre d'exemple, la première promotion s'est emparée de la création du site support de l'action, Saslimousin.fr, la dernière de la réalisation d'un magazine consacré au décrochage, une précédente de l'organisation d'un spectacle à destination d'enfants hospitalisés... *"Au-delà de leur situation personnelle, les jeunes arrivent à se décentrer et sont acteurs d'un projet qui présente une utilité sociale, cela leur montre qu'ils sont aussi acteurs de la société et de leur environnement"*, souligne Paul Torrent. Acteurs et responsables, donc soutenus financièrement, dans l'esprit de la future *"Garantie jeunes"* : d'une part, une *"allocation d'orientation"* de 350 euros par mois pour participer aux frais de déplacement et de repas pendant la durée de l'accompagnement, d'autre part, un *"pack autonomie"* de 300 euros destiné à la prise en charge des autres dépenses liées à la réalisation du parcours d'autonomie.

Si le dispositif entraîne l'unanimité, il ne semble curieusement pas pour l'instant avoir été intégré dans l'expérimentation en cours du service public régional de l'orientation. Sans préjuger de l'apport des autres Régions expérimentatrices qui ont déployé leurs propres dispositifs<sup>4</sup>, les résultats encourageants du SAS limousin plaident, sinon pour l'essaimage, au moins pour une mise au pot commun de la réflexion. Comment oublier, enfin, que l'action concerne un public cible à la frontière des deux missions de service public de l'orientation, national et régional, identifiées par la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ? Alors que les jeunes de la dernière promotion ont fait part d'un enthousiasme mesuré vis-à-vis des services du Rectorat et des CIO, il y a peut-être là, pour ces derniers, matière à *"raccrocher"* un public qui leur échappe...

## Nicolas Deguerry

1. "Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ?", *Bref* n° 304, 2013, 4 p.
2. *Échec scolaire, la grande peur*, éditions Autrement, 2013.
3. Voir le site "Be Lim", [www.belim.fr](http://www.belim.fr).
4. "Chantiers formation qualification nouvelle chance" en Aquitaine, "Assure ta rentrée !" en région Centre, etc.

## Qu'est-ce que LOR'Jeunes ?

<http://lorjeunes.lorraine.eu/accueil.html>

Soucieux de répondre aux préoccupations des jeunes Lorrains, l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine ont souhaité le 13 mars 2012 s'associer au travers de la charte de partenariat LOR'Jeunes pour structurer et organiser des dynamiques partenariales et transversales en faveur de la jeunesse. A la fois Laboratoire, Observatoire et Réseau d'acteurs, LOR'Jeunes est un espace pour construire des réponses, mutualiser les analyses et assembler les énergies. En 2011, le «décrochage-raccrochage» a rassemblé, lors d'une première conférence régionale, l'ensemble des partenaires lorrains. La Région Lorraine et l'Etat ont organisé le 22 mars 2013 leur deuxième conférence jeunesse sur le thème de « l'engagement des jeunes ».

Les jeunes vivent une situation complexe et ambivalente. Considérés parfois comme ressources, parfois comme problèmes, les jeunes accèdent de plus en plus difficilement à l'autonomie alors que dans le même temps les dispositifs en leur faveur se sont multipliés ces dernières années. Face à ce constat, le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat créent un outil d'aide à la décision et à la prospective : LOR'Jeunes. Dans ce cadre partenarial, il s'agit de mieux intervenir en faveur des jeunes en se mettant au service des acteurs publics, privés et bien sûr de tous les jeunes lorrains, de la fin du collège à leur autonomie d'adultes.

### LOR'Jeunes vise à :

- construire des analyses avec les jeunes et les acteurs lorrains dans leur diversité,
- et ensemble définir des stratégies et de coconstruire des réponses adaptées à la complexité des problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés.

Dans cet esprit les principales missions de LOR'jeunes sont :

**Laboratoire d'idées** : Créer des leviers pour co-construire des politiques jeunesse plus efficaces.

**Observation régionale** : Partager et structurer des connaissances pour apporter un éclairage sur la vie des jeunes au quotidien.

**Réseau d'acteurs** : Créer un espace régional de concertation pour la jeunesse.

Les résultats concrets attendus sont d'aboutir à un diagnostic partagé sur des thématiques prioritaires, d'émettre des préconisations à l'ensemble des acteurs oeuvrant en faveur de la jeunesse et d'évaluer la mise en oeuvre.

## Les dates clés de LOR'Jeunes

**11 mai 2011** : Lancement de LOR'Jeunes

- Animation confiée à une personnalité extérieure
- 150 acteurs présents
- Feuille de route proposée sur deux ans (insertion/autonomie)

**20 octobre 2011** : Première conférence LOR'Jeunes - Vers un parcours de réussite des jeunes les plus en difficulté (décrochage/raccrochage)

- Une centaine d'acteurs présents
- Lancement d'un appel à projets intitulé « Parcours de Réussite » en lien avec le Rectorat et les 4 Conseils Généraux (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges)

**13 mars 2012** : Signature de la charte de partenariat LOR'Jeunes

- Signature du Président de la Région Lorraine et du Préfet de la Région Lorraine

**14 décembre 2012** : Lancement du groupe de travail « Valorisation des compétences acquises dans un cadre non formel » :

- Plus de 25 partenaires impliqués (associations, collectivités, organisation d'entreprises, cabinet de recrutement, Rectorat, Université de Lorraine et jeunes)

**22 mars 2013** : Deuxième conférence LOR'Jeunes

- L'engagement des jeunes
- Copilotage Etat/Région
- Plus de 500 acteurs présents

**13 novembre 2013** : 1er jury Défi Lor

- 10 projets de création d'activités économiques et innovantes de jeunes entre 18 et 30 ans ont été présentés

**19 décembre 2013**

- Signature de la convention de partenariat LOR'Jeunes en présence de Valérie Fourneyron, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
- Préfiguration du Forum Régional de la Jeunesse
- Lancement du site Internet LOR'Jeunes

**4 juillet 2014** : Jury Défi Lor

- 9 projets associatif d'intérêt général ou d'activité économique innovant ont été soutenus.

**16 octobre 2014** : 3<sup>ème</sup> conférence LOR'Jeunes – Information des jeunes

- Comment mieux informer les jeunes ou comment mieux mobiliser les ressources existantes pour accompagner les jeunes vers leur autonomie ?

**6 novembre 2014** : Jury Défi Lor

## Le dispositif Avenir Jeunes

Dispositif régional pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans.

### Le dispositif comprend :

- Les parcours de formation en espaces de dynamique d'insertion
- Les parcours de formation vers le projet professionnel dans le pôle de projet professionnel

Ces deux parcours peuvent s'articuler en fonction des besoins des bénéficiaires.

Les besoins, en termes de construction et validation de projet professionnel, sont analysés **avec les jeunes** au regard des compétences qu'ils possèdent déjà et de celles qu'ils doivent développer durant leur parcours.

L'évaluation des besoins est réalisée **de façon positive à partir d'une carte de compétences d'insertion professionnelle « Avenir Jeunes »**. Elle permet le repérage des compétences déjà acquises par les jeunes au regard de celles visées dans le dispositif « Avenir Jeunes ». Cette carte, élaborée dans le cadre de la recherche action « Evaluer les jeunes dans le sas Avenir Jeunes », est composée de 12 axes. Le jeune participe activement à la construction de son parcours dans le sas de positionnement et d'évaluation du pôle de projet professionnel et lors de son suivi en espace de dynamique d'insertion.

Les parcours en espaces de dynamique d'insertion et en pôles de projet professionnel visent l'accès à l'emploi, à la qualification, ou à un contrat en alternance.

## **Le parcours en espaces de dynamique d'insertion (EDI)**

### **Public**

---

- Jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, présentant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle

### **Objectifs**

---

Les parcours en EDI concernent les jeunes qui, en raison de leurs difficultés n'accèdent pas aux programmes d'insertion ordinaires ou ne parviennent pas à s'y maintenir. Ils visent à préparer l'insertion d'un jeune par la résolution des freins qui limitent sa dynamique globale de projet vers une insertion socioprofessionnelle.

La réalisation de ces objectifs devra permettre aux jeunes l'accès à un pôle de projet professionnel, à une formation pré-qualifiante ou qualifiante, à l'apprentissage ou à l'emploi.

### **Contenus**

---

L'espace de dynamique d'insertion assure un suivi et un accompagnement individualisés permanents de chaque stagiaire dans l'accomplissement de ses démarches d'insertion et sa participation aux différentes activités organisées.

Ces activités sont individuelles et collectives et visent une dynamique globale de projet.

Ainsi un parcours en EDI permet:

~ D'identifier et lever les principaux obstacles qui freinent ou compromettent l'insertion professionnelle des jeunes en mobilisant les ressources et le réseau de partenaires de l'espace : hébergement, santé, aspects administratifs, juridiques et financiers, formation, emploi ;

~ De favoriser l'acquisition et le développement de savoir-être, des compétences transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle, afin d'amener les jeunes à adhérer aux contraintes et aux exigences d'un organisme de formation et/ou d'un employeur.

## Le parcours dans le pôle de projet professionnel

### Public

- Jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle
- possédant **au moins le niveau A1.1** du cadre européen commun de référence en matière de maîtrise de la langue

### Objectifs

---

- Construire ou confirmer un projet professionnel réaliste, en vue d'accéder à l'emploi direct ou à une formation pré qualifiante, qualifiante ou à un contrat en alternance.

### Contenus

---

- Positionnement initial dans le sas qui permet de définir le parcours de formation,
- Evaluations intermédiaire et finale dans le sas
- Acquisition des savoirs, savoir faire et savoir être nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle,
- Acquisition-renforcement des compétences clés directement en lien avec l'élaboration du projet professionnel,
- Découverte du monde du travail et expérience professionnelle : stages en entreprise, plateaux techniques, Stage de Découverte de l'Apprentissage et des Métiers dans les CFA

Un parcours repose sur l'articulation d'unités thématiques dont les durées sont modulées en fonction des besoins des stagiaires. Les compétences linguistiques, les compétences d'accès aux savoirs de base, les compétences clés sont travaillées de façon transversale **dans toutes les unités** et sont **en lien direct** avec la construction du projet professionnel.

La durée et la forme du parcours varieront selon les besoins des stagiaires. Ces besoins auront été identifiés avec le jeune lors de la phase de positionnement dans le sas du pôle de projet professionnel.

#### Unités obligatoires dans un parcours:

- « **projet professionnel** » : de 30h en centre à 180h en centre, de 30 h de plateaux techniques ou 2 semaines en entreprise à 60h de plateaux techniques et 8 semaines en entreprise. Dans cette unité, les stagiaires travailleront la découverte des métiers, la recherche d'un stage ou d'un emploi, la préparation à un stage. *(dont travail thématisé autour des compétences clés à développer, en fonction du projet professionnel du stagiaire et du contenu de l'unité.)*
- « **communication** » : de 70h en centre à 250h en centre. Dans cette unité, les stagiaires travailleront la compréhension, la transmission, l'interaction à l'oral et à l'écrit. De plus, ils développeront des compétences autour de l'explicitation, la justification et l'argumentation. Les gestes et les postures dans la communication feront l'objet d'activités. *(dont travail thématisé autour des compétences clés à développer, en fonction du projet professionnel du stagiaire et du contenu de l'unité.)*
- « **TIC** », **nouvelles technologies** : de 35h en centre à 140h en centre. Dans cette unité les techniques de recherche, d'identification des ressources et de production seront travaillées. *(dont travail thématisé autour des compétences clés à développer, en fonction du projet professionnel du stagiaire et du contenu de l'unité.)*

#### Unités optionnelles dans un parcours :

- « **projet collectif** » : de 70h en centre à 200h en centre. Dans cette unité, les stagiaires participeront à la construction d'un projet collectif (culturel, sportif ou autre).
- « **remise à niveau** » : de 35h en centre à 210h centre. La remise à niveau est contextualisée et centrée **sur les besoins professionnels et/ou d'accès à une formation visée par le stagiaire.**

Chaque pôle est en mesure de proposer l'ensemble de ces unités. La durée moyenne d'un parcours est de 736 heures en centre et 8 semaines en entreprise.

# L'Île-de-France a adopté une série de mesures pour les jeunes en insertion

Emmanuel Maurel, vice-président en charge de la formation professionnelle à la Région Île-de-France, est satisfait : *“Tous les groupes politiques, excepté l'UMP qui s'est abstenue, ont voté les mesures pour les jeunes en insertion.”*

**e**n effet, vendredi 18 juin, les élus du Conseil régional ont validé une série de mesures proposées par le président de Région, Jean-Paul Huchon, et Emmanuel Maurel, vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du parcours d'autonomie des jeunes Franciliens.

## “Avenir Jeunes”

Ce parcours, constitue le premier chantier de la nouvelle mandature, car il y a urgence : en 2009, les Missions locales d'Île-de-France ont suivi pas moins de 173 000 jeunes, soit 10 % de plus qu'en 2008. Les mesures votées permettent donc d'améliorer l'accès à la formation et à l'emploi.

C'est ainsi qu'“Avenir Jeunes” sera simplifié et clarifié. Ce dispositif destiné aux 16-26 ans sortis du système scolaire sans qualification regroupait quatre programmes de formation : les espaces dynamique insertion (EDI), les pôles de diagnostic et d'évaluation linguistique, les formations linguistiques et d'accès aux compétences de base et, enfin, les parcours de mobilisation vers le projet professionnel.

“Avenir Jeunes” sera désormais organisé autour de deux programmes : les espaces dynamique insertion et les pôles de projets professionnels. *“Nous renforçons également les obligations des organismes de formation envers les jeunes et, en ce qui concerne les EDI, nous passons au régime de la subvention, afin d'avoir une plus grande souplesse et une facilité de cofinancement pour ces structures”*, précise Em-

manuel Maurel, pour qui *“la simplification d'Avenir Jeunes était essentielle, car ce dispositif permet chaque année à plus de 20 000 jeunes en insertion d'entrer en formation”*. Avenir Jeunes sera intégré au service public régional de la formation.

## Dans les É2C

Autre mesure adoptée, le doublement des places dans les huit Écoles de la deuxième chance de la Région, avec un objectif de 2 400 places ouvertes en 2011. *“Nous n'allons pas créer de nouvelles écoles, mais accompagner le renforcement de la capacité d'accueil des structures tout en conservant leurs spécificités”*, explique le vice-président. Également prévue, la création d'un comité de pilotage des Écoles de la deuxième chance, qui réunira tous les financeurs des structures. Emmanuel Maurel aimerait, à ce titre, que *“les Conseils généraux, principaux financeurs des É2C, soient intégrés dans leurs conseils d'administration”*. Quant à l'ouverture de celle des Hauts-de-Seine, située à Clichy-la-Garenne, le vice-président souhaite qu'elle *“se fasse rapidement”*. Les Écoles de la deuxième chance seront elles aussi intégrées au service public régional de la formation, qui a vocation à *“intégrer l'ensemble des actions de formation financées par la Région”*, souligne le vice-président.

## Transports

Plusieurs mesures concernent les transports, car *“lors de mes visites dans les différentes structures de la Région, les jeunes n'ont pas cessé de me dire que les transports étaient un frein à la formation et à l'emploi, avec le logement et les places en crèche”*, relate Emmanuel Maurel. C'est pourquoi a été votée, à titre expérimental, la gratuité des transports pour les jeunes en insertion, *“car les chèques mobilité, d'une valeur de 4 à 8 euros, permettent de se déplacer ponctuellement, mais ne suffisent pas sur une longue période de formation ou de* **suite p. 29** ▷

Le 8 juillet dernier, la Région Île-de-France a voté, lors de la commission permanente, un budget de 5,8 millions d'euros pour le développement de l'apprentissage dans le secteur public et associatif en 2010.

Questions à Emmanuel Maurel, nouveau vice-président en charge de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance au Conseil régional d'Île-de-France

## *“La Région Île-de-France va lancer un plan alternance avec les partenaires sociaux”*

Emmanuel Maurel enseigne le droit constitutionnel à l'IEP de Paris. Il a été vice-président en charge des affaires internationales et européennes de 2004 à 2010. Il est également secrétaire national à l'Université permanente et aux Universités d'été au sein du Parti socialiste.



**Au-delà des mesures pour les jeunes en insertion (voir ci-contre), vous avez annoncé la mise en place d'un "plan alternance". De quoi s'agit-il ?**

Nous voulons aller vers plus de coordination et de cohérence. Dans la logique de sécurisation des parcours professionnels, il s'agit de renforcer les articulations, de construire des passerelles, d'améliorer les complémentarités entre les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation. Nous souhaitons que le plan alternance soit élaboré et mis en œuvre de façon concertée, via une conférence régionale réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Nous nous sommes fixés deux objectifs : atteindre

150 000 jeunes en alternance avant la fin de la mandature et construire un mode de pilotage partenarial des contrats en alternance, avec l'État et les partenaires sociaux. La commission multipartite que nous avons mise en place au sein du CCREFP<sup>1</sup> nous permettra d'avancer dans ce sens. Nous allons par ailleurs développer les lycées des métiers et mettre en place une bourse pour les contrats de professionnalisation. Dans les prochains mois, notre gros dossier sera la réalisation d'un rapport-cadre sur l'investissement et le fonctionnement de l'apprentissage.

**Fin 2009, lors du vote du budget, la concrétisation d'un SPRF était annoncée. Quelle orientation souhaitez-vous lui donner ? À qui s'adressera-t-il ?**

Le service public régional de formation et d'insertion professionnelle a été créé par le Conseil régional d'Île-de-France en juin 2009. S'il y a une orientation à lui donner, c'est bien celle de la visibilité. Et cela passe par une simplification de nos dispositifs, pour que celles et ceux qui ont besoin de se former pour travailler puissent s'y retrouver et aient facilement accès à des services de qualité. Ce SPRF se met en place au travers d'un exercice de refonte globale et progressive des dispositifs régionaux, entamé en septembre 2009. En 2011, l'ensemble des programmes régionaux de formation des personnes privées d'emploi auront intégré les principes du service public régional et auront été adaptés en conséquence.

**Vous allez mettre en place le "contrat de plan régional de développement des formations professionnelles" pour 2011. Quels en seront les principaux chantiers ?**

**suite de la p. 28** ▷ *recherche d'emploi*". La mise en place de cette gratuité relevant du Stif<sup>1</sup>, Jean-Paul Huchon a été mandaté pour mener les discussions au sein de l'organisation. La délibération du 18 juin a également posé les principes du chèque permis de conduire, préalablement adopté en 2009 et qui consiste en un cofinancement de 600 euros maximum par

permis. Seront prioritaires les jeunes Franciliens de 16 à 25 ans suivis par une Mission locale dont la situation sociale ne permet pas l'autofinancement de la totalité du permis et dont le projet professionnel nécessite un permis de conduire.

■ Agathe Descamps

1. Syndicat des transports d'Île-de-France. [www.stif.info](http://www.stif.info)

Le contrat de plan de développement des formations professionnelles est un exercice nouveau, qui sera utile et intéressant s'il nous permet à tous, Région, État, partenaires sociaux et acteurs professionnels, de partager des grands objectifs politiques, de définir des principes d'action communs et d'identifier les moyens mobilisés. Ce contrat de plan doit être un cadre simple et opérationnel, pas un recueil de bonnes intentions. Nous avons entamé, au sein du CCREFP, un travail avec nos partenaires sur deux piliers de ce contrat que sont l'orientation et l'alternance. Sur ces sujets-là comme sur d'autres, les chantiers que nous devons poursuivre et lancer consistent à construire plus de coordination pour sécuriser les parcours de formation et d'insertion professionnelles.

**La préparation du programme qualifiant "Compétences", destiné aux demandeurs d'emploi, est-elle finalisée ?**

Nous avons un objectif quantitatif de placer 100 000 demandeurs d'emploi en formation, dans des formations plus qualitatives, plus sûres et plus simples. Le nouveau programme régional "Compétences", mis en œuvre dans le cadre du service public régional, vise ainsi à réunir l'ensemble des formations régionales à vocation qualifiante, correspondant auparavant à sept dispositifs différents. Il connaîtra sa première concrétisation en septembre 2010, avec le démarrage des formations des secteurs industrie-bâtiment-agriculture-environnement. Les formations dans les services aux personnes et aux entreprises suivront en 2011.

**Quels sont vos projets pour l'orientation ?**

Nous allons travailler étroitement avec ma collègue Henriette Zoughebi, en charge des lycées, pour construire une offre régionale de service public sur ce sujet central qu'est l'orientation, comme sur d'autres, tels que la prévention et la lutte contre le décrochage. Nous avons besoin d'un espace régional de l'orientation continue qui ne soit pas simplement l'application uniforme et univoque d'un cadre national. Sans remettre en cause la légitimité des acteurs sur ce sujet, bien au contraire, la Région veut avec ses partenaires avancer sur des sujets tels que le maillage territorial de l'orientation et de l'accompagnement à la construction du projet professionnel. Nous avons ainsi comme objectif la création d'un espace de conseil en évolution professionnelle, de type "Cité des métiers", par département à l'horizon 2014.

**Sur quelles filières et quels métiers la Région compte investir des formations en particulier ?**

Tout d'abord les métiers verts. Un plan "Triple E : entreprise, écologie et emploi" permettra d'intensifier les partenariats. Conformément aux propositions d'Europe Écologie, des États généraux de la conversion économique et sociale seront organisés afin de prendre en compte la dimension spécifique de l'écologie dans tous les métiers. En Île-de-France, les métiers du cinéma et de la culture sont également très présents. Il faudra clairement développer des formations et des filières d'apprentissage pour ces métiers et, enfin, nous proposerons également des formations sur les métiers à forte valeur ajoutée, tels que ceux de l'ingénieur.

■ Propos recueillis par A. D.

1. Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle.

# Présentation du Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle (DRIP)

## Pourquoi proposer une prestation dans le cadre du DRIP ?

La qualification à un métier est indispensable pour accéder à un emploi durable en France. Cela veut dire qu'il faut d'une part déjà savoir quel métier on souhaite faire ou quel métier on peut faire et d'autre part réussir à entrer en formation qualifiante. Différentes situations peuvent alors se présenter :

- certains savent depuis longtemps le métier qu'ils souhaitent faire mais n'ont pas pu, pour différentes raisons, mener leur projet jusqu'au bout ;
  - d'autres n'ont pas pu accéder à une formation qualifiante : décrochage scolaire, interruption brutale de la scolarité, rupture d'un contrat d'apprentissage, difficultés diverses... Ces différentes situations n'ont pas rendu possible, à un moment, de pouvoir suivre une formation, d'avoir un métier entre les mains ;
  - pour d'autres encore, ce n'est pas un problème de scolarité, mais une question d'envie, de choix : ils ne savent pas ce qu'ils peuvent faire comme métier. Ils n'arrivent pas à avancer seul sur leur projet et désirent être accompagnés pour faire le point sur ce qu'ils savent faire, ce qu'ils aimeraient faire, ce qui est possible pour eux ;
  - pour certains enfin, dont le français n'est pas la langue maternelle, se former et pouvoir travailler n'est pour l'instant pas possible car ils ne maîtrisent pas bien la langue française.
- Le point commun entre toutes ces personnes est qu'elles ont besoin d'être accompagnées,

aidées pour d'abord s'orienter, définir un projet professionnel réaliste, peut-être bénéficier d'une remise à niveau, pour ensuite pouvoir entrer en formation qualifiante et enfin, réussir à s'insérer sur le marché de l'emploi.

## Quelle réponse apporte la Région ?

Face à ces différentes situations, la Région a conçu le Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle (DRIP) composé de 4 formations qui répondent à ces problématiques et qui vont vous aider :

- à faire le point sur votre situation, vos possibilités, vos envies ;
- à élaborer votre projet professionnel et à en définir précisément les étapes ;
- à préparer votre entrée en formation qualifiante sur le métier de votre choix.

Chacune des 4 prestations du DRIP répond à ces trois objectifs, mais avec des contenus et des approches différentes selon les besoins de chaque personne. Il est à noter que ces prestations seront réalisées par des professionnels de la formation et de l'insertion qui vous accompagneront tout au long de votre parcours afin d'élaborer un projet d'insertion durable et réaliste.

## Quelles sont les 4 formations qui composent le DRIP ?

### La Prestation Préparatoire à l'Insertion (PPI)

- **Objectifs :** permettre à des jeunes, sans qualification et sans expérience professionnelle,

parfois sans idée de métier, ayant besoin d'être aidés dans leur choix et dans la préparation à exercer un métier, de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et d'une remise à niveau.

- **Publics :** en priorité les jeunes de 16 à 25 ans, voire 30 ans.

### La Plateforme d'Orientation Professionnelle (POP)

- **Objectifs :** permettre à des jeunes et adultes, de définir ou de valider leur projet professionnel et de construire un plan d'action.
- **Publics :** jeunes et adultes.

### La Prestation d'Orientation Professionnelle Français Langues Étrangères (POP-FLE)

- **Objectifs :** permettre à des personnes, pour qui le français n'est pas la langue maternelle, de bénéficier d'un apprentissage de

la langue française et d'un accompagnement afin de définir ou de valider leur projet professionnel et de construire un plan d'action pour entrer en formation qualifiante puis s'insérer sur le marché de l'emploi.

- **Publics :** demandeurs d'emploi relevant des publics FLE, c'est-à-dire ayant été scolarisés dans leur pays d'origine et dans leur langue maternelle et apprenant le français en tant que langue étrangère.

### La Pré Formation Sectorielle (PréFos)

- **Objectifs :** permettre à des personnes de préciser leur projet dans un secteur professionnel, de choisir un métier du secteur dans lequel ils souhaitent travailler, et de se préparer à l'entrée en formation qualifiante du secteur visé.
- **Publics :** jeunes et adultes sans qualification ou de faible niveau de qualification.

Dispositif Régional pour l'Insertion professionnelle (DRIP)			
PPI	POP	POP-FLE	PréFos
<b>Objectifs :</b> permettre à des jeunes sans qualification et désireux d'une insertion socio-professionnelle d'engager un processus de changement personnel pour construire un projet professionnel réaliste.	<b>Objectifs :</b> permettre à des personnes de définir ou de valider leur projet professionnel et de construire un plan d'action précis.	<b>Objectifs :</b> permettre à des personnes relevant des publics FLE un apprentissage de la langue française et un accompagnement dans leur démarche d'orientation professionnelle.	<b>Objectifs :</b> permettre à des personnes de préciser leur projet dans un secteur professionnel et de se préparer à l'entrée en formation qualifiante du secteur visé.
<b>Publics :</b> en priorité les jeunes de 16 à 25 ans, voire 30 ans	<b>Publics :</b> jeunes et adultes.	<b>Publics :</b> jeunes et adultes relevant du public FLE.	<b>Publics :</b> jeunes et adultes sans qualification ou de faible niveau de qualification.
↓ <b>Entrée en qualification avec :</b> • une formation en contrat en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation...) • une formation qualifiante (financée par la Région dans Le Programme Bretagne Formation, financée par Pôle emploi...)			

## La Bretagne expérimente les Coopératives jeunesse de services

Publié le 17 décembre 2013

<http://www.avise.org/actualites/la-bretagne-experimente-les-cooperatives-jeunesse-de-services>

Venues du Québec, les Coopératives jeunesse de services (CJS) sont des lieux où des jeunes ont le loisir de s'essayer au rôle d'entrepreneur dans une dynamique coopérative. La Bretagne a été la première région en France à expérimenter ce modèle durant l'été à Rennes, Quintin et Quimper.

Les collectivités locales départementales et régionales soutiennent l'expérimentation en tant que financeurs, mais aussi et surtout en tant que facilitateurs des relations économiques.

« *Les CJS sont l'occasion de concrétiser notre volonté de privilégier la jeunesse dans notre politique ESS, qui plus est sur la thématique de l'entrepreneuriat* », se réjouit Laurence Fortin, conseillère régionale de Bretagne déléguée à l'ESS et Présidente de la Commission économique. A Quimper, Quintin et Rennes, trois groupes de 15 jeunes de 16 à 18 ans ont en effet expérimenté la coopération économique au sein d'une Coopérative jeunesse de services durant les mois de juillet et août 2013. Une première en France qui sera renouvelée l'été prochain.

Chaque CJS s'est adossée à une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) qui lui a apporté le cadre légal pour que ces jeunes puissent démarcher les clients potentiels et fonctionner comme une entreprise. Au compteur : prestations de nettoyage, d'entretien d'espaces verts, déménagements forment la majeure partie des contrats décrochés par ces apprentis coopérateurs qui ont généré un chiffre d'affaires de 11 000 € sur les trois CJS. Si le salaire échu à chacun des coopérateurs fut relativement faible comparativement à ce que l'on peut attendre d'un banal job d'été, les participants ont appris in vivo ce qu'est une entreprise, son modèle économique et les avantages de la coopération. « *La dimension d'éducation populaire du projet est la grande réussite de cette première expérience, estime Grégory Huchon, de la CRESS Bretagne qui participe au pilotage régional du projet. Nous avons travaillé avec des jeunes qui ne se connaissaient pas et ne connaissaient rien à l'entrepreneuriat coopératif.* »

### Un Comité local en soutien

Organiser la gouvernance, établir une stratégie marketing, démarcher les clients, négocier un prix de prestation, calculer les coûts et cotisations sociales et patronales, imputer la TVA, assurer le boulot... la CJS fut une aventure concrète pour ces jeunes. Maîtres de leurs actions les apprentis coopérateurs bénéficiaient toutefois de deux formes de soutien. D'une part celle de deux animateurs par CJS, formés sur l'éducation populaire et la coopération et d'autre part via un Comité local regroupant des acteurs de l'ESS, des entreprises locales et des collectivités. « *Ce comité local est un point d'ancrage indispensable des CJS dans lequel les collectivités ont un rôle moteur* », estime Dominique Babilotte, gérant de la CAE Avant-premières en Côte d'Armor. Le comité local a un rôle de parrain qui apporte, quand il faut, un gage de sérieux à la démarche des jeunes. A Quintin, par exemple, les participants ont démarché, avec l'aval de la Mairie un pas de porte provisoire au centre de la commune afin de gagner en visibilité. « *Du coup les passants entraient pour se renseigner et découvraient un groupe de*

*jeunes se prenant en main* », relate Dominique Babilotte. Les collectivités ont pu être clientes de la CJS ce qui avait aussi valeur d'exemplarité.

### **Financer l'éducation à la coopération**

Le financement de l'expérimentation nécessitait aussi l'appui des collectivités. Bien que l'on soit sur une démarche de prestations rémunérées, il n'est pas question de faire du chiffre d'affaires un moyen de financer l'opération qui reste une action d'éducation à la coopération économique. Le coût d'une CJS relève principalement du financement des postes d'animateurs et de leur formation. Chaque niveau de collectivité a pu mettre la main à la poche de la municipalité à la Région. Par exemple, le conseil général des Côtes d'Armor s'est associé aux réunions de conception du projet qui a débouché sur la CJS de Quintin, et a débloqué 6 000 € en subvention de fonctionnement. A noter que ce soutien est le fruit de la transversalité entre les services ESS et jeunesse du département. Sylvie Bourbigot, vice-présidente à l'ESS ayant porté l'intérêt du conseil général sur la démarche, tandis que les fonds ont été débloqués au titre de la politique jeunesse portée par Christian Provost, lui-même vice-président du conseil général.

A la Région Bretagne, l'action a bénéficié de fonds pour financer la formation des animateurs par une représentante du réseau québécois et contribué à une coordination régionale de ces animateurs. Le financement relevait de l'appui à l'innovation sociale qui constitue l'un des trois axes de la politique pour l'ESS, à côté de la structuration du secteur et du soutien à la vie associative.

Si les CJS québécoises ont accosté en France par la Bretagne, leur dissémination est d'ores et déjà envisagée. Coopérer pour entreprendre (réseau national de CAE dont le nouveau président est Dominique Babilotte) et Emmanuelle Rousset, directrice de Réso-solidaire, pôle ESS du pays de Rennes (représentante des Pôles bretons de l'ESS engagés dans le projet CJS) ont signé le 12 décembre une convention nationale avec le Réseau de la coopération du travail du Québec afin d'essaimer le modèle à partir de 2015. En attendant, Quimper, Quintin, Rennes et quelques autres villes du Grand Ouest prolongeront la phase d'expérimentation dès l'été 2014.

Philippe Chibani-Jacquot

### **Pour aller plus loin :**

#### **Conseil régional de Bretagne**

Laurence Fortin, conseillère régionale déléguée à l'ESS et de la vie associative  
Tél. : 02.99.27.10.10, courriel : [laurence.fortin@region-bretagne.fr](mailto:laurence.fortin@region-bretagne.fr)

#### **CRESS Bretagne :**

Grégory Huchon, directeur de la stratégie régionale ESS  
Tél. : 02 99 85 83 15, courriel : [ghuchon@cres-bretagne.org](mailto:ghuchon@cres-bretagne.org)

**Les articles "Actions en Région" sont réalisés par l'Avise, en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts.**

## REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

1 - Insertion professionnelle des jeunes : éléments de contexte	p. 61
2 - Insertion professionnelle des jeunes : rapports et avis	p. 62
3 – Regard sur les Régions et les politiques jeunesse	p. 63
4 - Illustrations régionales	p. 64
Focus sur le décrochage scolaire	p. 66



### **1 – Insertion professionnelle des jeunes : éléments de contexte**

#### **Quand l'Ecole est finie. Premiers pas dans la vie active**

Pascale Rouaud ; Olivier Joseph (coord.)  
Marseille : Céreq, 2014, 92 p.

#### **Emploi des jeunes et qualification**

Problèmes économiques, n° 3098, 2014, 64 p.

#### **La complexité des dispositifs et mesures d'insertion professionnelle en faveur des jeunes**

Agnès Goubin ; Marion Guilloux ; Frédérique Marcelle  
FranciLiens, n° 12, octobre 2014, pp. 10-13

#### **Les jeunes au cœur de la bataille de l'emploi**

Débat formation, n° 22, septembre-octobre 2014, pp. 16-17

#### **Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage**

Boris Ménard  
Bref du Céreq, n° 322, septembre 2014, 4 p.

#### **L'activité des missions locales en 2012 et 2013 : l'accès à l'emploi des jeunes suivis se dégrade malgré un fort recours aux contrats aidés**

Dares Analyses, n° 48, juin 2014, 8 p.

#### **Qu'apprend-on des expérimentations sociales ? Dossier**

Formation emploi, n° 126, avril-juin 2014, pp. 7-146

#### **Renforcer le lien école-entreprise pour faciliter l'insertion des lycéens professionnels**

Christine Fournier ; Agnès Legay  
Bref du Céreq, n° 320, avril 2014, 4 p.

#### **Enquête 2013 auprès de la génération 2010 : face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme**

Christophe Barret ; Florence Ryk ; Noémie Volle  
Bref du Céreq, n° 319, mars 2014, 8 p.

#### **Politique, insertion et jeunesse : l'espoir du monde**

Dreyfus Louyebo  
Paris : L'Harmattan, 2013, 154 p. (Questions contemporaines)

#### **Eviter que les jeunes quittent prématurément le système d'éducation (et de formation) : les solutions qui marchent**

Note d'information Cedefop, décembre 2013, 4 p.

#### **L'école, les jeunes, l'insertion : quel accompagnement ?**

Diversité, hors-série numérique, n° 15, septembre 2013, 143 p.

#### **Quelle aide à la recherche d'emploi pour les diplômés du supérieur en difficulté ?**

Isabelle Borrás ; Nathalie Bosse  
Bref du Céreq, n° 313, août 2013, 4 p.

#### **La France, premier pays à mettre en place la "garantie jeunesse" européenne**

Localtis.info, 4 juin 2013, 2 p.

**[Les missions locales dans les parcours professionnels des jeunes : l'apport des données longitudinales Génération](#)**

Anne Delanoë ; Céline Goffette ; Isabelle Recotillet ... [et al.]  
Relief Echanges du Céreq, n° 42, juin 2013, pp. 221-231

**Un nouveau cadre institutionnel pour l'insertion professionnelle des jeunes**

Dimitra Pallantza  
Droit social, n° 5, mai 2013, pp. 436-446

**Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants**

Patricia Loncle  
Agora Débats /Jeunesses, n° 64, 2013/2, pp. 7-18

**L'état de la jeunesse en France**

Alternatives économiques, hors-série poche, n° 60, février 2013, 160 p.

**Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes : stratégies locales d'accompagnement**

Angélica Trindade-Chadeau (dir.)  
Cahiers de l'action, n° 37, 2012

## **2 – Insertion professionnelle des jeunes : rapports et avis**

**[Plan Priorité jeunesse - Rapport au Comité Interministériel de la Jeunesse – Partie 1](#)**

Paris : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, 2014, 70 p.

**[L'état de la jeunesse – Rapport au Comité Interministériel de la Jeunesse – Partie 2](#)**

Paris : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, 2014, 195 p.

**[Evaluation partenariale de la lutte contre le décrochage scolaire – Rapport de diagnostic](#)**

Frédérique Weixler (dir.)  
Paris : SGMAP. Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 2014, 81 p.

**[Mobiliser les acteurs économiques en faveur de l'emploi et de l'emploi des jeunes – 5 priorités, 150 propositions](#)**

Gérard Mestrallet  
Saint-Denis La Plaine : Face. Fondation agir contre l'exclusion, 2014, 88 p.

**[Entrer et rester dans l'emploi : un levier de compétitivité, un enjeu citoyen - Rapport sur la formation professionnelle](#)**

Mathilde Lemoine  
Paris : Terra nova, 2014, 81 p.

**[Fonds d'expérimentation pour la jeunesse – Rapport d'activité pour 2013](#)**

Paris : FEJ. Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, 2014, 81 p.

**[Politique en faveur de la jeunesse - Document de politique transversale - Projet de loi de finances pour 2015](#)**

Paris : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, octobre 2014, 171 p.

**[Les chiffres-clés de la jeunesse](#)**

Paris : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, 2013, [n.p.]

**[Premiers enseignements des expérimentations en matière d'insertion professionnelle](#)**

Paris : Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, 2013, 25 p.

**Bilan quantitatif et évaluation qualitative des conventions sur le financement de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi (articles 1 et 3 de l'ANI du 7 avril 2011) - Rapport final**

Paris : Geste, novembre 2013, 126 p.

**Inégalités entre jeunes sur fond de crise**

Francine Labadie (dir.) ; Observatoire de la jeunesse  
Paris : La Documentation française, 2012, 240 p.

**L'emploi des jeunes - Avis du Conseil économique, social et environnemental**

Jean-Baptiste Prévost  
Paris : Ceser. Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012, 147 p.

**Choisir les bons leviers pour insérer les jeunes non qualifiés**

Institut Montaigne  
Paris : Institut Montaigne, juillet 2012, 12 p.

### **3 – Regard sur les Régions et les politiques jeunesse**

**Politiques de jeunesse et territoires : innover et coopérer**

Retour sur la journée thématique du 30 septembre 2014, coorganisée par la chaire sur la jeunesse de l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et l'INJEP au CRIJ de Rennes  
Paris : Injep, 2014, [n.p.]

**4<sup>e</sup> colloque national "Jeunesse en région", 14-15 novembre 2013, Metz - Restitution**

Metz : Conseil régional de Lorraine, 2014, 11 p.

**Les Régions se positionnent comme lieu de mise en cohérence des stratégies d'éducation et de formation (congrès ARF)**

Le Quotidien de la formation, 10 octobre 2014, 1 p.

**Comment "sécuriser les parcours" en emplois d'avenir ?**

Le Quotidien de la formation, 29 septembre 2014, 2 p.

**Journée des initiatives territoriales pour l'emploi - Mercredi 2 juillet 2014 - La Bellevilloise**

Paris : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, juillet 2014, 30 p.

**Conférence régionale des acteurs des jeunesse, 25 juin 2014 – Compte rendu des échanges de la journée**

Nantes : Conseil régional Pays de la Loire, juin 2014, 54 p.

**Jeunesse en régions 2012 - Priorité Jeunesse : compte-rendu du colloque**

ARF. Association des Régions de France ; Région Aquitaine  
Paris : ARF. Association des Régions de France, 2012, 13 p.

**Fiches-synthèse des politiques jeunesse dans 16 régions**

ARF. Association des Régions de France ; Région Aquitaine, 2012

**Cadres sociaux et politiques sur les questions de jeunesse et d'éducation : les régions à l'épreuve de la nouvelle donne**

Conférence d'ouverture du colloque de l'Association des Régions de France "Jeunesse en Région", Arcachon, 8 décembre 2011  
Régis Cortéséro ; Francine Labadie ; Jean-Claude Richez

## 4 – Illustrations régionales

### Aquitaine

#### [Aquitaine - Le Bilan jeune](#)

Région Aquitaine, [s.d.], [n.p.]

#### **Humaquitaine : une mobilité à vocation humanitaire pour les jeunes des Missions locales et les apprentis aquitains**

Agathe Descamps

Le Quotidien de la formation, 26 mai 2010, 1 p.

### Alsace

#### **Une charte pour une stratégie régionale de l'orientation alsacienne**

Le Quotidien de la formation, 14 octobre 2014, 1 p.

#### [Accompagnement des jeunes](#)

Conseil régional Alsace, [s.d.]

#### **L'Alsace lance un projet régional pour la jeunesse : 15 mesures sont au programme**

L'Inffo formation, n° 780, 16-31 décembre 2010

### Bretagne

#### [Dispositif régional pour l'insertion professionnelle – Guide du stagiaire](#)

Conseil régional Bretagne, septembre 2014, 27 p.

#### **La Bretagne expérimente les coopératives jeunesse de service**

Avise, 17 décembre 2013, 2 p.

#### [Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne – Etat d'avancement et mesures nouvelles](#)

Conseil régional Bretagne, octobre 2013, 124 p.

#### [Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?](#)

Denis Chevallier ; Yves Le Gourrierc

Rennes : Ceser de Bretagne, septembre 2013, 260 p.

### Champagne-Ardenne

#### [Région Champagne-Ardenne : une politique jeunesse par et pour les jeunes](#)

Signature d'une convention avec le Crajep, lundi 17 mars 2014 - Dossier de presse

Châlons-en-Champagne : Conseil régional Champagne-Ardenne, 2014, 11 p.

### Haute-Normandie

#### [Accompagner les jeunes haut-normands vers la formation et l'insertion](#)

Conseil régional de Haute-Normandie, [s.d.], 1 p.

### Ile-de-France

#### [Accès à l'emploi et à la qualification : les dispositifs pour les jeunes franciliens](#)

FranciLiens, n° 12, octobre-novembre 2014, 30 p.

#### [Des parcours sécurisés vers le secteur de l'informatique et du numérique pour les 16-25 ans](#)

FranciLiens, n° 11, juillet-août 2014, pp. 16-18

### [Le dispositif Avenir Jeunes](#)

In : "Plan régional d'action de lutte contre le décrochage"  
Conseil régional Ile-de-France, 11 avril 2013, pp. 75-78

### **L'Ile-de-France a adopté une série de mesures pour les jeunes en insertion**

L'Inffo formation, n° 772, 1<sup>er</sup> - 31 août 2010, 2 p.

### **Languedoc-Roussillon**

#### [PASS LR Jeunes - Pour les jeunes](#)

Conseil régional Languedoc-Roussillon, [s.d.], [n.p.]

### **Limousin**

#### **Limousin : un "sas" d'orientation active pour l'emploi des jeunes**

Nicolas Deguerry

L'Inffo formation, n° 851, 1<sup>er</sup> - 15 mars 2014, pp. 8-9

### **Lorraine**

#### [Qu'est-ce que LOR'Jeunes ?](#)

Conseil régional Lorraine, [2014], [n.p.]

#### [Charte de partenariat LOR'Jeunes entre l'Etat et le Conseil régional de Lorraine](#)

Conseil régional Lorraine, [mars 2012], [4 p.]

#### **Lor'Jeunes, pour la "coordination des données sur les jeunes"**

Agathe Descamps

L'Inffo formation, n° 791, 1<sup>er</sup>-15 juin 2011, p. 34

### **Martinique**

#### [Dispositif "Pass Jeunes"](#)

Fort-de-France : Conseil régional Martinique, 2013, 4 p.

### **Nord-Pas-de-Calais**

#### [Génération NPDC : un site internet participatif pour les jeunes](#)

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 17 février 2014, [n.p.]

### **Picardie**

#### [Un projet éducatif régional global pour les jeunes picards \(PERGP\)](#)

Préfecture de région Picardie ; Conseil régional Picardie ; Académie d'Amiens, septembre 2014, 23 p.

#### [Convention pluriannuelle avec les Missions locales et les Maisons de l'emploi et de la formation](#)

Conseil régional Picardie, 27 février 2012, [n.p.]

### **Poitou-Charentes**

#### [Pacte régional pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes de Poitou-Charentes](#)

ARFTLV. Agence régionale de la formation tout au long de la vie Poitou-Charentes

Repères, n° 77, septembre 2013, 38 p.

### **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

#### [PACA - Pacte pour les 800 000 jeunes de la région](#)

Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 24 janvier 2014, [n.p.]

## [Appel à projets "Relais vers l'emploi des jeunes diplômés en PACA" en 2013](#)

ARDML PACA. Association régionale des Missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 juillet 2013, [5 p.]

### **Focus sur le décrochage scolaire**

#### [Le décrochage scolaire](#)

Dominique Rousselin-Legrand  
Eclairage, n° 34, octobre 2014, 66 p.

#### [L'école de la 2<sup>e</sup> chance, la "grande école" des décrocheurs motivés](#)

Wali Rostam  
Dares Analyses, n° 68, septembre 2014, 13 p.

#### [Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage](#)

Gérard Boudesseul ; Patrice Caro ; Yvette Grelet ...[et al.]  
Marseille : Cereq ; Paris : DEPP, juin 2014, 136 p.

#### [Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?](#)

Agathe Dardier ; Nadine Laïb ; Isabelle Robert-Bobée  
Insee. Institut national de la statistique et des études économiques  
In : "France, portrait social - édition 2013", 22 p.

#### [Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs](#)

Rémi Thibert  
IFE. Institut français de l'éducation  
Dossier d'actualité veille et analyses, n° 84, mai 2013, 28 p.

#### [Evaluer un dispositif de lutte contre la rupture scolaire](#)

Pascale Rouaud  
Bref du Céreq, n° 307, mars 2013, 4 p.

www.ressources-de-la-formation.fr

Accueil | Aller au contenu | Accessibilité | RSS | Rechercher

un site de  
Centre Info

**Ressources** de la formation  
http://www.ressources-de-la-formation.fr

Accueil | Nous connaître | Publications | Bases de données | Lieux ressources | Ingénierie documentaire | Netvibes

Toute la documentation sur l'orientation  
et la formation tout au long de la vie

Novembre 2014



9 782848 212395

Centre Inffo, 4 avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex  
Tél : 01 55 93 91 91 - Fax. 01 55 93 17 25  
E-mail : [contact.doc@centre-inffo.fr](mailto:contact.doc@centre-inffo.fr) - Site internet : [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)